

Ministère des Enseignements Primaire
et Secondaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

Ministère de l'Enseignement Technique,
de la Formation et de l'Insertion
Professionnelles

Ministère de l'Action Sociale,
de la Promotion de la Femme
et de l'Alphabétisation



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

Secrétariat Technique Permanent
du Plan Sectoriel de l'Éducation
STP/PSE

Plan Sectoriel de l'éducation de la République du Togo 2020 - 2030



PARTENARIAT
MONDIAL pour
L'ÉDUCATION

Lomé, juillet 2020



unicef

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
Liste des tableaux et graphiques.....	8
Equipe de rédaction du PSE.....	9
Contexte de révision du PSE.....	10
Processus d'élaboration du PSE	12
Documents de référence.....	14
CHAPITRE 1 : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF	15
CHAPITRE 2 : LES GRANDS AXES ET LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PSE	37
2.1. LES AXES DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC L'ODD 4	38
2.2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE	43
CHAPITRE 3 : LES STRATEGIES SECTORIELLES	49
3.1. L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	49
3.2. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	55
3.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - 1ER CYCLE ET 2ÈME CYCLE ...	67
3.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	80
3.5. L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION NON FORMELLE	89
3.6. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE	94
3.7. LE CADRE LOGIQUE DU PSE	103
CHAPITRE 4 : COÛTS ET FINANCEMENTS	117
4.1. LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES POUR	117
L'ÉDUCATION	117
4.2. LES DÉPENSES COURANTES DU PSE	118
4.3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU PSE	121
4.4. LE COÛT TOTAL DU PSE	124
4.5. LES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS PRÉVISIONNELS	125
4.6. LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU PSE	127
CHAPITRE 5 : PILOTAGE, COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION DU PSE	131
5.1. LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DU PSE.....	131
5.2. LE DISPOSITIF DE SUIVI	133
5.3. L'ÉVALUATION DU PSE.....	137
5.4. L'ANALYSE DES RISQUES DE MISE EN ŒUVRE ET DES MESURES DE PRÉVENTION	144
ANNEXE	147
LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE NATIONALE D'ÉLABORATION DU PSE.....	147

SIGLES ET ABREVIATIONS

AENF	Alphabétisation et éducation non formelle
AFD	Agence française de développement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale de volontariat au Togo
APE	Association des parents d'élèves
BAC	Baccalauréat
BEP	Brevet d'études professionnelles
BP	Brevet professionnel
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCEPE	Centre communautaire d'éveil de la petite enfance
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CDQ	Comité de développement de quartier
CEG	Collège d'enseignement général
CEGIL	Collège d'enseignement général d'initiative locale
CFA	Certificat de fin d'apprentissage
CFMI	Centre de formation au métier de l'industrie
CFTP	Centre de formation technique et professionnel
CM1	Cours moyen 1ère année
CNC	Cadre national de certification
CEPES	Conseil des établissements privés d'enseignement supérieur
CNIOSP	Centre national d'information et d'orientation scolaire et professionnel
CNRI	Centre national de la recherche et de l'innovation
COGEP	Comité de gestion des écoles primaires
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CP	Cours préparatoire
CLE	Comités locaux d'éducation
CMCS	Comité ministériel de coordination et de suivi
CRCS	Comité régional de coordination et de suivi
CSP	Comité sectoriel de pilotage
CG	Comité de gestion
CRETFP	Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle
CVD	Comité villageois de développement
DAAF	Direction des affaires administratives et financières
DAF	Direction des affaires financières
DCTP	Développement des compétences techniques et professionnelles
DECC	Direction des examens, concours et certifications
DEPP	Direction des enseignements préscolaire et primaire
DF	Direction des formations
DGAENF	Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
DEST	Direction de l'enseignement secondaire technique

DFPA	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage
DPEE	Direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation
DPPE	Direction de la prospective, de la planification et de l'évaluation
DRST	Direction de la recherche scientifique et technologique
DSRP	Direction des statistiques, de la recherche et de la planification
EDIL	Ecole d'initiative locale
ENEAS	Equipe nationale d'évaluation des acquis scolaires
ENI	Ecole normale des instituteurs
ENS	Ecole normale supérieure
EPP	Ecole primaire publique
EPT	Education pour tous
EPTT	Education pour tous au Togo
ES	Enseignement supérieur
ESG	Enseignement secondaire général
ESP	Enseignement supérieur privé
ESR	Enseignement supérieur et recherche
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
ETN	Equipe technique nationale
FC	Formation continue
FI	Formation initiale
FNAFPP	Fonds national d'apprentissage et de perfectionnement professionnels
FPA	Formation professionnelle et apprentissage
FPI	Formation professionnelle d'insertion
FTI	formation technique d'insertion
GIZ	Service allemand de coopération technique internationale
GLE	Groupe local d'éducation
HCERES	Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur
IEPP	Inspection des enseignements préscolaire et primaire
IETFP	Inspection d'enseignement technique et de la formation professionnelle
IES	Institut d'enseignement supérieur
IESG	Inspection de l'enseignement secondaire général
IGE	Inspection générale de l'éducation
INJS	Institut national de la jeunesse et des sports
INFPP	Institut national de formation et de perfectionnement professionnels
INRS	Institut national de la recherche scientifique
INSE	Institut national des sciences de l'éducation
ISO	Organisation internationale de normalisation
LETP	Lycée d'enseignement technique et professionnel
LMD	Licence – Master – Doctorat
MDBAJEJ	Ministère du développement à la Base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
MEPS	Ministère des enseignements primaire et secondaire
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

METFP	Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
METFIP	Ministère de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelles
MICS4	4 ^{ème} Enquête par grappe à indicateurs multiples
MICS6	6 ^{ème} Enquête par grappe à indicateurs multiples
MSFE	Modèle de simulation financière de l'éducation
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernemental
PAFPE	Projet d'appui à la formation professionnelle et à l'emploi
PAM	Programme alimentaire mondial
PAREC	Programme d'appui à la réforme du collège
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PERI	Projet éducation et renforcement institutionnel
PIB	Produit intérieur brut
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
PNIASA	Programme national intégré d'appui au secteur agricole
PND	Plan national de développement
PPP	Partenariat public privé
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTAB	Plan triennal d'actions budgétisées
PTF	Partenaire technique et financier
PTI	Plan triennal d'inspection
QUIBB	Questionnaire des indicateurs de base du bien-être
REM	Ratio élevé maître
RESEN	Rapport sur l'état du système éducatif national
RGPH4	4 ^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat
SAFESH	Service d'appui à la formation et à l'évaluation des étudiants en situation de handicap visuel
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée pour l'emploi
SG	Secrétaire/Secrétariat général
SPU	Scolarisation primaire universelle
STP	Secrétaire/Secrétariat technique permanent
TBS	Taux brut de scolarisation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UK	Université de Kara
UL	Université de Lomé
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VAE	Valorisation des acquis expérientiels
VBGMS	Violences basées sur le genre en milieu scolaire

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAUX

Tableau 1 : Processus d'élaboration du PSE	12
Tableau 2 : Projection de la population scolarisable -2020-2025	16
Tableau 3 : Evolution de la répartition des dépenses courantes en éducation par sous-secteur entre 2011 et 2017	17
Tableau 4 : Evolution des taux bruts de scolarisation (TBS) et du nombre d'étudiants/apprenants pour 100 000 habitants de 2011 à 2018.....	21
Tableau 5 : Proportion des redoublants au sein des trois sous-cycles de l'enseignement primaire.....	23
Tableau 6 : Efficacité interne dans les flux d'élèves dans les enseignements primaire et secondaire, année 2017-18.....	24
Tableau 7 : Caractéristiques sociales des enfants de 6 à 11 ans non scolarisés.....	26
Tableau 8 : Dépense annuelle moyenne des familles togolaises par enfant scolarisé selon le niveau d'enseignement et par type de dépense (en francs CFA).....	31
Tableau 9 : Effectif des enseignants volontaires par cycle	46
Tableau 10 : Les qualifications des enseignants volontaires au préscolaire et primaire	47
Tableau 11 : Les qualifications des enseignants volontaires au secondaire 1 et 2	47
Tableau 12 : Choix stratégiques concernant la formation initiale des enseignants	48
Tableau 13 : Choix stratégiques pour la formation initiale et continue des enseignant(e)s.....	71
Tableau 14 : Nombre d'inspecteurs dans l'enseignement secondaire par discipline en 2018	72
Tableau 15: Estimations des ressources de l'Etat pouvant être mobilisées pour le secteur de l'éducation à l'horizon 2030.....	118
Tableau 16 : Les dépenses courantes du secteur (en Milliards de FCFA)	118
Tableau 17 : Projection des effectifs des enseignant(e)s selon leur statut.....	119
Tableau 18 : Les dépenses courantes du secteur en % des dépenses courantes totales.....	120
Tableau 19 : Les dépenses d'investissement par sous-secteur (en milliards FCFA)	121
Tableau 20 : Les dépenses d'investissement par sous- secteur en % des dépenses d'investissement totales du secteur	122
Tableau 21 : Nombre de salles de classe en dur à construire.....	123
Tableau 22 : Besoin en manuels scolaires sur la période 2021 à 2030	123
Tableau 23 : Cout total du PSE 2021 – 2030 en milliards de FCFA.....	124
Tableau 24 : Les prévisions de financement des PTF par sous-secteur / 2021 - 2023.....	125
Tableau 25 : les prévisions de financement (USD) selon les PTF - / 2021 - 2023	126
Tableau 26 : Prévision des ressources intérieures pour les dépenses courantes en milliards de FCFA.....	127
Tableau 27 : Prévision des ressources intérieures pour les investissements en milliards de FCFA	127
Tableau 28 : Besoins de financement sur dépenses courantes (milliards de FCFA)	128
Tableau 29 : Besoins de financement sur dépenses courantes après la prise en compte des financements extérieurs (milliards de FCFA)	128
Tableau 30 : Besoins de financement sur dépenses d'investissement après la prise en compte des financements extérieurs (milliards de FCFA)	128
Tableau 31 : Besoins de financement total après la prise en compte des financements extérieurs (milliards de FCFA).....	129
Tableau 32 : Besoins de financement total sans la prise en compte des contributions extérieurs	129
Tableau 33 : Principaux risques et mesures de prévention	144

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de l'effectif global des étudiants par sexe de 2011 à 2018	20
Graphique 2 : Profil transversal de scolarisation en 2010-11 et 2017-18.....	22
Graphique 3 : Probabilité d'accéder et d'achever les différents niveaux d'enseignement selon le genre, année 2017.....	27
Graphique 4 : Répartition de la population des 3-24 ans par niveau d'enseignement atteint selon la région de résidence	29
Graphique 5 : Probabilité d'accéder et d'achever les différents niveaux d'enseignement selon le niveau de vie, année 2017	30
Graphique 6 : Proportion d'enseignant(e)s volontaires en situation de classe dans le public en 2017-2018	32

EQUIPE DE RÉDACTION DU PSE

Le Plan Sectoriel de l'Education a été réalisé grâce aux efforts conjugués d'une équipe provenant des 4 ministères du secteur de l'éducation avec l'appui des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de la Planification, du Développement et de la coopération, des partenaires techniques et financiers du Togo et leur chef de file l'UNICEF.

Cette équipe se compose comme suit :

Supervision

- M. Affoh ATCHA-DEDJI, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire ;
- Prof. Koffi AKPAGANA, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- M. Tairou BAGBIEGUE, Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles ;
- Mme Tchabinandi KOLANI YENTCHARE, Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation ;
- M. Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Mme Demba A. TIGNOKPA, Ministre de la Planification, du Développement et de la Coopération.

Coordination

- Mme Tawim TITORA, Secrétaire Générale du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire ;
- M. Koffi Laurent AGBENOTO, Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- M. Gnamine Mgueta S. AGAREM, Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles ;
- M. N'gmébib BILEBA, Secrétaire Général du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation ;
- Professeur Sena Yawo AKAKPO-NUMADO, Secrétaire Technique Permanent et son équipe composée des Chargés de Programmes M. Kwami Ayité ADEDJE (CP/MEPS), M. Kodjo Dosseh BOUKA (CP/MESR), M. Kossi N'GUISSAN (CP/METFIP), ainsi que la consultante, Mme Charlotte SEDEL.

Equipe technique

L'équipe technique nationale de rédaction du Plan Sectoriel de l'Education a travaillé sous la direction de l'équipe de coordination. Sa composition figure en annexe.

CONTEXTE DE RÉVISION DU PSE

Le Togo dispose d'un Plan Sectoriel de l'Education (PSE) qui a été endossé en 2010 en vue d'atteindre, à l'horizon 2020, la scolarisation primaire universelle de qualité. En 2012-13, un diagnostic sectoriel du système éducatif togolais (RESEN) a été réalisé, permettant de réviser le plan sectoriel de l'éducation et de disposer d'un nouveau PSE pour la période 2014 – 2025 ainsi que d'un plan triennal d'actions budgétisées (PTAB) 2014 -2016.

La situation éducative au Togo ayant évolué ces dernières années avec les réformes curriculaires, la politique des sous-cycles, la politique d'alimentation scolaire, la politique enseignante, la politique nationale de développement de la petite enfance, la décentralisation etc.

Le processus de décentralisation, amorcé dans le pays à partir de 2007, connaît un début de mise en œuvre. La loi n°2017-011 du 13 mars 2017 adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2017, modifiée par la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, consacre le découpage du pays en 117 communes réparties dans les cinq régions économiques à raison de 32 pour la région Maritime, 32 pour les Plateaux, 15 pour la Centrale, 22 pour la Kara et 16 pour les Savanes. Les premières élections locales qui ont consacré cette mesure sont intervenues le 30 juin 2019.

Le Gouvernement togolais a souhaité réviser son PSE et faire un nouveau point sur les avancées réalisées afin d'identifier les freins et les nouveaux défis qui restent à relever pour améliorer la performance du système éducatif en lien avec le Plan National de Développement (PND) et les Objectifs de Développement Durable (ODD). L'actualisation du PSE s'explique aussi par la nécessité de prendre en considération les engagements pris par le Gouvernement togolais aux niveaux communautaire, continental et international, notamment avec : (i) Les réformes de L'UEMOA, (ii) L'agenda 2063 de l'Union Africaine, (iii) la stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025, (iv) La Stratégie 2024 pour la Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique, (v) le programme 2030 des Nations-Unies.

En accord avec les partenaires techniques et financiers, il a été décidé durant la revue sectorielle de mai 2017, de mettre à jour les documents de stratégies sectorielles afin de réviser le plan sectoriel de l'éducation et d'élaborer un nouveau plan triennal d'actions budgétisées 2021 – 2023. Ce travail soutiendra, par ailleurs, la prochaine requête du Togo auprès du Partenariat Mondial pour l'Education (PME).

Dans cette perspective, le Togo s'est lancé dans la mise à jour de son analyse sectorielle du système éducatif (RESEN) puis de son Modèle de Simulation Financière de l'Education (MSFE) qui a permis d'apprécier les implications financières de différents scénarios de politique éducative et de retenir le scénario le plus soutenable financièrement au regard des défis que le pays doit relever pour atteindre l'Objectif de Développement Durable quatre et des capacités de mobilisation des ressources de l'Etat.

Le système éducatif togolais a pour objectifs majeurs de : i) garantir un enseignement de qualité pour tous avec des enseignant(e)s qualifiés ; ii) réguler les flux et améliorer la pertinence et la qualité de l'offre de formation professionnelle et technique afin

d'élever le niveau d'employabilité des sortants et de contribuer efficacement au développement économique et social du pays et iii) réduire les disparités qui existent, en matière d'éducation, entre les régions, les sexes, le milieu urbain et rural, les riches et les pauvres et les personnes en situation de handicap.

Le PSE est exécuté par le Gouvernement à travers les ministères suivants :

- ✓ le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) ;
- ✓ le Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation et de l'insertion Professionnelles (METFIP) ;
- ✓ le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ;
- ✓ le Ministère de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA) pour le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PSE

La révision du Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) a suivi une méthodologie participative et inclusive. Une attention particulière a été portée sur la représentativité des parties prenantes tout au long du processus afin de s'assurer qu'il est véritablement inclusif. C'est dans cet esprit que plusieurs consultations au niveau national et régional ont été organisées. Des consultations avec des enfants issus de toutes les régions et regroupant des filles, des garçons, des élèves en situation de handicap, des enfants hors du système éducatif, des élèves scolarisés au primaire, au secondaire, au supérieur et dans l'enseignement technique et la formation professionnelle ont également été organisées. Ces consultations ont permis d'enrichir considérablement les stratégies à mettre en place dans les années à venir afin que le Togo dispose d'un système éducatif de qualité et accessible à tous les enfants, dans un environnement sain et sécurisé.

La supervision et le pilotage du processus ont été assurés par les ministres en charge de l'éducation et la coordination par le Secrétariat Technique Permanent avec l'appui de l'UNICEF, agent partenaire.

Avant l'identification des stratégies du PSE révisé, un travail de diagnostic du système éducatif (RESEN) togolais a été conduit par une équipe technique nationale appuyée par l'UNESCO/IIEP – Pôle de Dakar. Ce travail de diagnostic a démarré en septembre 2018 et a été largement partagé avec l'ensemble des acteurs. Il fait partie intégrante du processus participatif et inclusif de l'élaboration du PSE. Le processus participatif et inclusif est résumé dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Processus d'élaboration du PSE

Item	Modalité	Dates
Revue sectorielle conjointe Décision de réviser le PSE	Atelier national	Du 17 au 19 mai 2017 (Lomé)
Collecte des données du système éducatif	Atelier avec l'équipe technique nationale	Du 04 au 07 septembre 2018 (Lomé)
Analyse des données statistiques	Atelier avec l'équipe technique nationale	Du 12 au 15 novembre 2018 (Kpalimé)
Atelier de restitution des analyses	Atelier national	16 novembre 2018 (Lomé)
Présentation des principaux enjeux sur le secteur éducatif	Les Ministres en charge de l'éducation (avec les SG et DC)	21 février 2019 (Lomé)
Atelier sur l'élaboration du modèle de simulation	Atelier avec l'équipe technique nationale	Du 21 au 27 février 2019 (Lomé)
Atelier sur l'élaboration des scénarios de politique éducative	3 ateliers avec l'équipe technique nationale et les Ministres en charge de l'éducation (et les DC et SG) ¹	Du 07 au 12 avril 2019 (Lomé)
Consultation sur les disparités de genre	Atelier national	Du 29 au 30 avril 2019 (Lomé)
Ateliers de réflexion sur les stratégies à mettre en place	Ateliers avec les équipes nationales de chaque sous- secteur organisés à Tsévié	<u>METFP</u> : Du 02 au 04 mai 2019 (Tsévié) <u>MESR</u> : Du 07 au 10 mai 2019 (Tsévié) <u>MEPS</u> : Du 13 au 17 mai 2019 (Tsévié)

Atelier de réflexion sur l'élaboration des PSE favorisant l'égalité des sexes	Atelier national	06-07 mai 2019 (Lomé)
Revue conjointe consultative	Atelier national	Du 24 au 26 juillet 2019 (Lomé)
Consultations avec les apprenants	2 Ateliers organisés à Kara et à Lomé	Du 05 au 06 Août 2019 (Kara) Du 08 au 09 Août 2019 (Lomé)
Consultations Régionales	3 ateliers organisés à Kara, Atakpamé et Tsévié	Du 19 au 20 Août 2019 (Kara) Du 22 au 23 Août 2019 (Atakpamé) Du 26 au 27 Août 2019 (Tsévié)
Atelier sur la matrice des indicateurs du PSE et l'ajustement du modèle de simulation	Atelier avec l'équipe technique nationale	Du 16 au 20 septembre 2019 (Kpalimé)
Atelier de consolidation du PTAB	Atelier avec l'équipe technique nationale + personnes ressources des différents ministères	Du 18 au 22 novembre 2019 (Kpalimé)
Atelier de consolidation sur la rédaction du PSE	Atelier équipe restreinte de rédaction	Du 20 au 24 janvier 2020 (Kpalimé)
Evaluation externe du PSE	Consultance externe et à distance	Du 15 Mai au 24 juin 2020
Atelier de révision du PTAB et du MSFE suite au rapport de l'évaluation externe	Atelier avec l'équipe technique nationale + MEF + Personne ressource	Du 1er au 03 juillet 2020
Ateliers de validation du PSE	4 ateliers organisés par sous-secteurs + Partenaires sociaux/ Syndicats + Cellules genres des ministères	Du 14 au 15 juillet 2020 : MEPS Du 16 au 17 juillet 2020 : METFIP+ DAENF Le 20 juillet 2020 : MESR Le 21 juillet 2020 : Organisation de la société civile et Cellules Genre
Travaux de finalisation du PSE	Séances de travail au STP	Du 22 au 24 juillet 2020

Les ateliers nationaux ont regroupé systématiquement des participants issus :

- ✓ du secteur de l'éducation au niveau central et régional ;
- ✓ des cadres
 - a. du Ministère de l'Economie et des finances,
 - b. du Ministère de la planification du développement et de la coopération,
 - c. du Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique ;
- ✓ de la société civile ;
- ✓ des organisations syndicales ; et
- ✓ des partenaires techniques et financiers.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le principal document de référence pour l'élaboration de ce plan sectoriel révisé 2020 – 2030 a été le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (les ODD) que le Togo a signé. Concernant le secteur de l'éducation, l'accent a été principalement mis sur l'Objectif de Développement Durable n°4 (cf. Chapitre 2).

Le PSE s'est également appuyé sur une large documentation produite après 2016 et notamment sur :

- ✓ Le nouveau Plan National de Développement (PND 2018 – 2022) ;
- ✓ La Loi N° 2017-005 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche (2017) ;
- ✓ Le RESEN élaboré dans le cadre de la révision du PSE (2018) ;
- ✓ La politique nationale sur les enseignants (2018) ;
- ✓ La stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (2018) ;
- ✓ Le schéma directeur de la formation professionnelle duale au Togo (2018) ;
- ✓ Le cadre stratégique de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire (2018) ;
- ✓ La politique nationale de développement de la petite enfance (2018) ;
- ✓ Le modèle national d'éducation inclusive au Togo (2019).
- ✓ Le quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 4) réalisé en 2010 et les projections réalisées par l'INSEED ;
- ✓ Les différentes données macro-économiques du Ministère de l'Economie et des Finances.

CHAPITRE 1 : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF

Les éléments de ce chapitre sont issus du quatrième diagnostic du système éducatif togolais (RESEN) élaboré en 2019 pour appuyer l'élaboration de l'actuel PSE.

En rappel, le système éducatif togolais est géré par quatre départements ministériels : (i) le ministère des enseignements primaire et secondaire (MEPS), (ii) le ministère de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelles (METFIP), (iii) le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et (iv) le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA) qui s'occupe de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF).

Au niveau du MEPS, la déconcentration commencée depuis 1997 s'observe à deux niveaux : au niveau régional avec six directions régionales d'éducation (DRE) et au niveau des inspections où on compte soixante et une (61) inspections des enseignements préscolaire et primaire (IEPP) et dix-huit (18) inspections de l'enseignement secondaire général (IESG). Le METFIP compte neuf (9) inspections de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

1. Une forte pression démographique sur le système éducatif

Les données démographiques sont d'une importance capitale pour l'analyse des systèmes d'éducation et de formation. Elles permettent de connaître la population scolarisable et les besoins liés à la scolarisation (demande éducative) compte tenu de la structure et de la dynamique des populations.

Le quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) réalisé en 2010 a estimé la population du Togo à environ 6 191 000 habitants dont 49% d'hommes et 51% de femmes. La population a connu un accroissement d'un taux annuel moyen de 2,84 % entre 1981 et 2010 ; elle a plus que doublé sur cette période. Les projections réalisées par les Nations-Unies à l'horizon 2030 font état d'une population d'environ 10 507 241 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen prévisionnel de 2,68% entre 2010 et 2030. Sur cette période, la proportion de jeunes reste forte (37,2 % de moins de 15 ans en 2030 contre 41,7 % en 2010). Des efforts importants devront donc continuer à être fournis pour que l'offre éducative suive la demande en éducation (constructions d'infrastructures, recrutement et formation des enseignant(e)s, etc.).

Tableau 2: Projection de la population scolarisable -2020-2025

Population scolarisable Année	<i>Total 4-5 ans</i>	<i>Total 6-11 ans</i>	<i>Total 12-15 ans</i>	<i>Total 16-18 ans</i>	<i>Population Totale</i>
2020	472 713	1 328 478	798 516	538 163	8 384 291
2021	478 997	1 347 608	817 538	554 365	8 584 627
2022	485 222	1 366 393	834 815	570 218	8 787 334
2023	491 344	1 384 632	850 167	586 165	8 992 575
2024	497 281	1 402 140	863 971	601 812	9 200 531
2025	502 945	1 418 799	876 826	616 127	9 411 356
2026	510 301	1 437 240	889 113	627 662	9 625 068
2027	517 834	1 456 167	901 325	637 928	9 841 604
2028	525 369	1 475 488	913 344	647 760	10 060 882
2029	532 698	1 495 080	925 148	657 564	10 282 798
2030	539 568	1 514 622	936 780	667 152	10 507 241

Sources : INSEED, Nations Unies

2. Une situation macroéconomique favorable

Les recettes internes de l'État ont considérablement augmenté au cours des dernières années (de 252,4 à 621,4 milliards Fcfa entre 2009 et 2017) grâce à une croissance économique relativement soutenue entre 2008 et 2017 (5,8 % par an) et une amélioration significative du recouvrement des impôts et des taxes (les recettes internes de l'Etat représentent 22,4 % du PIB en 2017 contre 15,9 % en 2009).

3. Une priorité budgétaire pour l'éducation affichée sur les dépenses courantes

Si on s'intéresse aux dépenses d'éducation par rapport aux dépenses totales, on s'aperçoit que l'Etat accorde une priorité budgétaire à l'éducation, notamment au niveau de ses dépenses courantes. En effet, si les dépenses totales de l'Etat allouées à l'éducation sont passées de 15,8% en 2012 à 19% en 2017 alors qu'elles représentaient 17,5% en 2009, c'est surtout les dépenses courantes de l'Etat allouées à l'éducation à hauteur de 24,6% en 2017, soit un quart du budget de fonctionnement de l'Etat qui est importante. Sur la même période, le budget d'investissement de l'Etat alloué à l'éducation est relativement faible allant de 1,3% en 2009 à 1,5% en 2017 en passant par 1,1% en 2012. Ainsi, si l'Etat fait un effort important pour l'éducation sur ses dépenses courantes et que les marges de manœuvre pour faire mieux, apparaissent faibles, il existe néanmoins une réelle marge de manœuvre pour augmenter la part des dépenses d'investissement pour l'éducation. Ces dépenses d'investissement, au cours de la période analysée, ont été essentiellement financées par des ressources extérieures.

4. Une répartition des dépenses courantes en éducation orientée vers l'enseignement de base

Les dépenses courantes en éducation, en 2017, ont été orientées en priorité vers l'enseignement de base : 3,5% pour le préscolaire (avec un doublement de cette

part depuis 2011), 46,3% pour le primaire et 16,2% pour le 1^{er} cycle du secondaire général. L'enseignement supérieur a bénéficié de 17,7%, et cette part a connu une augmentation depuis 2011 (16,7 %). Le 2nd cycle de l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique et la formation professionnelle(ETFP) ont vu une diminution des parts allouées entre 2011 et 2017 : de 11,8% à 9,6% pour le 2nd cycle du secondaire général et de 6,1% à 5,5% pour l'ETFP. Enfin, les écoles normales d'instituteurs ne représentaient en 2017 que 0,8 % des dépenses et le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle 0,1 %.

Tableau 3: Evolution de la répartition des dépenses courantes en éducation par sous-secteur entre 2011 et 2017

Classe	2011	2017
Précolaire	1,8%	3,5%
Primaire	48%	46,3%
Secondaire général 1 ^{er} cycle	15%	16,2%
Secondaire général 2 nd cycle	11,8%	9,6%
ENI	0,3%	0,8%
ETFP	6,1%	5,5%
SUP	16,7%	17,7%
AENF	0,1%	0,1%

Sources : Ministère de l'économie et des finances et calcul des auteurs, 2018

5. Une amélioration dans les scolarisations entre 2011 et 2018

Dans le **préscolaire**, les effectifs ont quasiment triplé en passant de 55 120 élèves en 2011 à 155 739 élèves en 2018 dont 76 957 garçons (49,4%) et 78 782 filles (50,6%) avec un indice de parité des sexes (filles/garçons) de 1,2 pour la moyenne nationale. Cette évolution correspond à un accroissement moyen annuel de 16% sur la période. La hausse constatée est essentiellement portée par les établissements du secteur public et privé qui ont tous deux connu un accroissement moyen annuel de leurs effectifs de l'ordre de 17%, contre seulement 9% pour les jardins d'enfants d'initiative locale (JEDIL). Les JEDIL qui scolarisaient près de 12% des enfants du préscolaire en 2011, ont vu leur part progressivement diminuer pour ne représenter que 8% des effectifs du préscolaire en 2018. Cette tendance s'aligne avec la politique du gouvernement visant à transformer de façon progressive les établissements communautaires en établissements publics. Le secteur public reste quant à lui majoritaire dans la mesure où il scolarise en moyenne 67% des effectifs du préscolaire depuis 2010-2011.

Dans le secteur public, les accroissements observés ont été accompagnés d'une extension des capacités d'accueil. Le nombre de salles de classe dédiées à l'enseignement préscolaire est passé de 805 à 3 165 entre 2011 et 2018, soit une augmentation moyenne de 289 salles de classe par an. Le nombre d'élèves par salle de classe est quant à lui passé de 43 en 2011 à 34 en 2018. Les régions Lomé Golfe (avec 39 élèves en moyenne par classe) et Maritime (avec 38 élèves en moyenne par classe) présentent les ratios les plus élevés tandis que la région Centrale (30 élèves en moyenne par classe) présente le ratio le moins élevé.

Dans **l'enseignement primaire**, le TBS est resté relativement stable. Estimé à

124,3% en 2011, il est désormais équivalent à 122,4% en 2018. Le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles primaires togolaises est passé de 1 299 802 en 2011 à 1 548 876 en 2018, soit une progression à un rythme annuel moyen de 2,5% sur la période. L'augmentation des effectifs est plus remarquable chez les filles dans toutes les régions d'éducation et en particulier dans Lomé Golfe (4,1%) et Savanes (3,2%). Dans l'ensemble, on note une augmentation moyenne de 2,4% pour les filles contre 1,6% pour les garçons. Par ailleurs, l'augmentation des effectifs a été essentiellement soutenue par les élèves scolarisés dans le secteur public et privé : 2,4% d'accroissement annuel moyen pour le public sur la période considérée et 4,2% pour le privé. Ce différentiel dans les taux d'accroissement entre les deux secteurs mène à une hausse de la part du privé qui est passée de 27% en 2011 à 30% en 2018. Comme au préscolaire, la politique du gouvernement de transformer progressivement les EDIL en établissements publics a entraîné une baisse significative des effectifs d'élèves scolarisés dans ces structures.

En termes de capacité d'accueil, le nombre de salles de classe dans l'enseignement primaire public est passé de 21 110 en 2011 à 25 011 en 2018, ce qui correspond à la création d'en moyenne 488 nouvelles salles de classe par an. La proportion de salles de classe en dur est passée de 59% en 2011 à 63% en 2018. Le nombre d'élèves par classe est resté globalement stable puisqu'il est de 42,8 en 2017-18 contre 42,9 en 2010-11. Toutefois, des disparités importantes existent entre les régions et à l'intérieur des régions. A titre d'exemple, alors que dans Lomé Golfe 92% des salles du public sont en dur, seuls 50% des salles dans les Plateaux et 58% des salles dans les Savanes le sont. Le ratio élève par classe (42,8), quoique proche de la norme de la carte scolaire (40 élèves par classe), est trop élevé dans certaines régions telles que Lomé Golfe (60) et Savanes (46).

Dans le **1^{er} cycle du secondaire général**, les effectifs sont passés de 394 956 dont 241 805 garçons et 153 151 filles à 556 612 soit 307 239 garçons et 249 373 filles en 2018, correspondant à un taux d'accroissement moyen annuel de 5%. Cette évolution est en grande partie soutenue par les effectifs du privé et du communautaire qui ont enregistré une croissance moyenne annuelle respectivement de 13,3% et 22,9% entre 2014 et 2018, contre seulement 6,3% pour le public, bien que les effectifs scolarisés dans le secteur public restent majoritaires (74,2%). La part des effectifs scolarisés dans le privé représente 22,5% en 2018 et celle des CEGIL 3,3%. Le taux d'accès est de 76,7% au niveau national avec un écart de plus de six (06) points entre les garçons (79,9%) et les filles (73,3%). En considérant les régions, on constate que les régions de la Kara (avec un taux d'accès de 57,1% pour les filles contre 65,1% pour les garçons), Centrale (avec un taux d'accès de 64,9% pour les filles contre 71,9% pour les garçons), des Plateaux (66,1% pour les filles contre 74,1% pour les garçons) et des Savanes (avec un taux d'accès de 69,0% pour les filles contre 79,3% pour les garçons) présentent les plus fortes disparités selon le sexe en termes d'accès. Par ailleurs, par rapport à une moyenne nationale de 76,7%, les régions de la Kara (61,4%), des Plateaux (70,3%) et Centrale (68,6%) présentent les plus faibles taux d'accès dans le pays.

En ce qui concerne l'achèvement, la moyenne nationale est de 42,8% avec un écart de plus de 11 points entre les filles (42,8%) et les garçons (54,4%). A l'intérieur des régions, les écarts sont saisissants en défaveur des filles : Plateaux (15,6%), Kara (15,2%), Centrale (13,8%), Savanes (12,7%), Maritime (10,5%) et Lomé Golfe (8,9%). L'indice de parité des sexes pour le Taux Brut de Scolarisation s'élève à 0,86.

Contrairement aux enseignements préscolaire et primaire, on note une dégradation des capacités d'accueil dans le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire. Le nombre de salles de classe du secteur public est passé de 4 799 en 2011 à 5 480 en 2018 - soit une augmentation moyenne de 85 nouvelles classes par an. Cette augmentation ne semble pas suffisante au regard du rythme d'évolution des effectifs dans la mesure où les conditions d'accueil sont passées d'une moyenne de 65 élèves par classe en 2011 à 75 élèves par classe en 2018 avec des disparités remarquables entre les régions. Les régions Lomé-Golfe (en moyenne 102 élèves par classe) et Savanes (en moyenne 77 élèves par classe) présentent des ratios au-dessus de la moyenne.

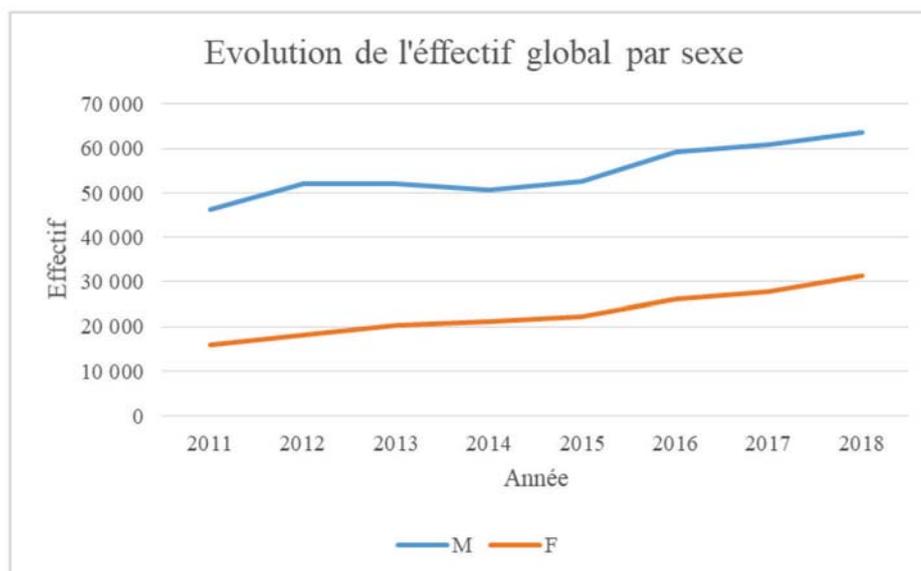
Dans le **2nd cycle du secondaire général**, les effectifs sont passés de 123 332 élèves en 2011 à 154 177 élèves dont 99 815 de sexe masculin et 54 362 de sexe féminin en 2018, ce qui correspond à un accroissement moyen annuel de 3,2% sur la période. Cette évolution résulte du développement conjoint des lycées publics et privés qui ont tous les deux connu un accroissement annuel moyen de leurs effectifs de l'ordre de 3%. Ce faisant, la proportion d'élèves scolarisés dans le public (78,5%) et le privé (20,3%) est restée relativement stable entre 2011 et 2018. Par ailleurs, tout comme dans le 1^{er} cycle du secondaire, on observe une tendance à la hausse des effectifs scolarisés dans les établissements communautaires du fait d'une couverture insuffisante des lycées publics et de leur éloignement des communautés. Ces derniers ont en effet été multipliés par 3,3 en passant de 521 élèves en 2012 à 1735 élèves en 2018 soit un accroissement moyen annuel de 22,2% sur la période.

Enfin, on notera que dans les établissements publics, le nombre de salles de classe dédiées au 2nd cycle du secondaire est passé de 1 555 à 1 968 entre 2011 et 2018 soit une augmentation moyenne de 52 nouvelles salles de classe par an. En conséquence, les capacités d'accueil dans les établissements publics du 2nd cycle du secondaire sont restées relativement stable avec une légère amélioration, le nombre moyen d'élèves par classe étant passé de 63 en 2011 à 61 en 2018.

En ce qui concerne **l'enseignement technique et la formation professionnelle**, les effectifs sont passés de 34 583 à 46 480 apprenants entre 2011 et 2018 soit une augmentation moyenne annuelle de l'ordre de 3,4%. L'accroissement semble cependant avoir été relativement plus élevé sur la période allant de 2013 à 2018 au cours de laquelle les effectifs ont progressé à un rythme moyen annuel de 7,8%. On note par ailleurs que seulement le tiers des apprenants sont accueillis dans des structures publiques. En 2017-18, les effectifs du privé représentaient en effet 65% des apprenants scolarisés dans le secondaire technique et professionnel contre 71% en 2011-12.

Quant à l'enseignement supérieur, il a connu une évolution soutenue de ses effectifs depuis le début de la période. De 62 034 étudiants inscrits en 2011, les effectifs sont désormais estimés à 97 923 en 2018, soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 6,7%. Cet accroissement est beaucoup plus marqué dans le secteur privé puisqu'il s'établit à 19,7% en progression moyenne annuelle contre seulement 4,8% dans le public. Les effectifs des établissements privés ont en effet plus que triplé sur la période en passant de 5 226 étudiants en 2010-11 à 19 780 étudiants en 2018. Ce faisant, la part relative des étudiants inscrits dans des établissements privés d'enseignement supérieur est passé de 9,1% en 2011 à 18,7% en 2018.

Graphique 1 : Evolution de l'effectif global des étudiants par sexe de 2011 à 2018



Source : Direction de la planification, de la prospective et de l'évaluation, MESR, 2019.

La répartition des effectifs de l'enseignement supérieur selon les grands domaines d'études indique que les filières relatives à l'agriculture, la sylviculture, l'halieutique et aux sciences vétérinaires accueillent seulement 1% des étudiants et ceci en dépit du fait que la population active togolaise est essentiellement agricole (56% des emplois au Togo sont dans le secteur agricole). Les étudiants s'orientent davantage vers le commerce, l'administration et le droit qui regroupent plus du tiers des effectifs du supérieur (40%). Les autres domaines de formation attractifs sont les lettres et les arts (20%) ainsi que les sciences sociales, le journalisme et l'information (17%). Ces trois grands domaines d'études représentent à eux seuls plus des trois quarts des effectifs des étudiants du supérieur.

Quant à la recherche et l'innovation, elle a évolué jusqu'alors dans un contexte peu favorable marqué par un système désarticulé, une vision fragmentée et des stratégies de court terme. Elle est marquée en outre par la faible coordination, l'absorption insuffisante de ressources humaines qualifiées, la faible présence des femmes (à peine 10%), les faibles capacités opérationnelles des structures de recherche, et surtout le faible financement, etc. Cependant, une politique nationale de la recherche et de l'innovation est en cours d'élaboration.

Enfin, il convient de souligner l'existence de **centres d'éducation non formelle** (CENF) visant à prendre en charge les enfants en âge scolaire mais exclus du système d'éducation formel. Les réalisations en faveur des enfants en dehors de l'école ne sont cependant pas encore significatives. En effet, l'analyse de l'offre existante permet de noter une couverture très partielle des besoins. En 2018, les centres d'éducation non formelle ne couvraient que trois régions du pays (Lomé Golfe, Maritime et Plateaux) avec un total de 3 centres qui ont permis d'enrôler uniquement 90 apprenants.

Si l'évolution des effectifs scolarisés offre un premier regard sur la dynamique du système éducatif togolais, il est toutefois nécessaire de compléter cette analyse en rapportant cette information à la population scolarisable afin d'appréhender la couverture du système éducatif. Le tableau 4 présente l'évolution des indicateurs de couverture calculés sur la base des données de population des Nations-Unies (révision 2017).

Tableau 4 : Evolution des taux bruts de scolarisation (TBS) et du nombre d'étudiants/apprenants pour 100 000 habitants de 2011 à 20181

	2011	2014	2016	2017-18
Préscolaire				
Nombre d'élèves	55 120	96 957	132 725	155 739
Population scolarisable [4-5 ans]	400 434	429 662	444 628	457 196
TBS	13,8%	22,6%	29,9%	34,1%
Primaire				
Nombre d'élèves	1 299 802	1 413 208	1 498 312	1 548 876
Population scolarisable [6-11 ans]	1 045 441	1 148 849	1 209 136	1 265 751
TBS	124,3%	123,0%	123,9%	122,4%
Secondaire général 1 ^{er} cycle				
Nombre d'élèves	394 956	407 263	469 899	556 612
Population scolarisable [12-15 ans]	587 018	641 766	688 494	734 322
TBS	67,3%	63,5%	68,3%	75,8%
Secondaire général 2 nd cycle				
Nombre d'élèves	123 332	125 071	129 040	154 177
Population scolarisable [16-18 ans]	404 177	429 928	453 623	484 996
TBS	30,5%	29,1%	28,4%	31,8%
ETFP				
Apprenants	34 583	33 835	41 893	46480
Apprenants/100 000 habitants	532	480	565	-
% apprenants en ETFP dans le secondaire total (secondaire général + ETFP)	6,3%	6,0%	6,5%	-
Enseignement supérieur				
Etudiants	62 034	72 129	85 463	97 923
Etudiants/100 000 habitants	954	1024	1152	1256

Source : Ministères en charge de l'éducation et de la formation ; données de population des Nations-Unies (révision 2017), calcul des auteurs du RESEN.

Au-delà des indicateurs de couverture scolaire, il est important d'analyser la capacité du système éducatif à maintenir les élèves dans le système (les profils de scolarisation).

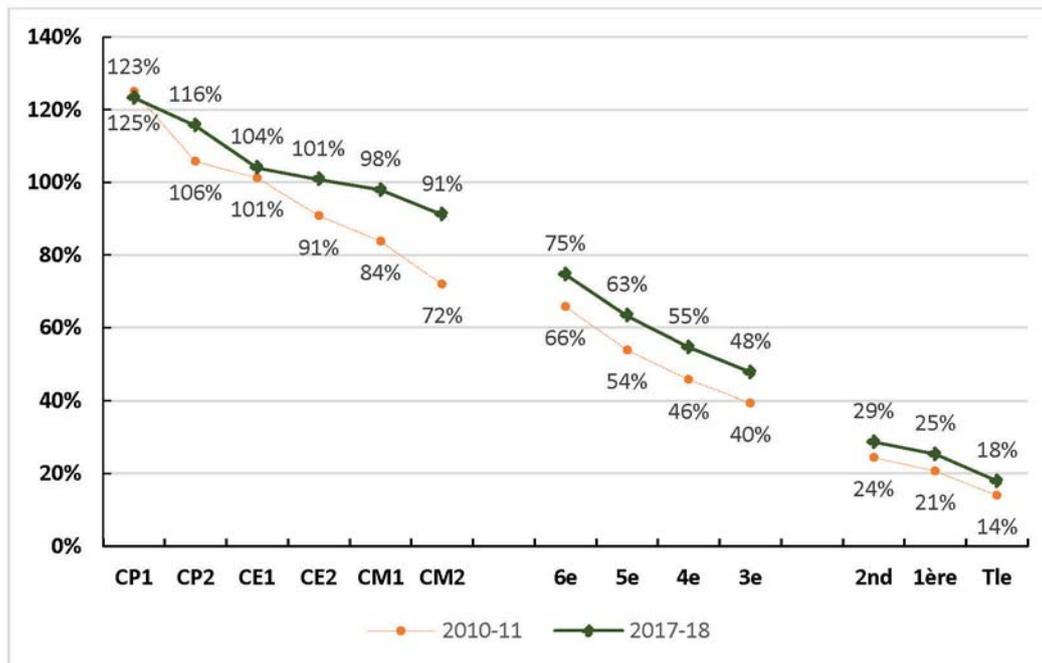
6. Un profil transversal de scolarisation qui progresse mais qui marque des taux d'achèvement encore faible à tous les cycles

Dans l'enseignement primaire, le taux brut d'accès au CP1 reste largement supérieur à 100%. La valeur de 122,4% en 2017-18 ne signifie pas pour autant que tous les enfants en âge d'entrer au CP1 le sont effectivement. Une valeur supérieure à 100% peut notamment découler des entrées précoces ou tardives des enfants au CP1. En

1 Les taux de couverture scolaire présentés peuvent être différents des taux de couverture présentés dans le RESEN 2014 ainsi que dans d'autres documents, étant donné que la base de données de population retenue ici est celle des Nations-Unies (révision 2017).

effet, seulement 39,9% des élèves scolarisés au CP1 en 2017-18 avaient un âge conforme à l'âge théorique d'entrée au CP1 (soit 6 ans), tandis que 35,9% des élèves étaient en avance et 24,2% des élèves en retard par rapport à l'âge théorique².

Graphique 2 : Profil transversal de scolarisation en 2010-11 et 2017-18



Source : calcul des auteurs du RESEN à partir des données du MEPS, de la base de données MICS6 2017 et des données de population des Nations-Unies (révision 2017)

Le profil de scolarisation fait apparaître une nette amélioration du taux d'achèvement du primaire évalué à 91% en 2018, soit une augmentation de 19 points de pourcentage par rapport à la situation de 2011, estimée à 72%. En considérant le sexe, les filles achèvent davantage le primaire que les garçons (le taux d'achèvement du primaire est de 91,7% pour les filles contre 91,2% pour les garçons). Les taux d'achèvement les plus bas sont recensés dans les régions de la Kara (avec une moyenne de 75,2%, soit 75,6% pour les garçons et 74,8% pour les filles) et des Savanes (avec une moyenne 78,1%, soit 79,4% pour les garçons et 76,7% pour les filles). Ces données montrent que, dans la situation actuelle, près de 10% des enfants n'atteignent toujours pas la fin du cycle d'enseignement primaire. Dans l'enseignement secondaire, on observe une tendance à la hausse entre 2011 et 2018 aussi bien au niveau de l'accès que de l'achèvement. Les taux d'accès sont passés de 66% à 75% pour le 1^{er} cycle et de 24% à 29% pour le 2nd cycle tandis que les taux d'achèvement ont augmentés de 40% à 48% pour le 1^{er} cycle et de 14% à 18% pour le 2nd cycle.

Globalement, on note une amélioration de la rétention au sein des différents cycles. Le taux de rétention du primaire a augmenté de 16 points de pourcentage en passant de 58% à 74% entre 2011 et 2018. Dans le secondaire, le taux de rétention est de 64% dans le 1^{er} cycle (contre 60% en 2011) et de 63% dans le 2nd cycle (contre 58% en 2011). On note en revanche une baisse dans les taux de transition entre les différents cycles. Le taux de transition entre le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire est passé de 91% à 82% sur la période considérée et de 62% à 60% entre le 1^{er} et le 2nd cycle du secondaire. Cela signifie que des efforts supplémentaires devront être portés au niveau du collège afin que davantage d'élèves poursuivent leurs études

² Source : Données administratives du MEPS, 2017-2018

après le primaire. Les raisons de la baisse du taux de transition peuvent se situer du côté de l'offre scolaire avec des capacités d'accueil limitées, notamment en milieu rural ou du côté de la demande scolaire avec une réticence des parents à laisser leurs enfants, en particulier leurs filles, poursuivre leur scolarité pour des raisons socio-économiques et/ou culturelles.

Ces données montrent la faible capacité du système éducatif togolais à maintenir les élèves dans le système et à les faire progresser d'un cycle à un autre.

7. Le redoublement

Jusqu'en 2011, le redoublement était une pratique très courante dans le système éducatif togolais. Pour faire face à ce défi, le gouvernement a introduit la politique d'interdire le redoublement à l'intérieur des sous-cycles Cours Préparatoire (CP), Cours Élémentaire (CE) et Cours Moyen (CM) de l'enseignement primaire. Les programmes scolaires ont été révisés dans ce sens, c'est à dire qu'à l'intérieur d'un cycle, ils s'étalent sur deux ans. Le redoublement ne peut intervenir qu'en fin de sous-cycle si l'élève n'a pas les compétences minimales requises pour continuer dans le sous-cycle suivant.

Afin d'évaluer l'effectivité de cette politique, le tableau ci-dessous compare les pourcentages de redoublants dans les différentes classes de l'enseignement primaire selon deux sources de données complémentaires, les données scolaires administratives et les données de l'enquête MICS6 2017.

Tableau 5 : Proportion des redoublants au sein des trois sous-cycles de l'enseignement primaire

	Données scolaires 2017 - 18	Données MICS6 2017
CP1	0,5%	14,7%
CP2	11,5%	10,5%
CE1	2,4%	14,1%
CE2	13,1%	14,4%
CM1	3,0%	15,0%
CM2	14,1%	11,9%
Total	7,0%	13,4%

Source : calcul des auteurs à partir des données administratives du MEPS et des données MICS6 2017

En comparant les données administratives 2017-18 avec les données du MICS6 collectées en 2017, on constate que s'il existe une cohérence dans les proportions de redoublants à la fin de chaque sous-cycle, il n'en est rien en début des sous-cycles. En effet, les données scolaires font apparaître très peu de redoublants en première année des sous-cycles alors que les données MICS6 permettent de voir des proportions de redoublants similaires ou dans les mêmes ordres de grandeurs qu'en fin de sous-cycles. Ainsi, au total, les données administratives donnent un total de 7% de redoublants dans l'enseignement primaire en 2017-18 alors que les données MICS6 2017 donnent un total de 13,4%.

Une analyse plus approfondie permet de mettre en évidence un certain nombre d'incohérences dans les données scolaires. La baisse du taux de redoublement dans

les sous-cycles, tel qu'indiqué par les données scolaires, semble s'être accompagnée d'une explosion des taux d'abandons. En effet, en se référant uniquement aux données administratives, les taux d'abandons sont soit très élevés soit négatifs ; plus de 20% des élèves abandonneraient à la fin du CP1 et du CM1 et au regard des taux d'abandons négatifs des enfants qui n'étaient pas dans le système, rentreraient à la fin du CP2 et du CE2. Il est évident que ces taux ne sont pas du tout vraisemblables. Cela signifie que les redoublements à l'intérieur des sous-cycles ne sont pas déclarés par les écoles lors du recensement scolaire du fait de la mesure administrative visant à interdire le redoublement au sein d'un même sous-cycle. Cela pose clairement la question du dialogue avec les enseignant(e)s et plus globalement, les acteurs du système afin de les sensibiliser sur le bien-fondé de cette politique des sous-cycles.

Ainsi, la proportion de redoublants retenue pour l'année scolaire 2017-18 au primaire est de 13,7% sur la base des données MICS6 2017 à l'intérieur des sous-cycles et sur la base des données administratives à la fin des sous-cycles est de 7,0%. Dans l'enseignement secondaire, les données administratives montrent que les redoublements ont diminué mais restent encore relativement élevés. En effet, au cours de l'année scolaire 2017-18, la proportion des redoublants est de 20,9% pour le collège, à raison de 20,8% pour les garçons et 21,0% pour les filles et de 26,1% pour le lycée, à raison de 26,1% pour les garçons et 26,3% pour les filles.

Tableau 6 : Efficacité interne dans les flux d'élèves dans les enseignements primaire et secondaire, année 2017-18

Niveau d'études	Primaire		Secondaire général 1er cycle		Secondaire général 2nd cycle	
	2010-11	2017-18	2010-11	2017-18	2010-11	2017-18
Années scolaires						
% de rétention sur le cycle	52,8%	70,7%	67,9%	67,4%	67,5%	94,1%
% de redoublants sur le cycle	21,5%	13,7%	22,0%	20,2%	34,9%	24,4%
% de redoublants par classe						
CI / Sixième/ Seconde	25,3%	14,7%	21,6%	19,0%	19,9%	10,3%
CP / Cinquième/ Première	21,9%	11,5%	18,4%	14,4%	36,2%	28,0%
CE1 / Quatrième/ Terminale	21,8%	14,1%	27,5%	23,4%	50,1%	36,8%
CE2 / Troisième	20,7%	13,1%	27,6%	25,6%	---	---
CM1	20,9%	15,0%	---	---	---	---
CM2	13,6%	14,1%	---	---	---	---
Coefficient d'efficacité interne (%)						
Global	56,5%	71,3%	67,4%	65,2%	51,5%	69,4%
Avec seulement les abandons	71,9%	83,0%	88,5%	82,0%	80,2%	94,3%
Avec seulement les redoublements	78,5%	85,9%	76,2%	79,6%	64,2%	73,6%

Source : calcul des auteurs à partir des données du MEPS et du MICS6 2017

Concernant l'enseignement primaire, la fréquence des redoublements et des abandons en cours de cycle conduit à un coefficient global d'efficacité interne de

71,3% pour l'année scolaire 2017-18, suggérant que 28,7% des ressources dédiées à l'enseignement primaire sont consommées du fait des redoublements et des abandons.

Dans le 1^{er} cycle du secondaire général, le coefficient d'efficacité interne global est évalué à 65,2% en 2017-18, indiquant que 34,8% des ressources sont consommées du fait des redoublements et des abandons scolaires.

Pour le second cycle de l'enseignement général, le coefficient d'efficacité interne global s'est amélioré par rapport à la situation de 2010-11, gagnant près de 18 points de pourcentage. Il est désormais évalué à 69,4%, ce qui signifie que 30,6% des ressources mobilisées pour ce niveau d'étude sont consommées par les redoublements et les abandons (contre 48,5% en 2010-11). On note par ailleurs que la consommation des ressources dans le 2nd cycle de l'enseignement général tient davantage à la fréquence des redoublements qu'aux abandons en cours de cycle.

Les redoublements et les abandons font tous les deux parties, dans des proportions quasiment équivalentes, des raisons de l'inefficience globale de l'usage des ressources publiques à la fois au primaire et au collège.

8. Les enfants hors de l'école

Au cours de l'année scolaire 2016-17, 9,5% des enfants en âge de fréquenter l'enseignement primaire étaient en situation de non scolarisation (contre 11,5% en 2010) : 8,1% d'enfants n'ont jamais eu accès à l'école tandis que 1,4% d'enfants ont abandonné de façon précoce. La proportion de jeunes en âge de fréquenter le secondaire (12-18 ans), en dehors du système scolaire est estimée à 16,4% : 4,3% n'ont jamais été scolarisés et 12,1% ont fréquenté l'école mais l'ont abandonné de façon précoce. Au total, on peut estimer à 320 156 le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école (primaire et secondaire) qui étaient en dehors de l'école au moment de l'enquête MICS6 2017.

Le tableau 7 présente la distribution des enfants de 6 à 11 ans en dehors du système scolaire selon différentes caractéristiques sociales et compare l'évolution des disparités entre les deux dernières enquêtes MICS4 et MICS6. En ce qui concerne le genre, l'écart dans les risques de ne pas être scolarisés est relativement faible avec une différence de seulement 1 point de pourcentage (8,7% pour les filles et 7,5% pour les garçons) contre 4 points de pourcentage lors de l'enquête MICS4 2010. Au sein de la population des 6-11 ans, les filles restent légèrement plus nombreuses à ne pas être scolarisées (52,9%) que les garçons (47,1%).

En considérant le milieu de résidence, les données indiquent que les enfants issus d'un milieu rural ont une plus grande probabilité de ne pas être scolarisés (11%) que les enfants vivant en milieu urbain (2,8%). L'écart dans les risques de ne pas être scolarisés est évalué à 8,2 points de pourcentage. Cet écart est resté stable depuis l'enquête MICS4 2010. En conséquence, c'est toujours au sein de la population rurale qu'on dénombre la plus grande proportion d'enfants de 6-11 ans exclus du système scolaire. La population rurale regroupe en effet à elle seule 88,1% de ces enfants (soit près de 9 enfants sur 10), contre seulement 11,9% au sein de la population urbaine.

L'analyse des disparités entre les différentes régions du pays montre que ce sont les enfants vivant dans la région de Kara (17,3%) et celle des Savanes (13,6%) qui présentent la plus grande probabilité de ne pas être scolarisés. D'ailleurs, la proportion de non scolarisés dans la région de Kara a augmenté entre 2010 et 2017

puisque'elle n'était que de 11,3% en 2010 alors qu'elle a diminué dans les Savanes puisque'elle était de 19% en 2010. Par contre, les enfants résidant dans les régions de Lomé (2%) et du Golfe (3%) présentent les risques les plus faibles de ne pas être scolarisés. On peut d'ailleurs souligner que le risque d'être exclus du système scolaire est 8 fois plus élevé dans la région de Kara que dans la région de Lomé. En outre, les régions des Savanes et de Kara comptent à elles seules plus de la moitié des enfants de 6-11 ans non scolarisés (54,9%).

Enfin, l'analyse selon les quintiles de richesses montre, sans grande surprise, que les enfants issus des milieux socio-économiques les plus défavorisés sont plus enclins à ne pas être scolarisés. En effet, le risque de ne pas aller à l'école est évalué à 17,3% (contre 21% en 2010) pour les enfants de 6-11 ans appartenant au quintile le plus pauvre, tandis que ce même risque est évalué à seulement 2,4% (contre 3,2% en 2010) pour ceux issus du quintile le plus riche. Autrement dit, les enfants issus des familles les plus pauvres ont 7,2 fois plus de chances de ne pas être scolarisés (contre 5 fois plus en 2010) que ceux issus des familles les plus riches. Par ailleurs, les deux quintiles les plus pauvres regroupent à eux seuls 80 % des 6-11 ans exclus du système scolaire (contre 71,8% en 2010).

Tableau 7 : Caractéristiques sociales des enfants de 6 à 11 ans non scolarisés

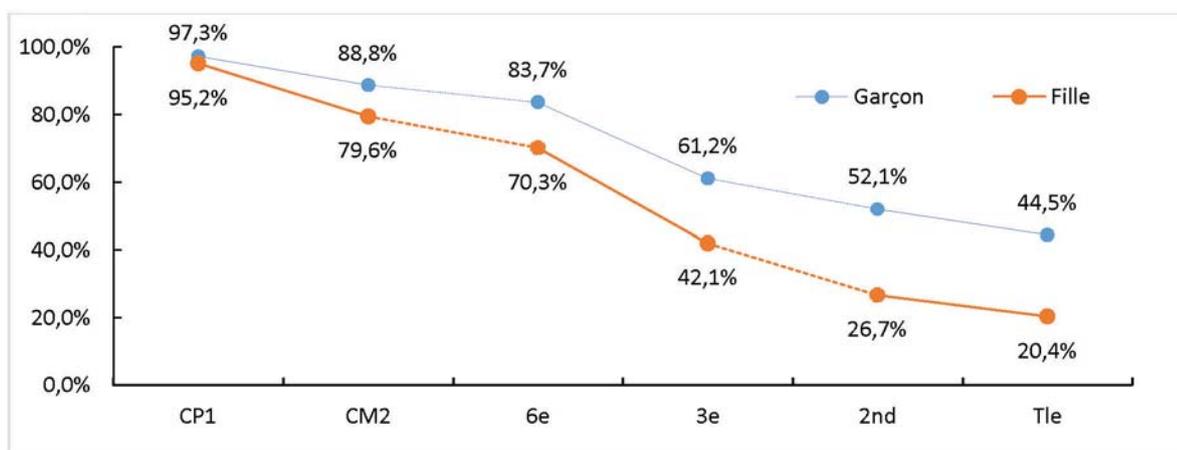
MICS	MICS4 2010		MICS6 2017	
	% non scolarisés	% parmi les non scolarisés	% non scolarisés	% parmi les non scolarisés
Caractéristiques sociales				
Sexe				
Garçons	9,5%	42,6%	7,5%	47,1%
Filles	13,5%	57,4%	8,7%	52,9%
Milieu				
Urbain	5,6%	14,4%	2,8%	11,9%
Rural	13,9%	85,6%	11,0%	88,1%
Région				
Maritime	7,7%	18,7%	6,4%	13,9%
Plateaux	12,8%	26,5%	6,7%	19,9%
Centrale	11,1%	9,2%	4,7%	5,3%
Kara	11,3%	13,1%	17,3%	27,0%
Savanes	19,0%	27,9%	13,6%	27,9%
Lomé Commune	5,8%	4,6%	2,0%	2,5%
Golfe Urbain	-	-	3,0%	3,5%
Quintiles de Richesses				
Q1	21,0%	43,2%	17,3%	50,6%
Q2	13,8%	28,6%	10,7%	29,9%
Q3	8,5%	15,8%	3,8%	9,6%
Q4	5,6%	8,3%	2,4%	5,3%
Q5	3,2%	4,1%	2,4%	4,7%

Source : RESEN 2014 et calcul des auteurs du RESEN à partir des données MICS6 2017

9. Les disparités liées au sexe

Alors que les chances d'accès à l'enseignement primaire sont quasiment identiques pour les filles (95,2%) et pour les garçons (97,3%), les écarts se creusent au fil du parcours scolaire. Les chances d'achever le primaire sont évaluées à 79,6% pour les filles contre 88,8% pour les garçons, soit une différence de 9,2 points de pourcentage. L'écart continue de se creuser à l'entrée au collège avec un écart de 13,4 points de pourcentage entre les filles et les garçons. Ces disparités continuent à se creuser encore un peu plus dans la mesure où les chances d'achèvement de ce même cycle sont estimées à 42,1% pour les filles, contre 61,2% pour les garçons, soit un écart de près de 20 points de pourcentage. Dans le 2nd cycle du secondaire, les chances d'accès au lycée sont deux fois moindres pour les filles (26,7%) que pour les garçons (52,1%) et celles de l'achever encore un peu plus élevées.

Graphique 3 : Probabilité d'accéder et d'achever les différents niveaux d'enseignement selon le genre, année 2017



Source : calcul des auteurs à partir des données MICS6 2017

Dans « l'étude qualitative complémentaire sur les facteurs de non-scolarisation des filles dans les zones de sous-scolarisation » commanditée par l'UNICEF en 2019 et réalisée dans les régions des Savanes, Centrale et des Plateaux, il est ressorti que la sous-scolarisation, la non-scolarisation et la déscolarisation des filles sont des réalités dont les principales causes sont : le trafic d'enfants, la pauvreté, les grossesses en milieu scolaire, les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes telles que le mariage précoce, l'échange, le rapt, les mutilations génitales féminines (MGF), etc.

Pour réduire les disparités et améliorer l'accès des enfants à l'éducation primaire, le gouvernement a adopté des mesures fortes, notamment l'Arrêté n°058/MENR/MEFP du 03 novembre 2000 portant fixation des frais scolaires dans les établissements publics d'enseignement général qui réduit les frais de scolarité pour les filles et le Décret n°2008-129/PR 02 octobre 2008 portant suppression des frais scolaires dans les établissements préscolaires et primaires publics du Togo. D'autres mesures ont porté sur l'octroi de bourses d'études, les toilettes séparées pour les filles et les garçons et le développement de l'approche genre dans les politiques nationales. Ces stratégies constituent un continuum qui a permis de réduire les disparités entre les filles et les garçons.

Malgré la volonté (2012) d'adopter un système de quotas voire de parité dans le recrutement d'élèves instituteurs, il n'existe toujours pas au niveau du ministère de l'éducation de mesures incitatives claires pour augmenter la proportion de femmes enseignantes et attirer celles-ci vers les zones rurales. Aujourd'hui encore, les femmes restent réticentes à l'idée d'aller enseigner dans les zones rurales en raison du manque de structures d'accueil adéquates, de la faiblesse des incitations et du souci de préserver la stabilité de leur foyer conjugal, pour celles qui sont mariées. Selon les données de l'annuaire statistique de l'Education 2017-2018, au primaire, en milieu rural, seulement 9% des enseignant(e)s fonctionnaires et 11 % des enseignant(e)s volontaires, sont de sexe féminin. Par contre en milieu urbain, 35 % des enseignant(e)s fonctionnaires et 37% des enseignant(e)s volontaires sont de sexe féminin. Ces données indiquent une forte concentration des femmes en milieu urbain. Il faut également noter que la sous-représentation des femmes dans le corps enseignant peut être un frein à la scolarisation et surtout à la scolarisation complète des filles d'autant plus que bien des travaux ont montré que la présence des femmes dans les établissements scolaires entraîne non seulement de l'émulation chez les jeunes filles mais est aussi gage de protection pour ces dernières.

L'instauration d'un système de quota pour le recrutement des femmes n'a pas été appliquée en raison de la faible candidature des femmes, tandis que d'autres mesures comme l'application des dispositions légales visant à lutter contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire (VBGMS), a fait l'objet de sensibilisation sans que leurs effets puissent être facilement évalués et attestés. Les VBGMS sont reconnues comme l'un des facteurs majeurs de déscolarisation des filles au Togo³.

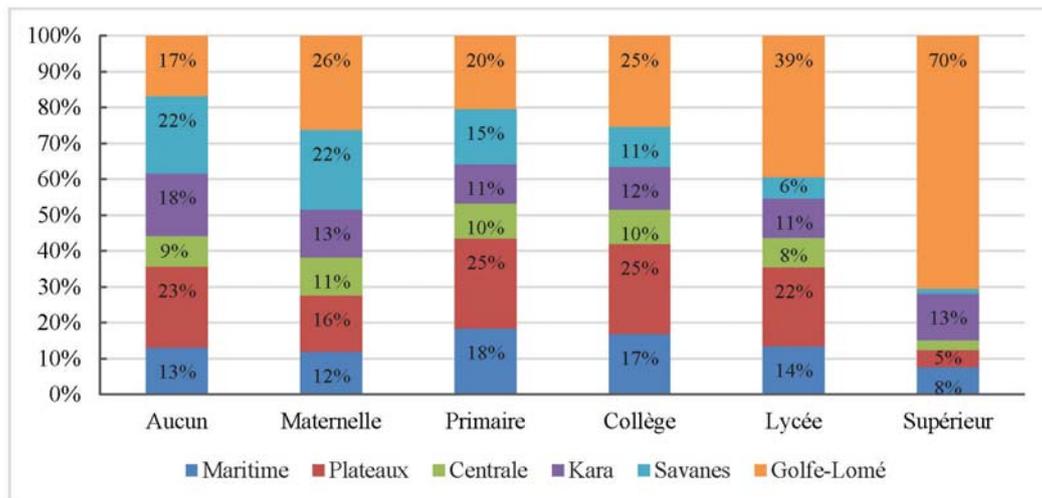
Indépendamment de l'accès, il est également important de noter qu'il existe des disparités de genre dans les taux d'admission au CEPD (examen national de fin de cycle primaire). Les taux d'admission des filles étant systématiquement inférieurs à ceux des garçons. En 2017, on observe un écart de 3,3 points de pourcentage entre le taux d'admission des filles (70,8%) et celui des garçons (74,1%).

10. Les disparités régionales

Les différentes régions du pays peuvent également faire l'objet d'inégalités dans les scolarisations. Toujours sur la base des données du MICS6 2017, la figure 4 présente la distribution de la population des individus âgés de 3-24 ans par niveau d'enseignement atteint selon la région de résidence.

3 Devers M., Henry, E., Hofmann E, avec la collaboration de Benabdallah, H., 2012, Les violences de genre en milieu scolaire comme facteur de déscolarisation en Afrique subsaharienne francophone.

Graphique 4 : Répartition de la population des 3-24 ans par niveau d'enseignement atteint selon la région de résidence



Source : calcul des auteurs à partir des données MICS6 2017

Au regard de la représentativité de chaque région au sein de la population des 3-24 ans, il apparaît que la région des Plateaux concentre la proportion la plus élevée de la population non scolarisée (23%) suivi de la région des Savanes (22%) et de Kara (18%). Lorsqu'on se focalise sur la population ayant eu accès à l'école, la région des Savanes se démarque également dans la mesure où ses habitants sont systématiquement sous-représentés parmi les individus scolarisés dans les niveaux post-primaire. En effet, en comparaison aux habitants de la région du Golfe-Lomé, les jeunes issus de la région des Savanes ont 16,6% moins de chances d'être scolarisés au collège ; 62,8% moins de chance d'arriver au lycée et jusqu'à 124,6% moins de chances d'atteindre l'enseignement supérieur. Depuis plusieurs années, la plupart des partenaires concentrent leurs efforts dans ces régions. Une étude plus approfondie devrait être menée afin de mieux comprendre la persistance de ces disparités.

L'analyse des résultats des examens au CEPD, montre que la région de Golfe Lomé (88%) se démarque avec les meilleurs taux d'admission en 2017 tandis que la région Centrale présente les taux d'admission les plus faibles (57,6%).

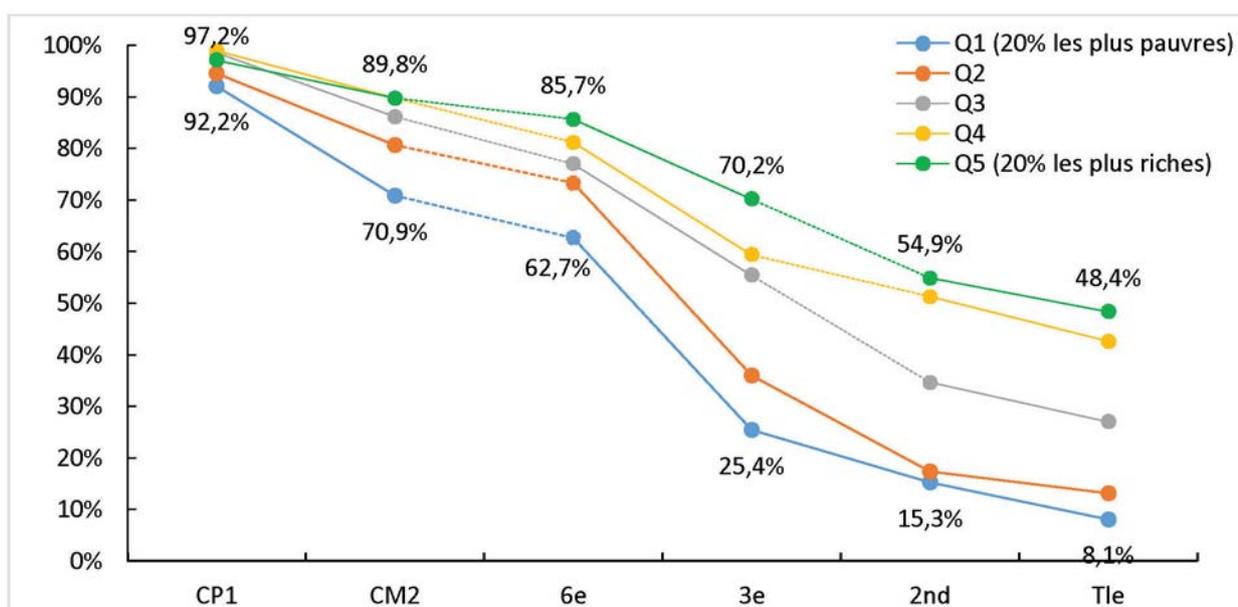
Par ailleurs, il est important de noter qu'il existe une incohérence dans l'allocation des enseignant(e)s dans les écoles primaires publiques. En 2018, 41 % du processus d'allocation des enseignant(e)s dans les écoles primaires publiques ne tient pas compte des effectifs d'élèves mais relève d'autres facteurs, notamment familiaux, culturels, politiques, etc. Au-delà d'un problème de gestion et d'efficacité de la dépense publique en éducation, cela pose également un problème d'équité dans la mesure où les enseignant(e)s fonctionnaires sont très peu déployés dans les zones rurales défavorisées où se trouvent les familles les plus pauvres, et que de fait, ces familles sont alors obligées de recourir à des enseignant(e)s volontaires (non formés) pour la scolarisation de leurs enfants.

11. Les disparités liées au niveau de richesse des familles

Les disparités dans les scolarisations sont également liées au niveau de vie des familles. Selon le RESEN, la majorité des individus n'ayant pas eu accès à l'école sont issus des familles les plus défavorisées. Les deux quintiles les plus pauvres regroupent à eux seuls 60% de la population des 3-24 ans n'ayant pas eu accès à l'école (34% étant issus du premier quintile et 25% du second quintile).

Les disparités liées au niveau de vie commencent dès l'accès à l'école mais elles s'accroissent énormément au fur et à mesure que l'on avance dans les différents cycles d'enseignement. Les chances d'avoir accès au CP1 s'élèvent à 92,2% pour ceux qui appartiennent à la frange la plus pauvre de la population, contre 97,2% pour les plus riches. L'écart se creuse ensuite davantage en ce qui concerne l'achèvement du primaire et ceci en raison d'une rétention moindre pour les élèves issus des milieux les plus pauvres. On note, en effet, une différence de 18,9 points de pourcentage dans la probabilité d'achever les cycles d'enseignement primaire entre les individus les plus riches (Q5) et les plus pauvres (Q1) tandis que la différence n'était que de 5 points de pourcentage pour l'accès au CP1. Les inégalités liées au niveau de vie s'accroissent significativement au sein du 1^{er} cycle du secondaire général puisque l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est de 23 points de pourcentage pour ce qui est de l'accès et de 44,8 points de pourcentage pour ce qui est de l'achèvement. C'est donc au collège que les plus pauvres disparaissent plus significativement (62,7% d'accès et 25,4% d'achèvement). Enfin, dans le 2nd cycle du secondaire, les individus issus du quintile le plus pauvre (Q1) ont une probabilité de seulement 15,3% d'accéder au lycée (contre 54,9% pour les plus riches) et de seulement 8,1% d'achever le cycle (contre 48,4% pour les plus riches).

Graphique 5 : Probabilité d'accéder et d'achever les différents niveaux d'enseignement selon le niveau de vie, année 2017



Source : calcul des auteurs à partir des données MICS6 2017

Ces inégalités sont à mettre en perspective avec le poids financier que les familles doivent supporter pour scolariser leurs enfants (cf. section 9 sur les disparités de genre et section 13 suivante sur le poids des enseignant(e)s volontaires payés par les parents).

Les parents continuent de supporter des frais importants pour la scolarisation de leurs enfants et il existe une tendance à faire supporter certaines dépenses d'éducation par les parents, sous couvert de garantir le bon fonctionnement de l'école. Les cotisations « parallèles » constituent ainsi un parfait exemple du principe du partage des coûts entre l'Etat et les parents et font encore de l'école un service trop cher pour ces derniers qui, parfois, sont obligés de procéder à une sélection des enfants à envoyer ou à maintenir à l'école. Ces cotisations parallèles représentent ainsi un coût prohibitif pour les parents et limitent la possibilité de faire instruire les enfants, et notamment les filles, des ménages les plus pauvres. Selon le RESEN (2018), les familles contribuent pour une part significative dans les dépenses courantes nationales d'éducation qui regroupent à la fois les dépenses courantes de l'Etat et les dépenses des familles pour l'éducation. En effet, sur l'ensemble du système éducatif, elles contribuent à hauteur de 53% de ces dépenses et cette contribution varie de 51% pour l'enseignement primaire à 65% pour le 1^{er} cycle du secondaire, et la contribution des familles est la plus importante pour tous les niveaux d'enseignement en 2017. Le tableau suivant présente la répartition des dépenses des familles pour leurs enfants par type de dépense selon le niveau d'enseignement.

Tableau 8 : Dépense annuelle moyenne des familles togolaises par enfant scolarisé selon le niveau d'enseignement et par type de dépense (en francs CFA)

	Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	ETFP	Supérieur	Ensemble
Frais de scolarité	8 916	8 231	19 039	31 536	95 872	100 924	18 131
Cotisations parallèles	806	798	1 176	1 953	981	395	978
Uniformes	4 235	4 781	8 623	10 865	16 394	10 173	6 646
Manuels scolaires	3 217	4 624	9 754	15 441	31 644	43 691	8 696
Transport pour l'école	298	1 445	4 000	13 239	40 379	64 970	6 156
Restauration	18 649	19 436	31 754	43 766	83 777	92 913	28 458
Cours de répétition	824	4 460	9 925	18 760	21 280	12 138	7 518
Total 2015	36 945	43 775	84 272	135 560	290 327	325 204	76 582
Total 2011	68 106	37 622	71 955	117 904	327 250	263 856	64 746

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données du QUIBB 2015, et RESEN 2014

12. La scolarisation des enfants en situation de handicap

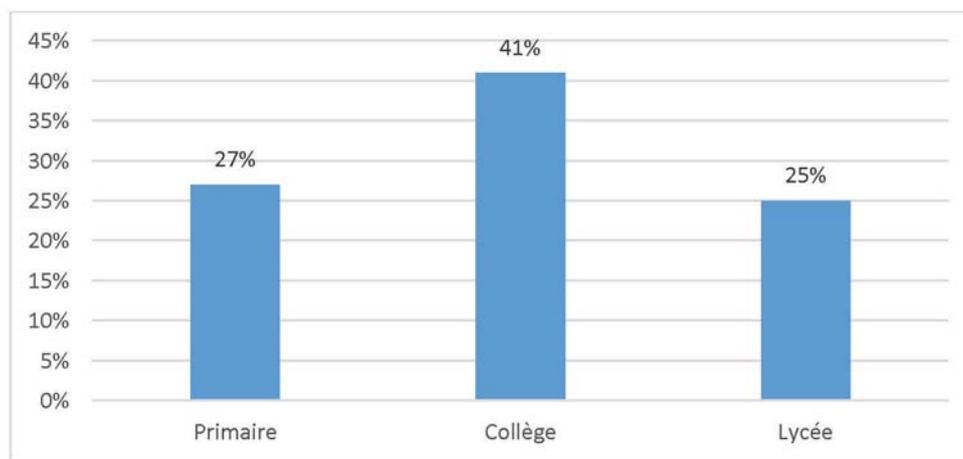
Au moment de l'élaboration du RESEN, les données statistiques sur les enfants en situation de handicap n'étaient pas disponibles. Néanmoins, les problèmes auxquels ils sont confrontés sont, dans l'ensemble, liés à un accueil, un encadrement, des infrastructures, des méthodes et un matériel pédagogique généralement peu ou pas du tout adaptés. Pour mieux prendre en considération les besoins des enfants en situation de handicap, les ministères en charge de l'éducation ont introduit en 2019 la collecte des données sur les enfants en situation de handicap dans le système d'information de gestion de l'éducation (SIGE). Ce qui signifie que dans les années à venir, les informations sur la scolarisation des enfants en situation de handicap devraient être disponibles.

13. Une substitution progressive des enseignant(e)s fonctionnaires par des volontaires

Entre 2011 et 2017, le Togo a connu une augmentation importante de la dépense unitaire salariale des enseignant(e)s fonctionnaires. Celle-ci a augmenté, en valeur réelle sur la période, de 37 % à l'enseignement primaire, 27 % au collège et 45 % au lycée. En comparaison avec des pays de la sous-région à niveau de richesse identique, la dépense unitaire salariale enseignante au Togo est 1,8 à 2,5 fois supérieure⁴.

Cette dépense unitaire salariale élevée engendre le recours à des enseignant(e)s volontaires non formés pris en charge soit sur le budget de l'État à un coût nettement plus bas que les enseignant(e)s fonctionnaires, soit directement par les familles. En 2017, on note 27 % d'enseignant(e)s volontaires au primaire, et respectivement 41 % et 25 % au collège et au lycée alors qu'il n'y en avait pas au secondaire en 2011. Une privatisation progressive (les effectifs croissent plus rapidement dans les écoles privées que publiques à tous les niveaux d'enseignement) et le recours à des enseignant(e)s volontaires dans les écoles publiques alourdissent les dépenses d'éducation des familles et risquent d'hypothéquer les objectifs d'un enseignement de base pour tous (4% des jeunes togolais n'accèdent jamais à l'école primaire en 2017).

Graphique 6 : Proportion d'enseignant(e)s volontaires en situation de classe dans le public en 2017-2018



Source : calcul des auteurs à partir des données du MEPS

14. Un déficit dans les acquis scolaires dès l'enseignement primaire

Le Togo a participé à l'évaluation PASEC 2014 aux côtés de neuf autres pays d'Afrique francophone, une évaluation qui permet de mesurer le niveau de compétences des élèves en début (2^{ème} année) et en fin (6^{ème} année) de scolarité primaire dans deux disciplines : la langue d'enseignement et les mathématiques. L'observation de la situation des apprentissages en début et en fin de scolarité permet de mesurer les capacités du système éducatif à transmettre la connaissance aux élèves à des moments clés de leur scolarité.

4 Au Togo, en 2017, la dépense unitaire salariale des enseignants fonctionnaires est de 8,2 fois le PIB/habitant au primaire (contre 3,3 pour la moyenne des autres pays comparateurs), 9,9 fois le PIB/habitant au collège (contre 5,4 pour les autres pays) et 11,9 fois le PIB/habitant au lycée (contre 6,7 pour les autres pays)

De manière générale, les données indiquent que les élèves togolais éprouvent de nombreuses difficultés d'apprentissage dès le début de la scolarisation primaire. Le Togo obtient en effet un score moyen en langue (473,6) et en mathématiques (474,5) inférieurs à la moyenne de 500 points obtenue par l'ensemble des dix pays ayant participé à l'évaluation. Ces difficultés d'apprentissage se traduisent également dans la proportion d'élèves se situant en dessous du seuil « suffisant » de compétences. En effet, près de quatre élèves sur cinq (79,9%) ne disposent pas des connaissances et compétences nécessaires en français (langue d'enseignement) pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions, tandis que pour les mathématiques il s'agit de près de trois élèves sur cinq (58,7%). Ces proportions sont supérieures à la moyenne des dix pays ayant participé à cette évaluation qui est de 71,4% en langue et 52,9% pour les mathématiques.

En fin de scolarité primaire, le score moyen en lecture (497,3) des élèves togolais est légèrement en deçà de la moyenne internationale, tandis que le score moyen en mathématiques (520,2) dépasse d'une vingtaine de points la moyenne internationale. Par ailleurs, la proportion d'élèves n'ayant pas atteint le seuil minimum de compétence en lecture et en mathématiques reste relativement élevée. En effet, ce sont un peu plus de trois élèves sur cinq (61,6%) qui n'atteignent pas le seuil minimum de compétences en lecture (contre 57,3% en moyenne pour les 10 pays évalués) en fin de scolarité primaire et un peu plus d'un élève sur deux (52,4%) en mathématiques (contre 59% pour les 10 pays évalués).

Il convient de noter que les difficultés d'apprentissage des élèves togolais sont plus importantes en français (langue d'enseignement) qu'en mathématiques. Les données du PASEC (2014) indiquent que les performances des filles en lecture sont en moyenne légèrement meilleures que celles des garçons (+5,7 points), mais non significatives alors que la tendance contraire est observée en mathématiques où, à l'exception des écoles publiques de la région Kara, les scores des filles restent inférieurs à ceux des garçons.

Depuis la réalisation de cette étude PASEC, des mesures spécifiques ont été mises en place au niveau de la formation initiale et continue des enseignant(e)s avec notamment le développement de la pédagogie active. Pour mesurer l'impact de ces nouvelles mesures, il serait utile d'évaluer à nouveau, l'évolution des acquis des apprentissages des élèves en 2^{ème} et 6^{ème} année du primaire.

15. L'enseignement technique et la formation professionnelle : un sous-secteur faiblement valorisé

Les effectifs de l'ETFP représentent seulement 5,8% des effectifs totaux du secondaire (général + ETFP classique) en 2017 (contre 6,3% en 2011). L'orientation scolaire privilégie clairement l'enseignement général au détriment de l'enseignement technique et la formation professionnelle dans un contexte de faiblesse de l'offre d'ETFP due surtout à l'insuffisance de financements publics. Cela interroge sur la valorisation de l'ETFP au niveau national, sur le dispositif d'orientation scolaire ainsi que sur le manque d'informations, puisque ce sous-secteur apparaît souvent comme étant dévalorisant et non attrayant pour les individus, alors même que l'ETFP est censé développer des compétences techniques et professionnelles visant à s'insérer

sur le marché du travail, à la condition que les formations proposées soient en adéquation avec les besoins de main d'œuvre.

Au niveau de l'ETFP au Togo, on observe une faible diversité des formations au sein du sous-secteur où prédomine l'offre de formation tertiaire à destination des services (comptabilité, gestion, etc.). Les données montrent que les élèves sont les plus nombreux dans les filières telles que les Techniques Quantitatives de Gestion (27%), les Techniques Commerciales (20%), les Techniques Administratives (15%) et sont très peu inscrits dans les filières scientifiques et technologiques. Par ailleurs très peu de formations agropastorales sont proposées et les données montrent que celles qui sont disponibles accueillent moins de 1% des apprenants ; ce qui est problématique dans la mesure où les emplois au Togo sont majoritairement disponibles dans le secteur agricole (56% des emplois totaux).

Il existe une inadéquation entre la qualité de la formation offerte et les besoins de main d'œuvre du marché du travail. Même si le taux de chômage est relativement bas en 2015 (3,4 %), celui-ci cache un fort taux de sous-emploi (24,9 %). Les formations de l'ETFP ne correspondent pas suffisamment aux besoins du marché du travail puisque les diplômés de l'ETFP représentent seulement 3% de la population active.

16. Un enseignement supérieur en pleine croissance

L'enseignement supérieur a connu une évolution soutenue de ses effectifs avec 62 034 étudiants inscrits en 2011, le Togo compte désormais 97 923 en 2018, soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 6,7%. Cet accroissement est beaucoup plus marqué dans le secteur privé puisqu'il s'établit à 19,7% en progression moyenne annuelle contre seulement 4,8% dans le public. En effet, les effectifs des établissements privés ont plus que triplé sur la période en passant de 5 226 étudiants en 2011 à 19 780 étudiants en 2018. La part relative des étudiants inscrits dans des établissements privés d'enseignement supérieur est passée de 9,1% en 2011 à 18,7% en 2018. D'une manière générale, l'enseignement supérieur a amélioré sa couverture scolaire avec 1256 étudiants pour 100 000 habitants en 2018 (contre 977 étudiants pour 100 000 habitants en 2011), sachant que la norme de l'Unesco est 2000 étudiants pour 100 000 habitants.

Les dépenses courantes du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont augmenté avec un taux moyen d'accroissement annuel de moins de 9% entre 2012 et 2017. Toutefois, cet accroissement n'est pas linéaire sur la période considérée. En effet, les dépenses ont connu une baisse d'environ 6% entre 2014 et 2015. C'est en 2016 que les dépenses sont revenues au niveau de 2014. Elles ont connu enfin une augmentation significative de 12,9% entre 2016 et 2017.

Les dépenses en capital sont pour la plupart destinées à la réalisation des infrastructures universitaires visant à améliorer les conditions de travail des acteurs. Elles représentent environ 2% des dépenses totales du MESR en 2017. De façon globale, au titre de l'exécution, les dépenses en capital ont considérablement baissé ces dernières années passant de 906,9 à 498,6 millions de francs CFA entre 2011 et 2017 au titre de l'exécution.

Un rapport de l'OCDE de 2016 sur l'enseignement supérieur⁵ illustre l'inadéquation de l'offre de formation du supérieur au marché du travail. On note une concentration des formations dans les filières des lettres et arts, les sciences sociales, le journalisme et l'information, le commerce, l'administration et le droit due en partie à l'orientation au niveau secondaire. Par exemple, en 2015-16, ces filières regroupaient à elles seules 78% des étudiants. Les formations en sciences de la santé, sciences de la vie et de la terre, sciences physiques, mathématiques, statistiques, etc. regroupent 16% des étudiants et les formations techniques rassemblent 6% des effectifs. L'annuaire statistique du MESR de l'année académique 2016-2017, apporte des précisions sur les proportions des étudiantes dans les filières scientifiques : Centre d'excellence régionale sur les sciences aviaires (14,3%), Centre d'informatique et de calcul (10,5%), Ecole des assistants médicaux (7,5%), Ecole nationale supérieure d'ingénieurs (4,9%), Ecole supérieure d'agronomie (19,1%), Ecole supérieure des technologies biologiques et alimentaires (46%), Faculté des sciences (22,2%), Faculté des sciences de la santé (38,4%).

Par contre, les étudiantes sont fortement représentées dans les filières littéraires : Faculté de droit (54,2%), Faculté des lettres, langues et arts (51,6%), Faculté des sciences de l'homme et de la société (41,6%), Institut des sciences de l'éducation (67,4%), etc.

17. L'Alphabétisation et l'Education Non Formelle

L'enquête QUIBB 2015 donne un taux d'alphabétisation au Togo de 63,3% contre 60,3% en 2011 chez les individus de 15 ans et plus. Ce taux présente toutefois des disparités. Au niveau national, il est de 77,1% pour les hommes et 51,1% pour les femmes. Il existe deux niveaux de services d'alphabétisation : (i) l'alphabétisation de base qui vise à établir des bases solides du « savoir-lire », « savoir-écrire » et « savoir-compter » et à introduire des connaissances sociales en lien avec le contexte local ; (ii) la post-alphabétisation qui vise à renforcer les acquis de l'alphabétisation de base et à introduire des éléments préprofessionnels. Dans les centres d'alphabétisation de base, le nombre d'apprenants a connu une baisse en passant de 16 042 à 10 064 inscrits entre 2010-2011 et 2016-2017. Dans les centres de post-alphabétisation les effectifs ont également connu une baisse en passant de 2 320 à 2 227 inscrits entre 2014 et 2016.

La diminution du nombre d'apprenants dans les centres d'alphabétisation peut être mise en lien avec la réduction de l'offre avec une baisse considérable du nombre de centres d'alphabétisation qui est passé de 1 195 en 2013 à seulement 485 centres en 2016, soit une diminution de plus de la moitié en trois ans. En 2017, on note l'existence de 549 centres d'alphabétisation de base et 119 centres de post-alphabétisation sur toute l'étendue du territoire.

Il convient de souligner l'existence de centres d'éducation non formelle (CENF) visant à prendre en charge les enfants en âge scolaire mais exclus du système d'éducation formel. Les réalisations en faveur des enfants en dehors de l'école ne sont cependant pas encore significatives. En effet, l'analyse de l'offre existante permet de noter une couverture très partielle des besoins. En 2018, les centres d'éducation non formelle

5 Rapport de l'OCDE sur l'enseignement supérieur et le marché du travail, 2016

ne couvraient que trois régions du pays (Lomé Golfe, Maritime et Plateaux) avec un total de 3 centres qui ont permis d'enrôler 90 apprenants à raison de 30 apprenants par centre. La formation donnée dans ces centres est un condensé du programme de l'enseignement primaire, avec une composante formation préprofessionnelle, déroulé sur trois ans en vue de permettre aux apprenants de la tranche d'âge 9-14 ans de s'insérer soit dans le système éducatif formel, soit de s'orienter vers la formation professionnelle après le CEPD.

Les dépenses financées par l'Etat pour le sous-secteur de l'AENF, que ce soit les dépenses courantes ou les dépenses en capital, sont faibles ou pratiquement nulles avant 2017. Pour cette dernière année (2017), l'Etat a exécuté un total de 164 millions de francs CFA pour le financement des dépenses courantes uniquement. La part des dépenses du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle est restée constante sur la période 2011-2017 avec un taux de 0,1 %.

CHAPITRE 2 : LES GRANDS AXES ET LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PSE

Le gouvernement togolais entend poursuivre la politique de développement du système éducatif identifiée dans le précédent PSE 2014 – 2025 en l'arrimant davantage au nouveau Plan National de Développement (PND 2018 – 2022) et en prenant en considération les documents élaborés depuis le précédent PSE (cf. chapitre 1).

La révision de ce plan sectoriel de l'éducation a été inspirée par la vision du gouvernement togolais pour le développement socio-économique du pays ainsi que par les engagements internationaux auxquels le pays a souscrit. Cette vision, exprimée dans le PND, est de « *faire du Togo une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouvert sur le monde* ». Pour ce faire, l'objectif global de la nouvelle politique nationale de développement est de « *transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décentés et induisant l'amélioration du bien-être social* ».

Pour rappel, la stratégie du PND s'articule autour de trois axes : (i) mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, (ii) développer des pôles de transformations agricoles, manufacturiers et d'industries extractives et (iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. Le PND met un accent particulier sur :

- la formation professionnelle, qui constitue un élément central pour améliorer la productivité de l'économie, accélérer l'emploi des jeunes et réduire les inégalités sociales ;
- la poursuite des efforts visant à améliorer la qualité et l'accès aux services sociaux de base, notamment en matière d'éducation générale, de santé, de nutrition, de services énergétiques, d'eau et d'assainissement ;
- l'expérimentation positive de l'éducation inclusive dans les régions de la Savane et de Kara qui mérite d'être étendue aux autres régions du pays ;
- l'accès équitable des filles et des garçons à l'éducation et le renforcement des capacités nationales de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire.

A terme, le Togo souhaite « *une transformation structurelle du système éducatif national pour fournir à la nation des ressources humaines en quantité et de qualité nécessaires à la transformation de l'économie. Elle devra passer par : (i) l'augmentation de l'offre éducative tout en assurant sa qualité, (ii) l'inversion de la tendance de prédominance de l'enseignement général au profit de l'ETFP, (iii) le renforcement de la fourniture de services sociaux aux élèves et étudiants, (iv) le renforcement du financement des universités, des centres de formation technique et professionnelle et de la recherche universitaire et scientifique et (vi) le renforcement des infrastructures d'accueil* ».

Par ailleurs, le PSE 2020 – 2030 s’inspire des objectifs et différents documents internationaux :

- **les Objectifs de Développement Durable (ODD)** qui guident la communauté internationale ainsi que les gouvernements nationaux dans l’élaboration de leurs politiques, plus spécifiquement le quatrième objectif (l’ODD 4) qui vise à « *Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie* et qui propose un ensemble de dix cibles – sept cibles stratégiques et trois cibles de mise en œuvre » ;
- **l’agenda 2063** de l’Union Africaine pour une « révolution des compétences » à même de promouvoir une « Afrique pacifique et prospère, intégrée, dirigée par ses propres citoyens et occupant la place qui est la sienne dans la communauté mondiale et l’économie du savoir ».

En réponse à ces ambitions internationales et nationales, le Gouvernement togolais a élaboré un plan sectoriel de l’éducation 2020 – 2030 ambitieux avec une politique enseignante qui est au cœur de l’amélioration du système et une augmentation de la formation professionnelle dans les filières agricoles et industrielles.

Les objectifs à atteindre dans chaque sous-secteur ont été développés en tenant compte de la soutenabilité financière évaluée dans les différents scénarios de développement du système éducatif exprimés dans les travaux sur le modèle de simulation. Un scénario financier a donc été retenu ; il est exposé dans le chapitre 4 sur les coûts et le financement du PSE.

Dans la mesure où ce PSE est une révision du PSE 2014 – 2025, les grands axes de la politique éducative restent inchangés, mais les objectifs ont été ajustés pour tenir compte des progrès réalisés, des nouveaux enjeux liés aux Objectifs de Développement Durable et à ceux inscrits dans le Plan National de Développement.

2.1. LES AXES DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC L’ODD 4

2.1.1 Etendre la couverture du préscolaire (ODD 4.2)

Au Togo, l’éducation préscolaire dure deux ans et concerne les enfants âgés de 4 et 5 ans. Comme signalé dans le chapitre 1, les effectifs inscrits au préscolaire ont quasiment triplé de 2011 à 2018 et le taux brut de scolarisation est passé de 13,8% à 34,1% sur la même période.

Une Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance (PNDPE) a été élaborée en 2014 et révisée en 2018. Le présent plan sectoriel de l’éducation 2020 – 2030 reprend les principaux éléments de cette politique pour l’éducation préscolaire. Contrairement à ce que prévoyait le PSE 2014 – 2025, le gouvernement a opté pour la transformation des structures communautaires (JEDIL) en établissements préscolaires publics. Cette politique de suppression progressive des structures communautaires va se poursuivre afin d’avoir un meilleur encadrement des établissements et une amélioration de la qualité. Cela va impliquer un effort supplémentaire de la part du gouvernement en termes de (i) construction de salles de classe, (ii) de fourniture de matériels pédagogiques et didactiques et (iii) de formation des éducateurs/trices.

2.1.2 Développer un enseignement fondamental de qualité qui prend en compte le primaire et le secondaire avec pour objectif prioritaire l'atteinte de l'ODD 4.1

La suppression des frais de scolarité dans le primaire instaurée en 2008 a permis une forte augmentation des effectifs, mais il existe toujours une proportion d'enfants qui ne sont pas à l'école de même que des abandons tout au long du cycle, notamment chez les filles. Des mesures spécifiques seront mises en place pour améliorer le suivi des acquis des élèves et encourager la poursuite des études. L'extinction progressive de la catégorie des enseignants volontaires par voie de recrutement direct dans la fonction publique est une mesure forte qui permettra de réduire dans le temps les coûts supportés par les parents et d'améliorer la qualité des apprentissages. Ainsi, l'Etat entend développer une offre publique suffisante à tous les enfants, y compris les enfants à besoins spécifiques à travers le développement du modèle national d'éducation inclusive.

Par ailleurs, la politique de sous-cycles⁶ qui a été introduite en 2012 n'a pas été bien appliquée ; des mesures de concertation et de sensibilisation seront mises en place avec l'appui des services déconcentrés de l'éducation afin de faire comprendre aux enseignants et aux parents la pertinence de cette politique. A cela va s'ajouter la mise en place d'outils de suivi des compétences de l'élève qui permettront à l'enseignant qui accueillera l'élève en année n+ 1 de connaître les lacunes rencontrées durant l'année n.

Au niveau du secondaire, la tendance à la hausse observée depuis plusieurs années va se poursuivre jusqu'en 2030, créant une pression de plus en plus forte sur les capacités d'accueil. Des efforts importants seront donc mis en place pour assurer un meilleur accueil des apprenants avec notamment une réduction du ratio élèves/enseignants qui passera de 80,2 en 2018 à 50,8 en 2030 grâce à un programme intensif de construction scolaire, notamment dans les zones rurales. Au niveau de la qualité des apprentissages, l'accent sera mis sur la formation continue des enseignants et des chefs d'établissements avec notamment l'opérationnalisation des secteurs pédagogiques qui devront permettre de combler partiellement le manque d'encadrement (nombre insuffisant d'inspecteurs et d'encadreurs pédagogiques). Pour rappel, le ratio enseignants /inspecteur (niveaux primaire et secondaire confondus) est de 487 enseignants pour 1 inspecteur au niveau national pour une norme de 1 inspecteur pour 100 enseignants.

Par ailleurs, le gouvernement togolais va poursuivre la révision des programmes du secondaire et ouvrir des parcours de Licence et de Master professionnels d'enseignement (LPE et MPE) dans les universités et les grandes écoles publiques et privées afin d'élargir le vivier de recrutement des enseignants.

Cette ouverture de la formation initiale dans les universités vise à répondre au besoin important d'enseignants lié à l'augmentation du nombre d'élèves et de salles de

6 L'enseignement primaire togolais est composé de 3 sous-cycles : CP1-CP2, CE1-CE2 et CM1-CM2 et les programmes sont conçus sur 2 années entières avec interdiction de redoubler à l'intérieur d'un sous-cycle, le redoublement n'intervenant qu'en fin de sous-cycle si l'élève n'a pas les compétences minimales requises pour continuer dans le sous-cycle suivant.

classe dans la perspective de rapprocher les collèges des communautés rurales et d'encourager la poursuite de la scolarisation, notamment des filles dont le fort taux d'abandon s'explique en partie par la distance entre leur domicile et les établissements scolaires. L'opérationnalisation des secteurs pédagogiques, des dispositifs de partage et d'apprentissage continu, permettra de combler partiellement le manque d'encadrement.

Ces mesures devront permettre d'augmenter le taux de transition entre l'école primaire et le collège afin de permettre à une proportion importante d'élèves de poursuivre quatre années de scolarité complémentaires et de tendre vers la mise en place effective de l'enseignement fondamental.

En effet, cette réforme de l'enseignement répond à un triple objectif :

- satisfaire la forte demande sociale d'éducation ;
- instaurer un enseignement fondamental de 10 ans permettant d'asseoir les compétences de base et de garantir aux citoyens les capacités à résoudre les problèmes élémentaires de la vie ;
- permettre aux apprenants ayant achevé le cycle fondamental de pouvoir aborder avec aisance les études ultérieures dans les filières professionnelles, générales ou dans l'apprentissage.

Dans l'optique de renforcer le continuum éducatif, l'examen du Probatoire (communément appelé BAC1) sera révisé en vue d'en faire une réelle première partie du baccalauréat.

2.1.3 Développer l'enseignement technique et la formation professionnelle afin que les filières répondent aux besoins de l'économie togolaise (ODD 4.3 et ODD 4.4)

Contrairement à ce qui était prévu dans le PSE 2014 – 2025, la part des effectifs de l'enseignement technique et la formation professionnelle dans l'enseignement secondaire a baissé, passant de 6,3% en 2011 à 5,8% en 2017. Le développement de ce sous-secteur n'a pas été à la hauteur des espérances souhaitées. Les raisons peuvent être variées, mais il ressort des analyses de ces dernières années⁷ (i) une offre insuffisante et des coûts élevés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle⁸, (ii) une faible diversification des programmes de formation pour répondre aux réalités socio-économiques du pays, (iii) une obsolescence des équipements et des matériels didactiques, (iv) un retard dans le développement des formations alternées dont l'apprentissage dual. Les filières proposées dans l'ETFP sont peu attractives et généralement inadaptées aux besoins des entreprises.

Le PND met l'accent sur la nécessité de développer l'ETFP mentionnant que « *le système éducatif togolais a un caractère généraliste et peu professionnalisant. Ce qui fait que le pays a un déficit de compétences. Le principal défi est de concevoir et mettre en œuvre la nécessaire réforme du système éducatif en mettant l'accent sur*

7 Cf. (i) PND du Togo 2018 – 2022 ; (ii) RESEN 2019 ; (iii) revue des politiques d'ETFP au Togo, 2018 – UNESCO

8 Selon le RESEN, la dépense courante moyenne pour scolariser un élève dans l'enseignement technique et la formation professionnelle est d'environ 521 000 francs CFA en 2017 (soit 147% du PIB/habitant). Cette dépense moyenne est supérieure dans l'enseignement technique (environ 553 000 francs CFA) comparé à la formation professionnelle (environ 485 000 francs CFA).

les formations professionnelles et techniques, formations de type dual ainsi que sur la valorisation de l'apprentissage ».

Dans l'optique de réformer l'ETFP, une stratégie nationale a été élaborée en 2018 avec l'appui de l'UNESCO. La Coopération Allemande, à travers la GIZ, a soutenu l'élaboration du schéma directeur de la formation professionnelle duale. Ces deux documents importants sont repris dans le PSE 2020 – 2030 et marquent la volonté de développer davantage de formation professionnelle. A ce titre, le scénario de politique éducative prévoit, à terme, une inversion de la part des effectifs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

En effet, en 2018 l'enseignement technique représente 68,9 % des effectifs de l'ETFP, la formation professionnelle 31,1% et il est prévu, en 2030, que la formation professionnelle atteigne 60% des effectifs contre 40% pour l'enseignement technique.

Il est donc prévu de mettre en place une structure appropriée de formation professionnelle, implantée au chef-lieu de chaque région et répondant aux normes requises pour une formation adéquate, ouverte gratuitement aux jeunes, quel que soit leur niveau d'instruction. Cette structure proposerait quatre types de formation : i) la formation par alternance, selon l'approche par compétences ; ii) la formation continue (perfectionnement et recyclage des artisans) en lien avec les nouvelles technologies et les nouveaux profils de métiers ; iii) la formation de type coopératif dual pour compléter la formation des apprentis liés par contrat aux maîtres-artisans ; iv) la formation professionnelle d'insertion dont l'auto-emploi.

Il s'agira de contribuer à améliorer la productivité du secteur informel agricole et non-agricole et de permettre aux jeunes qui mettent un terme à leurs études après le primaire et, en cours ou après le collège, de bénéficier d'une formation courte orientée directement vers un métier. Dans cette perspective, des formules et structures de formation courte et/ou d'apprentissage seront mises en place et développées en partenariat avec les maîtres-artisans et les acteurs agricoles.

Par ailleurs, l'instauration de structures de partenariat, de concertation et de dialogue du type de celles prévues par la Charte de partenariat Public/Privé garantissant une forte implication des opérateurs économiques, notamment dans l'organisation d'un pilotage sectoriel conjoint se poursuivra afin d'orienter durablement le dispositif vers les besoins du marché du travail.

Pour l'enseignement technique, les activités prévues cibleront la restructuration de l'offre publique de formation (étude sur les besoins de formation, création, suppression, adaptation de filières), l'actualisation des contenus de formation en relation avec les besoins de l'économie togolaise, la formation des enseignants et la réhabilitation des équipements des établissements.

2.1.4 Disposer d'un enseignement supérieur orienté vers le marché du travail (ODD 4.4)

Le sous-secteur est confronté à plusieurs difficultés liées à la massification des effectifs, à la vétusté et l'insuffisance des infrastructures d'accueil, à l'insuffisance

des équipements pédagogiques, au manque d'enseignants, à la faiblesse des ressources financières, etc. Ces difficultés affectent la qualité des enseignements et l'efficacité interne et externe des formations. Les résultats de recherche sont peu compétitifs, et le domaine reste marqué par l'insuffisance de ressources (matérielles, humaines, financières) et de faibles innovations et progrès.

Au niveau de la redistribution des effectifs dans le Supérieur, plusieurs mesures sont programmées : i) le développement de l'enseignement privé avec un meilleur encadrement ; ii) le développement progressif d'un enseignement à distance qui pourrait commencer en 2022 ; iii) un rééquilibrage des effectifs entre les filières académiques et les filières technologiques et professionnelles en faveur des secondes ; et iv) la restructuration significative des effectifs entre les disciplines au sein des formations académiques, au bénéfice des disciplines scientifiques. Des efforts de rationalisation seront également consentis au niveau des dépenses sociales avec une meilleure allocation des bourses et des aides aux étudiants en fonction du genre et des filières. Sur le plan de la qualité, il s'agira de renforcer les infrastructures universitaires, d'améliorer l'équipement des bibliothèques universitaires et des laboratoires, d'étendre l'accès aux technologies de l'information et de la communication, et de former les enseignants.

Pour réduire les disparités régionales, et renforcer le volet recherche-développement, les cinq centres universitaires et l'Université polytechnique prévus par la carte universitaire (2014-2025) seront mis en place. Les centres d'excellence qui sont orientés vers la formation et la recherche seront également renforcés. Le Togo en a désormais quatre : le Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) ; le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA/DOUNEDON); le Centre d'Excellence sur la Maîtrise des Energies (CERME) et le Centre d'Excellence sur la Protection Durable des cultures (CEProDuC).

2.1.5 Augmenter le nombre d'apprenants dans les centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (ODD 4.6)

Au niveau de l'alphabétisation, la stratégie du faire-faire, qui vise à confier aux organisations de la société civile actives dans le sous-secteur la responsabilité de l'ouverture des centres et de développement des activités d'alphabétisation de manière contractuelle, sera poursuivie en attendant son évaluation. L'accent sera davantage porté sur (i) la mobilisation des acteurs de la société civile et du secteur privé pour élargir l'offre ; (ii) le pilotage avec notamment le renforcement du contrôle de la qualité des programmes ; (iii) la recherche de financements ; et (iv) l'élaboration des matériels didactiques adaptés aux besoins de développement économique, social et culturel du pays.

Par ailleurs, des formules d'éducation non formelle seront mises en œuvre au profit des enfants de 9-14 ans qui sont hors du système scolaire formel. Le Togo a opté pour le développement des centres d'éducation non formelle (CENF) d'une durée de 03 ans dont la fin de la formation sera sanctionnée par l'obtention du CEPD. Dans le souci de valoriser les acquis des apprenants, il est prévu, à tous les niveaux du cursus, des passerelles entre l'éducation non formelle et le système formel. Pour augmenter les chances de réussite des enfants, il est préconisé l'utilisation des langues locales comme canal de transmission des connaissances avec un passage progressif vers le français.

2.2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Les principes directeurs qui sous-tendent les actions qui seront conduites dans le cadre de l'actuel PSE 2020 – 2030 sont ceux qui ont guidé les précédents PSE et qui relèvent d'une volonté du gouvernement togolais - appuyé par ses partenaires techniques et financiers - d'offrir aux enfants et aux jeunes togolais une éducation et une formation inclusive et équitable qui prend en considération les disparités existantes.

2.2.1 Réduction des disparités et amélioration de l'équité

La réduction des disparités et l'amélioration de l'équité passeront par une allocation cohérente et équitable des ressources publiques d'éducation entre les différentes régions et les différents établissements du pays. Une attention particulière sera portée sur les populations les plus vulnérables et les régions les plus en retard en termes de scolarisation. Les mesures préconisées pour promouvoir l'égalité et l'équité impliquent une discrimination positive dans l'allocation des ressources.

La politique nationale d'alimentation scolaire

L'alimentation scolaire est un levier de stimulation de la demande scolaire. Elle permet de promouvoir le maintien des enfants à l'école, en particulier les jeunes filles et les enfants vulnérables. Dans cette optique le gouvernement a élaboré en 2012, avec l'appui de ses partenaires en développement dont le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), une politique nationale d'alimentation scolaire intégrée, basée sur les productions locales. Cette politique, révisée en octobre 2016, est financée annuellement à hauteur de 1 milliard de FCFA sur le budget de l'Etat.

La mise en œuvre efficace de cette politique destinée aux établissements du préscolaire et du primaire publics peut être un moyen pour amener à l'école les 7% de ces enfants qui n'y sont pas encore et permettre à chaque élève, à l'horizon 2030, d'accéder à une alimentation suffisante et nutritive, lui garantissant à la fois la couverture de ses besoins énergétiques et de ses préférences alimentaires.

Toujours dans le cadre de la coopération entre le Togo et Le PAM, un projet intitulé « Partenariat pour les systèmes alimentaires durables au Togo (Partnership for Sustainable Food System in Togo) » est initié et destiné à soutenir le gouvernement à développer un projet pilote d'écoles à cantines à base communautaire. Les domaines d'interventions de ce projet sont entre autres (i) la promotion des jardins potagers scolaires, (ii) la promotion de l'éducation nutritionnelle, la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, (iii) le renforcement des infrastructures scolaires, (iv) la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées au genre, à la résilience et aux VIH/Sida.

Parallèlement à ces initiatives, le Catholic Relief Services (CRS) a initié un projet de cantines scolaires intitulé PROJET Food For Education TOGO (FFE-Togo) et financé par le Département américain de l'Agriculture (USDA) et le McGovern-Dole International. Le projet FFE-Togo vise à fournir des repas à des élèves de 138 écoles des préfectures de Kpendjal et Oti-Sud (dans la région des Savanes) et celle de Dankpen (dans la région de la Kara). Le projet touche aussi bien les élèves que les communautés au sein desquelles se trouveront les écoles bénéficiaires.

Le Plan national de développement (PND) reconnaît les cantines scolaires comme un filet de sécurité qui peut aider à soulager la pauvreté extrême et l'insécurité alimentaire dans les zones rurales et éloignées et augmenter la rétention scolaire. Au vu de tout ce qui précède et considérant l'impact de l'alimentation scolaire sur les indicateurs éducatifs, il est important d'augmenter la couverture des cantines scolaires aux écoles primaires, surtout dans celles situées dans les localités rurales et dans les milieux péri-urbains défavorisés.

La santé en milieu scolaire

Au Togo, bien qu'aucune politique nationale de santé scolaire n'ait été clairement définie à ce jour, des actions ponctuelles ou intégrées à des projets de santé ou de développement, continuent d'être menées par l'Etat, les Organisations non Gouvernementales, ou les partenaires en développement. En 2012, sur toute l'étendue du territoire, on dénombre seulement trente-sept (37) infirmeries scolaires publiques comme privées parmi lesquelles douze (12) sont localisées dans l'enseignement technique sur un ensemble d'environ mille établissements scolaires du secondaire. Du point de vue qualitatif, en dehors de la prise en charge des maladies courantes, la quasi-totalité des infirmeries scolaires n'offrent que des informations en matière de prévention des IST/VIH/Sida.

L'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service éducatif suppose qu'il faut promouvoir la santé scolaire et universitaire en vue d'améliorer les capacités d'apprentissage et d'insertion sociale. Dans cette logique, à part la prévention du VIH-Sida qui reste un besoin crucial pour tous les apprenants, une éducation pour la santé en milieu scolaire appropriée, adaptée aux niveaux d'enseignement, demeure incontournable. C'est pourquoi, en 2013, le gouvernement a opté pour l'éducation complète à la sexualité qui préconise « la promotion d'une éducation pour la santé à l'école, basée sur un programme efficace, pertinent et approprié qui réponde aux besoins nouveaux, améliore les résultats scolaires et renforce la justice sociale ».

Lancé depuis le 1er septembre 2017, School Assur vise à assurer une couverture d'assurance-santé aux écoliers des établissements primaires et secondaires du secteur public du Togo.

Le Plan national de développement (PND 2018-2020), a pour priorité de parvenir à une croissance inclusive centrée sur la transformation structurelle et tirée par le secteur privé, d'améliorer la qualité de vie et de réduire la pauvreté en investissant dans les projets sociaux prioritaires. Le programme d'alimentation scolaire et le programme School Assur font partie de ces priorités du gouvernement.

L'éducation inclusive

L'inclusion est un processus ayant pour objectif d'améliorer la participation des personnes en situation de handicap et des personnes vulnérables à tous les aspects de la société y compris les services. Le gouvernement togolais a pris conscience de l'importance de développer des stratégies spécifiques qui prennent en compte les enfants en situation de handicap et ceux à besoins éducatifs spéciaux. Depuis quelques années, plusieurs expériences prometteuses ont été mises en place dans

les régions des Savanes et de la Kara avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ces expériences ont permis au Togo d'adopter un modèle d'éducation inclusive.

Deux options ont été retenues :

- (i) le Système des Enseignant(e)s Itinérants ;
- (ii) le dispositif des Classes Transitoires d'Inclusion Scolaire.

Le Système des Enseignant(e)s Itinérants concerne les interventions menées pour l'accès direct des enfants en situation de handicap à l'école : l'accessibilité des infrastructures, la formation des enseignant(e)s et l'accompagnement des enseignant(e)s itinérants. Les principaux rôles des enseignants itinérants sont : le soutien des enfants, l'aménagement de l'accueil de l'enfant, la sensibilisation de la classe, des enseignants, des parents, la fourniture du matériel adapté, l'organisation des sessions de répétition, la création de lien avec les familles, le développement des projets éducatifs individuels, etc. Les résultats escomptés sont, entre autres, l'engagement de l'Etat dans le financement de l'éducation inclusive et la production du matériel didactique local adapté. Le principal atout de l'expérience du Togo est lié au fait que les enfants en situation de handicap directement intégrés dans le système éducatif ordinaire sont appuyés par les enseignant(e)s itinérants.

La deuxième option concerne la mise en place des classes transitoires d'inclusion scolaire (CTIS) dont la chaîne du processus éducatif s'étale sur six (6) ans selon trois (3) principales étapes : la formation des enseignant(e)s des CTIS pour les enfants qui ont besoin d'une éducation spécialisée ; l'enseignement du module d'éducation inclusive à l'École Normale d'Instituteurs ; l'accessibilité des infrastructures et la disponibilité des équipements et matériels adaptés. La mise en place des classes transitoires d'inclusion scolaire permet aux enfants d'acquérir les capacités de lecture, d'écriture et de compréhension. Aussi, le processus d'inclusion débute-t-il par l'acquisition de la langue des signes et de l'écriture braille, outils indispensables pour les apprentissages ultérieurs.

Aussi, la stratégie nationale de l'ETFP a pris l'option d'orienter les nouvelles offres de formation pour répondre aux besoins des groupes vulnérables et des personnes en situation de handicap. Dans l'enseignement supérieur, il est prévu de renforcer et de généraliser la stratégie de constructions des infrastructures universitaires adaptées et d'octroyer des bourses aux étudiants les plus vulnérables et ceux en situation de handicap.

La réduction des disparités entre les filles et les garçons

Comme mentionné dans le chapitre 1, les disparités entre les garçons et les filles se creusent au fur et à mesure que ces dernières avancent dans le système éducatif. Ce qui signifie que les filles abandonnent beaucoup plus que les garçons leurs études. L'analyse des résultats aux examens (CEPD, BEPC et Baccalauréat général) montre que le taux de réussite des filles est moins bon que celui des garçons.

La réduction des disparités entre les filles et les garçons est traitée de façon transversale et pour chaque sous-secteur, des interventions spécifiques en faveur des filles sont mises en place afin d'encourager leur maintien dans le système éducatif. Ces interventions portent à la fois sur la demande, l'offre scolaire et l'élaboration d'une stratégie nationale spécifique en faveur de la scolarisation des filles.

2.2.2 La politique enseignante

Le Togo est confronté à un défi majeur : « comment répondre aux exigences d'une éducation de qualité ». Ce défi est au cœur du nouveau Plan National de Développement et plus largement des Objectifs de Développement Durable.

Disposer d'enseignants qualifiés est une condition indispensable pour assurer une éducation de qualité. Or au Togo, l'analyse diagnostic du système éducatif (cf. chapitre 1) a mis en exergue le nombre important d'enseignants volontaires payés par les parents dans les établissements préscolaires, primaires et secondaires. Cette présence pèse non seulement sur les dépenses des ménages mais aussi sur la qualité des apprentissages.

Tableau 9 : Effectif des enseignants volontaires par cycle

	Enseignants volontaires	Volontaires nationaux de l'éducation	TOTAUX
Préscolaire	1 996	-	1 996
Primaire	6 268	-	6 268
Collège	1 917	270	2 187
Lycée	1 193	415	1 608
TOTAL	11 371	688	12 059

Source : Base de données DRH-MEPS, 2018

Le niveau d'étude des enseignants volontaires est variable comme le montre le tableau ci-dessous. Au primaire, seulement 18,3% des enseignants volontaires payés par les parents ont un niveau CAP, c'est à dire un niveau BAC et 37,6% ont un niveau CEAP c'est à dire BEPC. Au regard des études internationales réalisées sur les acquis scolaires au Togo⁹, il est légitime de s'interroger sur les capacités de ces enseignants volontaires à transmettre les compétences nécessaires aux élèves d'autant plus que la majorité de ces enseignants n'ont reçu aucune formation initiale, excepté lorsque l'Etat et ses partenaires ont financé des formations spécifiques à leur profit.

9 Cf. les études PASEC

Tableau 10 : Les qualifications des enseignants volontaires au préscolaire et primaire

Diplômes	Préscolaire		Primaire		Total
CAM	66	3,3%	106	1,7%	172
CEAP	485	24,3%	1 144	18,3%	1 629
CAP	554	27,8%	2 357	37,6%	2 911
NON PRÉCISÉ	891	44,6%	2 661	42,5%	3 552
TOTAL	1996	100,0%	6 268	100,0%	8 264

Source : Base de données DRH, 2018

Au collège, 48% des enseignants volontaires ont le niveau BAC II tandis qu'environ 25% ont le niveau licence.

Tableau 11 : Les qualifications des enseignants volontaires au secondaire 1 et 2

	Collège	Lycée
BEPC	217	137
BAC I	66	21
BAC II	1049	371
LICENCE	542	672
MAITRISE	100	216
MASTER	2	14
INGENIEUR	2	2
NON PRÉCISÉ	209	175
TOTAL	2187	1608

Source : Base de données DRH, 2018

Si dans l'enseignement technique et la formation professionnelle le problème de manque d'enseignants ne se pose pas avec la même acuité, le sous-secteur reste aussi confronté au problème de formation initiale et continue des enseignants.

Dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, 30 % des enseignants des universités publiques sont des contractuels et 12 % sont des vacataires mais travaillent en général à plein temps. Le ratio étudiants/enseignants est de 98 à l'université de Lomé et de 188 à l'université de Kara.

Au niveau de l'AENF, on note une non-professionnalisation du métier d'alphabétiseurs et d'animateurs des centres d'ENF. Ces enseignants de l'AENF délaissent parfois les centres au profit d'emplois mieux rémunérés et stables, ce qui impacte négativement la performance du sous-secteur.

Pour répondre au défi de la qualité, la politique nationale sur les enseignants propose d'améliorer :

- le mode de formation initiale et de recrutement de tous les enseignants et éducateurs ;
- le dispositif de formation continue et de perfectionnement professionnel des enseignants ;

- le mécanisme de déploiement et d'accompagnement de tous les enseignants, éducateurs, formateurs, encadreurs et gestionnaires scolaires et universitaires dans leur cheminement de carrière ;
- Les conditions d'emploi et de travail, y compris la prise en compte des technologies de l'information de la communication (TIC) ;
- les capacités de dialogue entre partenaires de l'éducation ; et
- les dispositifs de suivi/évaluation à tous les niveaux.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, il est prévu :

- une formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire de deux ans (au lieu d'une année);
- une formation initiale des enseignants du secondaire général et technique dans les universités ;
- une formation initiale à l'INFPP pour ce qui est des formations professionnelles spécifiques à l'ETFP ;

Le tableau ci-après résume les choix stratégiques concernant la formation initiale des enseignants.

Tableau 12 : Choix stratégiques concernant la formation initiale des enseignants

Niveau et type d'enseignement	Niveau d'entrée	Durée de formation	Diplôme professionnel attendu
Préscolaire	Bac2 ou équivalent	2 ans	Certificat de fin de formation des professeurs d'école (CFPE), option préscolaire
Primaire	Bac2 ou équivalent	2 ans	Certificat de fin de formation des professeurs d'école (CFPE), option primaire
Secondaire 1	Bac2 ou équivalent	3 ans	Licence professionnelle d'enseignement (LPE)
Secondaire 2	Licence	2 ans	Master professionnel d'enseignement (MPE)
Formation professionnelle	Bac technique ou Brevet de technicien ou équivalent	3 ans	Licence professionnelle d'enseignement (LPE)
Enseignement technique	Licence ou équivalent	2 ans	Master professionnel d'enseignement (MPE)

Les mesures concernant les enseignants mettront aussi l'accent sur le recrutement et le déploiement des femmes enseignantes pour offrir aux filles un modèle positif, notamment dans les zones rurales.

3.1. L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

L'éducation préscolaire au Togo est d'une durée de deux ans et concerne les enfants âgés de 4 et 5 ans. Les effectifs scolarisés au préscolaire ont nettement augmenté au cours des dix dernières années avec un accroissement annuel moyen des effectifs d'environ 9%. Cette hausse a été favorisée par une forte augmentation des effectifs du public et du privé.

Les établissements préscolaires (jardins d'enfants) publics et privés sont majoritairement urbains alors que les établissements communautaires sont souvent implantés dans les zones rurales, où l'offre préscolaire n'était pas assurée par l'Etat. Ces structures communautaires se sont rapidement développées ces dernières années grâce à l'appui des ONG locales ou internationales et des partenaires techniques et financiers. Afin de mieux maîtriser la qualité des apprentissages et d'avoir une plus grande homogénéité dans l'offre scolaire, le gouvernement a décidé de transformer progressivement ces établissements préscolaires communautaires en établissements publics.

Parallèlement, des mesures ont été prises pour améliorer la qualité de la prise en charge de l'éducation préscolaire avec l'élaboration des curricula du préscolaire et la séparation de la formation initiale des éducateurs et éducatrices (dans les ENI) de celle des enseignant(e)s du primaire.

Les objectifs à atteindre pour l'enseignement préscolaire d'ici 2030

Le gouvernement entend accélérer la mise en œuvre de la Politique nationale de développement de la petite enfance (PNDPE). Ainsi, à l'horizon 2030, l'objectif est de poursuivre l'augmentation de la couverture du préscolaire au bénéfice des populations rurales en particulier les plus défavorisées en mettant l'accent sur la création des jardins d'enfants publics sur les mêmes sites que les écoles primaires.

Dans la continuité de la progression observée depuis 10 ans, l'objectif est de passer d'un taux de couverture du préscolaire de 34% en 2018 à 50% à l'horizon 2030. Ce qui signifie que l'effectif total des élèves préscolarisés progressera de 155 739 à 266 329 élèves entre 2018 et 2030 avec un pourcentage de filles scolarisées stable sur la période et identique à celui de 2018, c'est à dire 50,6%. A ce titre, il est prévu de construire 1088 salles de classes publiques sur la période 2020 – 2030.

Conformément à la politique nationale de développement de la petite enfance les établissements communautaires situés dans les zones rurales disparaîtront d'ici 2030. Cette politique permet donc de réduire la disparité entre les zones rurales et urbaines. Ainsi, les jardins d'enfants publics (JEP) continueront à accueillir la grande majorité des enfants, soit 70% des effectifs en 2030 (même niveau qu'en 2018) correspondant à un total d'environ 186 444 élèves (contre 107 231 en 2018). La part

des effectifs scolarisés dans les jardins d'enfants privés (majoritairement en zones urbaines) passera de 23,1% en 2018 à 30% en 2030, soit un total de 79 905 élèves en 2030 (contre 36 008 élèves en 2018).

Le nombre d'éducateurs/trices dans le public passera de 3 418 en 2018 à 6 215 en 2030 (soit 279 éducateurs/trices additionnels par an) avec une légère amélioration du taux d'encadrement qui évoluera de 31,4 élèves par éducateur/trice en 2018 à 30 élèves par éducateur/trice à l'horizon 2030.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la qualité des apprentissages dans le préscolaire, les dépenses pédagogiques vont passer de 0,3 milliards de FCFA en 2018 à 1,7 milliards de FCFA en 2030. Les dépenses publiques par élève du préscolaire passeront de 45 500 FCFA à 154 700 FCFA.

Améliorer un accès équitable au préscolaire d'ici 2030

Pour poursuivre la dynamique de l'offre et accompagner la demande préscolaire, le gouvernement envisage un programme ambitieux de construction scolaire avec deux salles de classes préscolaires dans les nouvelles écoles primaires publiques et dans les anciennes qui n'en disposent pas en respectant les normes d'accessibilité et d'inclusion. Des efforts importants seront également déployés afin que le programme des cantines scolaires bénéficie à tous les établissements préscolaires publics en zone rurale dans la mesure où c'est une stratégie importante pour encourager les parents à scolariser leurs enfants et pour leur garantir un équilibre alimentaire, facteur favorisant l'acquisition des apprentissages (**Stratégie S1.1**).

Si les effectifs du préscolaire ont plus que doublé sur la période 2011-2018, cela n'exclut pas l'existence de poches de faible demande et donc de faible préscolarisation. En effet, d'une manière générale, il reste encore un travail important à faire en termes de communication et de sensibilisation pour encourager les parents à inscrire leurs enfants dans les établissements préscolaires. Le faible engouement des parents, notamment en milieu rural s'explique par une certaine méconnaissance de l'apport de la préscolarisation dans le développement intégré du jeune enfant et dans sa capacité à mieux acquérir les connaissances tout au long de sa scolarité¹⁰. En outre, les parents ne perçoivent pas l'obligation de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation préscolaire dans la mesure où elle ne constitue pas à leurs yeux une composante de la scolarisation obligatoire¹¹.

Pour ce faire, des actions de mobilisation sociale et communautaire seront mises en œuvre, notamment :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication incluant des communications radiophoniques et télévisées, des séminaires, des fora communautaires, etc. visant à sensibiliser les acteurs à tous les niveaux sur l'importance de l'éducation parentale et en particulier de l'éducation préscolaire pour tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap et ceux à besoins spéciaux dans le développement de la petite enfance ;

10 Cf. Etude « bilan de compétences des enfants à l'entrée du primaire au Togo ». Alain Mingat. 2013. UNICEF

11 Conformément à l'article 35 de la constitution et à l'ordonnance n° 16 du 16 mai 1975, l'école est obligatoire et en principe gratuite pour tous les enfants de 2 ans révolus à 15 ans.

- la mise en place des comités régionaux pour relayer l'information et renforcer la mobilisation sociale au niveau régional ;
- le renforcement des capacités des parents d'élèves (APE, COGEP, CVD, CDQ ...) pour la mobilisation sociale au niveau local.

Pour accompagner la demande, la couverture en cantines scolaires sera progressivement étendue à toutes les écoles en milieu rural (**Stratégie S1.2**).

La part du secteur privé dans l'offre d'éducation préscolaire va augmenter dans le temps. Cependant, pour assurer la qualité et le respect de la réglementation, les établissements préscolaires privés seront mieux encadrés avec un renforcement des mécanismes de supervision et l'organisation de rencontres d'échanges entre l'administration publique et les fondateurs des établissements préscolaires privés (**Stratégie S1.3**).

Enfin, l'accès à l'éducation préscolaire doit être encouragé pour tous les enfants (filles et garçons), y compris pour les enfants en situation de handicap. En effet, leur scolarisation dès le plus jeune âge représente une plus grande chance d'intégration dans la vie. Conformément au modèle d'éducation inclusive développé par le Togo, une prise en charge sanitaire et de réadaptation sera mise en place pour les enfants handicapés et du matériel adapté à leurs besoins sera distribués afin de faciliter leur apprentissage (**Stratégie S1.4**).

Améliorer la qualité de l'enseignement préscolaire

Conformément à la Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance validée en 2018, l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire se fera à travers le développement d'une formation initiale spécifique de deux ans distincte de celle des enseignants du primaire et le renforcement de la formation continue des éducateurs/trices et des conseillers pédagogiques. La priorité sera donnée à la formation des enseignant(e)s volontaires dont le nombre était d'environ 2 000 en 2018 (source : DRH) (**Stratégie S2.1 et S2.2**).

L'amélioration de la qualité passe par le développement des innovations nécessaires, la production des supports d'animation et de matériels pédagogiques adaptés et inclusifs et la mise en place d'un dispositif d'évaluation périodique. Ces dernières années, des ressources importantes ont été consacrées à l'élaboration des manuels et à la fabrication des kits de jeux. Le gouvernement togolais avec l'appui de ses partenaires va poursuivre la reproduction et la distribution de ce matériel pédagogique (manuels de français, mathématique et graphisme, kits de jeux) en s'assurant que ce matériel soit adapté aux besoins de tous les enfants¹² (**Stratégie S3.2**). Par ailleurs, l'environnement d'apprentissage des enfants sera amélioré avec (i) l'élaboration des normes concernant l'utilisation de l'espace des salles de classes préscolaires et (ii) l'équipement des salles du préscolaire en matériels adaptés et inclusifs pour les enfants de 4 et 5 ans (**Stratégie S3.3**).

¹² Cf. Le document de capitalisation élaboré par Handicap International sur les matériels adaptés aux besoins de tous les besoins des enfants, y compris ceux vivant avec un handicap

Améliorer la gestion et la coordination de l'enseignement préscolaire

Le cadre institutionnel de l'éducation préscolaire sera renforcé à travers, notamment la création d'une division spécifique pour le préscolaire au sein de la Direction des Enseignements Préscolaire et Primaire. Cette division sera une entité fonctionnelle qui doit bénéficier davantage de ressources de l'Etat afin d'améliorer les capacités de gestion et de coordination des actions de développement du préscolaire par la direction (**Stratégie S3.3**).

Les communautés seront positionnées comme acteurs clés de la nouvelle gouvernance éducative, concernant le préscolaire ; elles seront appelées à être la cheville ouvrière des efforts de renforcement de la préscolarisation. Des actions sont prévues pour mieux organiser lesdites communautés et les sensibiliser sur l'importance du préscolaire. Les Associations de Parents d'Elèves (APE), les Comités de Gestion des Ecoles (COGEP), les autres organisations à base communautaire (CVD, CDQ, etc.) seront renforcés et appuyés pour porter les actions de mobilisation sociale en faveur du préscolaire.

La programmation stratégique repose sur une théorie du changement qui s'énonce comme suit :

- (i) Si l'Etat offre suffisamment et équitablement des services éducatifs préscolaires en termes d'infrastructures, de matériels scolaires et d'éducateurs/trices qualifiés à travers le développement d'une formation initiale spécifique,
- (ii) Si les familles comprennent l'apport de l'éducation préscolaire dans l'amélioration des capacités des enfants à acquérir des connaissances tout au long de leur vie,
- (iii) Si les enfants, y compris les enfants en situation de handicap et ceux à besoins spécifiques, bénéficient d'un environnement protecteur et d'une alimentation scolaire favorable à la demande,
- (iv) Si un réel partenariat est créé avec le secteur privé et que ce dernier est mieux encadré pour répondre aux normes de qualité,

ALORS les enfants âgés de 4 et 5 ans accéderont à des services d'éducation préscolaire de qualité et auront plus de chance de se maintenir dans le système éducatif.

La matrice stratégique ci-dessous retrace les quatre principaux objectifs et les stratégies qui seront développées pour chacun d'entre eux.

Matrice stratégique sur l'éducation préscolaire

Objectifs	Stratégies	Principales actions
Améliorer l'accès à un enseignement préscolaire équitable et inclusif		
O1. Augmenter les effectifs dans le préscolaire en tenant compte des enfants vulnérables et vivant avec un handicap	S1.1 Augmenter les capacités d'accueil et réduire les disparités entre les régions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire systématiquement deux salles de classes de JEP dans les nouvelles écoles primaires et dans les anciennes écoles qui n'en disposent pas en respectant les normes d'accessibilité et d'inclusion (Cf. politique nationale de développement de la petite enfance) ✓ Construire et réhabiliter de nouvelles salles de classe en priorisant les zones rurales qui respectent les normes d'accessibilité (cf. Etude sur les normes et standards d'une école inclusive au Togo) ✓ Accroître progressivement la couverture des cantines scolaires à tous les établissements préscolaires en milieu rural ✓ Installer progressivement des jeux de cour dans les jardins d'enfants publics qui respectent les normes d'accessibilité
	S1.2 Accroître la mobilisation autour de l'enseignement préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer un plan de communication prenant en compte tous les canaux (radio, télé, affiches, porte-à-porte, porte ouverte etc.) pour une meilleure implication des parents et des leaders d'opinion dans la demande, l'offre et la gestion des établissements préscolaires (mobilisation sociale) ✓ Organiser des campagnes de sensibilisation au niveau central, régional, et communautaire sur l'importance de l'enseignement préscolaire inclusif ✓ Appuyer l'identification et le référencement des enfants handicapés d'âge pré scolarisable
	S1.3 Améliorer l'encadrement du préscolaire privé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuser largement les textes sur les critères de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés. ✓ Renforcer les mécanismes de supervision des classes préscolaires privées. ✓ Initier des rencontres d'échange entre les fondateurs de jardin d'enfants privés et les inspections pour une meilleure compréhension et application des textes en vigueur.
	S1.4 Promouvoir une éducation préscolaire inclusive	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la prise en charge sanitaire et de réadaptation des enfants à besoins spécifiques ✓ Fournir du matériel adapté aux enfants à besoins spécifiques

Améliorer la qualité de l'enseignement préscolaire inclusif		
O2. Disposer d'éducateurs/trices qualifiés dans le préscolaire	S2.1 Poursuivre la réforme des ENI sur la formation initiale des éducateurs/trices du préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une formation initiale spécifique de deux ans pour les éducateurs/trices du préscolaire (distinguer la formation des enseignant(e)s du préscolaire de celle des enseignants du primaire) ✓ Réviser les curricula de formation initiale du préscolaire en adoptant les approches pédagogiques inclusives centrées sur l'enfant ✓ Doter les enseignant(e)s de techniques d'élaboration du matériel didactique et d'un kit de jeux à la sortie des écoles de formation ✓ Doter les ENI d'ateliers et équiper ceux-ci en matériels afin d'améliorer la formation sur la fabrication du matériel didactique adapté
	S2.2 Renforcer la formation continue et l'encadrement pédagogique des éducateurs/trices du préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former tous les éducateurs/trices à l'utilisation des nouveaux manuels et à la fabrication des kits de jeux adaptés. ✓ Rendre systématique dans toutes les inspections l'expression des besoins en formation continue de tous les éducateurs/trices du préscolaire, y compris ceux/celles du privé ✓ Améliorer la supervision pédagogique à travers le recrutement et le renforcement des capacités des conseillers pédagogiques pour l'encadrement des éducateurs/trices du préscolaire
O3. Améliorer la dotation des écoles en matériels pédagogiques	S3.1 Doter les établissements préscolaires de matériels pédagogiques et didactiques adéquats (guides et manuels + un kit de jeux par classe)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Subventionner la reproduction et la distribution du matériel pédagogique, didactique et les kits de jeux adaptés à tous les enfants de 4 et 5 ans, y compris les enfants en situation de handicap et ceux à besoins spécifiques ✓ Réimprimer le manuel des enfants (cahier d'activité LC, maths, et graphisme) ✓ Former tous les éducateurs/trices à l'utilisation des nouveaux manuels et des kits de jeux
	S3.2 Améliorer l'environnement d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer des normes concernant l'utilisation de l'espace des salles de classe préscolaires ✓ Doter les établissements préscolaires de mobiliers et d'équipements adaptés à tous les enfants de 4 et 5 ans, y compris les enfants en situation de handicap et ceux à besoins spécifiques
Améliorer la gestion et la coordination de l'enseignement préscolaire		
O4. Améliorer le cadre réglementaire du préscolaire	S4.1 Renforcer l'ancrage institutionnel du préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une division spécifique au sein de la DEPP pour le préscolaire ✓ Rendre fonctionnelle la division du préscolaire en la dotant des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires

3.2. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Un des objectifs du précédent Plan Sectoriel de l'Education 2014 – 2025 était la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement par l'instauration d'un enseignement fondamental de 10 ans. Cette réforme entraîne une refonte des finalités, des programmes, des modalités d'organisation et d'évaluation en usage dans les classes. Elle a commencé avec la réforme curriculaire du primaire et du collège qui est une action lourde en termes de coûts et de temps. L'objectif est d'instaurer un enseignement fondamental de 10 ans de qualité avec la mise en place de tous les prérequis nécessaires, que ce soit en termes de ressources humaines, d'infrastructures ou d'encadrement pédagogique, la volonté du gouvernement **étant d'assurer des bases solides à cette réforme** afin qu'elle permette une véritable amélioration de la qualité du système éducatif togolais.

Le diagnostic du système éducatif togolais a mis en exergue la faible rétention des apprenants dans le cycle primaire et son corollaire la faible qualité des apprentissages avec des disparités entre les régions et entre les sexes qui s'accroissent tout au long des cycles. Comme pour le préscolaire, les causes de la faiblesse de l'accès aux services d'éducation relèvent à la fois de l'offre et de la demande.

Les objectifs à atteindre pour l'enseignement primaire d'ici 2030

Concernant l'enseignement primaire, l'objectif de la scolarisation primaire universelle impliquera la scolarisation de 1 640 612 enfants à l'horizon 2030 (contre 1 548 876 en 2018) avec une parité filles garçons. Ce qui signifie que le pourcentage de filles scolarisées passera de 49% en 2018 à 50% en 2030.

Conformément à l'objectif de transformer progressivement toutes les écoles d'initiatives locales (EDIL) en zones semi-urbaines et rurales en établissements publics, il est envisagé de faire disparaître les EDIL d'ici 2025. L'offre du privé devrait augmenter légèrement de 30,1% en 2018 à 35% en 2030, faisant passer les effectifs scolarisés dans les écoles privées en majorité, en zones urbaines, de 465 463 élèves en 2018 à 497 015 élèves en 2030. Dans les écoles publiques, le nombre d'élèves scolarisés passera de 1 070 912 en 2018 à 1 134 467 en 2030.

Un autre objectif important concerne l'amélioration de l'efficacité interne dans l'enseignement primaire, notamment par l'application effective de la politique des sous-cycles. En effet, bien que le redoublement soit interdit à l'intérieur des 3 sous-cycles de l'enseignement primaire, les ateliers régionaux menés dans le cadre de la révision du PSE ont permis de mettre en évidence que cette mesure administrative n'est pas respectée du fait d'un manque d'accompagnement de cette politique et de sa faible compréhension par les enseignant(e)s et les parents d'élèves.

Dès lors, il est envisagé de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter cette politique afin de ramener le taux de redoublement moyen à l'intérieur d'un sous-cycle de 14,5% en 2018 à au plus 2% à partir de 2021. Par ailleurs, entre les trois sous-cycles il est envisagé de réduire le taux de redoublement moyen de trois points en moyenne d'ici à 2030.

Le taux d'achèvement du primaire augmentera de 88,9% en 2018 à 101,5% en 2030. Les mesures combinées mises en œuvre en faveur des filles permettront un rattrapage significatif avec un taux d'achèvement du primaire pour les filles qui va passer de 79,6% en 2018 à 101,5% en 2030.

Améliorer l'accès équitable au primaire et réduire les disparités d'ici 2030

Les données existantes font constater un déficit en matière d'infrastructures scolaires, notamment en milieu rural avec 63% de salle de classe en dur en 2018. et 37% des salles de classe sont construites par les parents avec des matériaux provisoires¹³. Cependant, des inégalités importantes persistent selon les inspections. Par exemple, dans l'inspection de l'Akebou seul un pourcentage de 30% de salles de classe est en dur. Ainsi, il existe une mauvaise répartition des infrastructures scolaires sur le territoire national. Pour pallier ces disparités, le ministère des enseignements primaire et secondaire est en train de mettre en place la carte scolaire. A partir de 2020, la construction des infrastructures scolaires se fera en respectant les critères établis au niveau de la carte scolaire et l'identification des localités où les taux d'accès et de rétention, notamment pour les filles, sont les plus faibles. En raison des contraintes budgétaires et de la pression démographique sur le système éducatif, le pourcentage de salles de classe en dur restera inchangé. Le nombre de salles de classe à construire au primaire est relativement faible sur la période 2020 – 2030 avec une moyenne de 66 salles par an, sachant que les besoins au secondaire sont très importants. Au regard des expériences sur les projets PAREC et PERI, les communautés seront mobilisées pour appuyer la construction des infrastructures et améliorer les conditions d'accueil de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap **(Stratégie S1.1)**.

La stratégie est de stimuler la demande scolaire dans les localités où les familles sont encore réticentes à la scolarisation de leurs enfants - en particulier de leurs filles et enfants handicapés - et /ou éprouvent des difficultés financières pour le maintien de ces derniers à l'école. C'est dans ce cadre que des actions ciblées seront développées afin de réduire la contribution financière des parents : (i) la poursuite de la politique de mise à disposition des manuels scolaires et (ii) l'augmentation de la couverture des cantines scolaires aux écoles des milieux défavorisés. Ces actions ciblées seront menées dans les localités où les taux d'accès et de rétention sont faibles, notamment pour les filles **(Stratégie S2.1 et S2.2)**.

Comme cela a été mentionné dans le chapitre précédent, le Togo a adopté un modèle national d'éducation inclusive. Ce modèle va progressivement être appliqué et généralisé sur l'ensemble du territoire afin de permettre au plus grand nombre d'enfants en situation de handicap et ceux à besoins spécifiques d'être scolarisés et de poursuivre leur scolarisation dans de bonnes conditions. Parallèlement, des campagnes de communication/sensibilisation seront mises en œuvre à travers les mass médias et les réseaux sociaux pour encourager les parents à scolariser les enfants en situation de handicap afin d'améliorer l'image négative de la société sur ces enfants et favoriser, voire faciliter leur intégration dans la vie. La formation initiale des enseignant(e)s va également intégrer des modules spécifiques sur la détection précoce des déficiences éventuelles auprès des enfants et sur leur accompagnement scolaire **((Stratégie S2.3)**.

La création d'un environnement protecteur est une condition nécessaire au

13 Généralement en banco

maintien des élèves, notamment des filles à l'école. Plusieurs études¹⁴ ont montré que l'accès à l'hygiène, la santé ainsi que la lutte contre les violences en milieu scolaire contribuent non seulement au respect des droits de l'enfant mais permettent également d'améliorer leurs résultats scolaires et la poursuite de leur scolarité. Il s'agira dans un premier temps d'élaborer un plan de réhabilitation/construction des latrines et des points d'eau en tenant compte des normes en vigueur afin de ne pas se focaliser uniquement sur la construction de latrines pour les nouvelles écoles. En référence aux pratiques et aux projets en cours, des comités de gestion des latrines dans les écoles seront mis en place et des fascicules imagés sur la santé, l'hygiène et l'assainissement seront élaborés et largement distribués dans toutes les classes **(Stratégie S3.1 et S3.2)**.

Il existe de nombreux textes règlementaires en matière de protection des enfants au Togo. Toutefois, les violences subsistent, en dépit de ces textes et des campagnes de sensibilisation qui sont menées auprès des enseignant(e)s, des communautés, des parents et des élèves. Une étude réalisée en 2015 par l'ONG Plan International et ses partenaires a révélé que 29,9% des élèves soit 32,1% des garçons et 27,2% des filles déclarent avoir été physiquement punis à l'école au cours des 2 semaines qui précèdent/ont précédé l'enquête¹⁵. En 2015, 5,6 % des jeunes filles entre 15 et 19 ans ont été victimes de violences sexuelles. Les enseignant(e)s comptent pour 1,9 % parmi les auteurs de violence sexuelle signalée (EDS, 2015). En outre, 6,4 % des filles ont été victimes de violences sexuelles, notamment le viol, l'attouchement, le harcèlement, dont 3 cas sur 4 d'abus sexuels à l'encontre des filles se sont soldés par des règlements extérieurs au système judiciaire, souvent au détriment des victimes. Avec l'appui de ses partenaires, le gouvernement a élaboré en janvier 2018 un « cadre stratégique de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Togo » **(Stratégie S3.3)**.

Ce cadre stratégique sera opérationnalisé dans la mise en œuvre du présent Plan Sectoriel de l'Education 2020 – 2030 ; il se décline en trois objectifs :

- (i) Améliorer les cadres légaux, institutionnels et politiques relatifs aux violences de genre en milieu scolaire (VGMS) ;
- (ii) Améliorer les dispositifs de collecte de données et de suivi-évaluation relatifs aux VGMS ;
- (iii) Renforcer les mécanismes de prévention et de réponse aux VMS et VGMS.

Améliorer la qualité de l'enseignement primaire d'ici 2030

Concernant l'efficacité interne du système, on note une diminution des redoublements à tous les niveaux d'enseignement. Au primaire, la proportion de redoublants est passée de 21,5% en 2011 à 13,7% en 2018.

La dernière étude réalisée par le PASEC (2014) mentionnait une faible qualité du

14 « Etude qualitative complémentaire sur les facteurs de la non scolarisation des filles dans les zones de sous scolarisation au Togo », MEPS, 2019 ; « Etude de cadrage sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Togo », MEPS 2017.

15 « Education sensible au genre et sans violence dans les zones d'interventions de Plan International Togo », Plan International et Coalition Nationale Togolaise pour l'Education pour Tous, décembre 2015, Etude de base du projet.

niveau des acquis scolaires des élèves du primaire. Cette faible acquisition limite la réussite des élèves et la poursuite de leur scolarité. Elle engendre aussi un regard négatif des parents sur l'école. La question qu'ils peuvent se poser est : « Pourquoi scolariser les enfants s'ils n'apprennent rien à l'école ? ». En effet, cette question revient souvent lorsqu'on interroge les parents. Ceci peut mettre à mal les efforts portés depuis des années pour atteindre la scolarisation primaire universelle.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement passe obligatoirement par des enseignant(e)s bien formés. Le gouvernement togolais a donc décidé de réformer le dispositif de formation initiale et continue des enseignant(e)s, des formateurs et des encadreurs du système éducatif afin d'avoir une plus grande professionnalisation des acteurs. La politique mise en œuvre dans le Plan Sectoriel de l'Education 2020 – 2030 s'appuie sur la politique nationale sur les enseignants élaborée et validée en 2018. Un des principaux éléments de la réforme est l'augmentation de la durée de la formation initiale dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) qui va passer d'une année à deux années. Cela va impliquer l'élaboration de nouveaux modules de formation (ou unités d'enseignement) avec la poursuite de la mise en œuvre de la pédagogie active. Par ailleurs, l'objectif est de recruter environ 10 500 enseignant(e)s du primaire et du préscolaire sur la décennie **(Stratégie S4.1)**.

Les enseignant(e)s volontaires dans les écoles primaires recensés en 2018 par la Direction des Ressources Humaines du MEPS sont au nombre de 6268. Pour s'assurer d'une mise en œuvre efficace des formations continues en fonction des besoins, chaque inspection devra élaborer un plan triennal de formation continue. Les formations porteront en priorité sur l'amélioration des capacités des enseignant(e)s en français et en mathématiques pour le 1^{er} sous-cycle du primaire (CP1 et CP2) dans la mesure où ces deux champs sont déterminants pour les acquisitions scolaires. Les nouvelles technologies, dans la formation continue des enseignant(e)s, sont largement sous exploitées, voire inutilisées. Or, le développement de « cours modèles » dans toutes les matières et pour tous les niveaux par une plateforme numérique spécifique qui serait gérée par le Ministère des enseignements primaire et secondaire pourrait permettre aux enseignant(e)s d'améliorer leurs pratiques pédagogiques et de réduire leur isolement. Ces cours modèles seraient développés et gérés par la Direction des Formations avec l'appui de la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication. **(Stratégie S4.2)**.

Le degré de cohérence dans l'allocation des enseignant(e)s du primaire s'est dégradé ces dernières années avec un aléa qui est passé de 36% en 2011 à 41% en 2017 dans le public. Le Togo affiche un degré d'aléa supérieur à la moyenne des valeurs observées dans les pays comparateurs de la région¹⁶. Face à cette situation, le ministère va améliorer la préparation qualitative des rentrées scolaires et mettre en place un système de recrutement au niveau régional en fonction des besoins. Par ailleurs, les enseignant(e)s sont souvent très réticents à une affectation dans des zones reculées. Pour encourager leur maintien dans des zones difficiles, il est envisagé d'y construire des logements pour les enseignant(e)s et /ou de mettre en place des mesures incitatives. Ces mesures s'appliqueront également pour toutes les femmes qui accepteront d'enseigner en milieu rural en plus de certaines incitations supplémentaires qui seront définies. **(Stratégies S5.1 et S5.2)**.

Sur le plan de l'efficacité du système éducatif, dans les conditions actuelles de

16 Exemple d'aléa : Guinée (2016) : 23 ; Burkina Faso (2014) : 29

scolarisation, le système éducatif togolais requiert au plus 9 années pour produire un diplômé au primaire. En effet, il a été notifié que le système éducatif togolais est caractérisé par un niveau d'abandon et de redoublement élevés, signe d'une faible efficacité du système éducatif (chapitre 1). Or, idéalement, il est attendu qu'un enfant qui s'inscrit dans un cycle donné poursuive ses études jusqu'à la fin de ce cycle sans redoubler. Il ressort des ateliers régionaux organisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan sectoriel de l'éducation que la politique des sous-cycles a été mal accompagnée et mal comprise par les enseignant(e)s et les parents d'élèves. La réduction des taux de redoublement est un objectif qui sera poursuivi tout au long de la mise en œuvre du PSE et qui va impliquer (i) le développement de campagnes de sensibilisation auprès des enseignant(e)s et des parents à travers l'utilisation de plusieurs canaux de communication (radio, internet, session de sensibilisation) et (ii) le développement d'outils simples pour aider les COGEP et les parents au suivi du rendement scolaire des élèves. Le renforcement des capacités des services d'encadrement de proximité et du rôle des directeurs des écoles est également au cœur de l'objectif d'amélioration de la qualité (**Stratégie S6.1**).

La dynamisation du réseau d'encadrement et d'animation pédagogiques passera par le recrutement, la formation et la répartition rationnelle des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. Le budget de fonctionnement des services déconcentrés augmentera afin de leur permettre d'effectuer davantage de visites d'encadrement (**Stratégie S7.1 et S7.2**). Ces visites d'encadrement devraient également contribuer à l'amélioration du temps d'apprentissage en sensibilisant les équipes pédagogiques au respect des instructions officielles et du calendrier scolaire. En effet, selon l'étude sur les Indicateurs de Prestation de Services (2014) dans l'enseignement primaire, un pourcentage important du temps officiel alloué à l'enseignement est perdu à cause de l'absentéisme des enseignant(e)s et des élèves, du non-respect des heures de cours et de l'utilisation inefficace du temps de classe. Ainsi, les élèves togolais bénéficient d'un temps d'apprentissage de 48,6% par rapport au temps d'enseignement officiel, soit plus de la moitié du temps d'apprentissage prévu, perdu. Cela signifie qu'il est impossible pour les élèves d'acquérir les compétences requises même si toutes les conditions d'apprentissage sont réunies. Les COGEP et les APE seront également impliqués dans le suivi de la présence des enseignant(e)s (**Stratégie S8.1 et S8.2**).

Le Togo s'est lancé dans une profonde réforme curriculaire avec pour objectif de rendre les programmes plus pertinents et plus lisibles et de fournir à chaque élève un manuel de français et un cahier d'exercices de mathématiques ainsi que des guides pour chaque enseignant dans chacune de ces disciplines. Les nouveaux manuels et guides élaborés du cours préparatoire première année (CP1) au cours élémentaire première année (CE1) sont en usage dans les classes. Ceux du Cours élémentaire deuxième année sont à l'étape de l'édition ; il reste qu'ils soient imprimés et distribués. Au sous-cycle cours moyen (CM), les manuels restent à être élaborés, édités et imprimés puis distribués dans les salles de classe.

Au total, dans les deux prochaines années, la réforme curriculaire va s'achever pour les deux champs de formation mathématiques et langues et communication au primaire. Il est envisagé la traduction de ces nouveaux manuels en braille. Par ailleurs, la réforme curriculaire du CP1 au CM2 dans les cinq champs de formation

restants (éducation sociale, éducation physique et sportive, éducation artistique et culturelle, sciences humaines, sciences et technologie) sera également mise en œuvre (**Stratégie S9.1**), en prenant soin, d'assurer toujours la sensibilité au genre et au handicap de ces manuels.

Au Togo, les évaluations en classe sont régulières. Cependant, on constate bien souvent que ces évaluations ne sont pas suivies d'analyse et d'exploitation des résultats. C'est pourquoi, il est indispensable et urgent d'instaurer une culture de l'évaluation dans toutes ses dimensions à travers (i) l'introduction d'unités d'enseignement sur l'évaluation des apprentissages (typologie des évaluations, conception et élaboration et administration des outils, analyse et exploitation des résultats, etc.) dans la formation initiale des enseignant(e)s et (ii) des formations continues spécifiques pour les enseignant(e)s, les directeurs et les corps d'encadrement (**Stratégie S10.1**).

Par ailleurs, il apparaît urgent d'accélérer le processus de mise en place des textes définissant les conditions d'évaluations des élèves handicapés (**Stratégie S10.2**).

Améliorer la gouvernance/gestion des écoles

L'analyse sectorielle a mis en exergue plusieurs faiblesses dans la gestion du système d'information et de gestion de l'éducation. Face à cette situation, le gouvernement togolais et ses partenaires vont poursuivre leurs appuis pour améliorer les outils de pilotage des établissements scolaires à travers notamment le développement des tableaux de bord école et la mise en place de formations continues des acteurs de l'éducation (enseignant(e)s, directeurs, inspecteurs, conseillers pédagogiques) à l'analyse et l'exploitation des données statistiques (**Stratégie S11.1**). Ces outils vont également permettre de renforcer le caractère participatif de la gouvernance des écoles.

Les directeurs d'école ont un rôle important à jouer tant au niveau pédagogique, administratif que financier. Un directeur d'école compétent et sérieux permet, d'une manière générale, d'avoir au sein de l'école des enseignant(e)s plus motivés, plus attentifs, des parents plus engagés et un environnement scolaire plus sécurisé où tout le monde a envie de transmettre le savoir et d'apprendre. Ainsi, le directeur d'école joue un rôle central. Malheureusement, il n'existe pas au Togo de formation spécifique pour les directeurs ; ces derniers sont souvent nommés sur des critères qui ne sont pas toujours en lien avec les compétences exigibles. Une des priorités du PSE 2020 – 2030 sera de renforcer les capacités de gestion pédagogique, administrative et financière des directeurs d'école à travers le développement d'une formation continue et d'une formation certifiante en ligne (**Stratégie S12.1**). L'étude sur les disparités de genre dans le corps enseignant du primaire montre que très peu de femmes sont directrices d'écoles. Seules 12,38% des écoles publiques sont dirigées par des femmes. Les disparités sont encore plus prononcées entre les régions. Dans Lomé-Golfe quatre chefs d'établissement primaire public sur dix sont des femmes, tandis que dans les Savanes moins d'un chef d'établissement primaire public sur dix en moyenne est une directrice. Des mesures seront prises pour promouvoir davantage de femmes directrices.

A la suite des résultats concluants obtenus des phases d'expérimentation et d'extension des

projets d'écoles, le Togo a opté pour la généralisation de cette innovation en vue d'assurer une meilleure gestion participative des écoles à travers l'implication accrue des communautés, des équipes pédagogiques et des élèves autour d'un projet scolaire commun. Les actions proposées viseront essentiellement l'amélioration des acquis scolaires contribuant à la réduction des redoublements ainsi qu'au maintien des enfants à l'intérieur du cycle. La généralisation des projets d'école aura pour corollaire de renforcer les capacités de gestion budgétaire des COGEP et des comptables des services déconcentrés qui ont un rôle de conseil et de supervision (**Stratégie S13.1 et S13.2**). Des outils de gouvernance participative tels que les tableaux de bord simplifiés seront développés ; les membres des COGEP seront renforcés à leur utilisation et à la prise en compte du genre.

Matrice stratégique sur l'enseignement primaire

Objectifs	Stratégies	Principales actions
Améliorer l'accès équitable au primaire et réduire les disparités		
O1. Augmenter l'offre scolaire	S1.1 Assurer l'expansion du primaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer strictement les critères définis par la carte scolaire pour la création des établissements ✓ Mettre en œuvre les modèles de construction des infrastructures scolaires en privilégiant l'approche communautaire (cf. DPEE) ✓ Elargir les formations des communautés au suivi et au contrôle des constructions
O.2 Stimuler la demande de scolarisation pour les enfants vulnérables (les filles, les enfants handicapés et les enfants issus des milieux défavorisés)	S2.1 Limiter la contribution financière des parents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre la politique de gratuité des manuels ✓ Augmenter les subventions de l'Etat pour le fonctionnement des écoles primaires ✓ Améliorer les stratégies de sensibilisation des élèves et des communautés sur l'entretien des manuels scolaires ✓ Former les COGEP à l'entretien et à la réparation des manuels scolaires pour augmenter leur durée d'utilisation ✓ Augmenter la couverture des cantines scolaires aux écoles primaires rurales et dans les milieux péri-urbains défavorisés
	S2.2 Cibler les localités où les taux d'accès et de rétention sont faibles, notamment pour les filles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des actions spécifiques sur des localités où les taux d'accès et de rétention des filles et des garçons sont les plus faibles ✓ Faire converger les interventions prioritaires sur ces localités (affectation des enseignant(e)s qualifiés, construction de salles de classes, visites des conseillers pédagogiques, formation des enseignant(e)s à la pédagogie active, sensibilisation des parents, etc.). ✓ Elaborer une stratégie spécifique sur la scolarisation des filles ✓ Développer des mesures incitatives ciblant les filles telles que la distribution d'uniformes, de kits scolaires, de kits sanitaires, l'octroi des prix d'excellence et des bourses, les transferts d'argent, etc.

	S2.3 Mettre en place une stratégie pour promouvoir l'éducation inclusive	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication/sensibilisation sur la scolarisation des enfants en situation de handicap ✓ Développer une stratégie nationale d'éducation inclusive sur la base du modèle validé ✓ Former les enseignant(e)s pour la détection précoce des enfants à besoins spécifiques ✓ Faciliter l'accès à l'école ordinaire à tous les enfants à besoins spécifiques en créant les adaptations adéquates (rampes d'accès, classes accessibles, matériel pédagogique adapté, manuels adaptés, matériel spécifique, évaluations adaptées, etc.) ✓ Introduire dans les curricula de formation initiale et continue des enseignant(e)s des modules sur la gestion des classes inclusives et la diversification des méthodes d'enseignement en fonction du handicap, y compris l'apprentissage de la langue des signes et du braille
O3. Créer un environnement protecteur pour tous les enfants	S3.1 Améliorer la santé et l'accès à l'eau, hygiène et l'assainissement dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer un plan de réhabilitation/construction des latrines accessibles à tous en tenant compte des normes en vigueur (entre 50 et 70 élèves par cabine) ✓ Opérationnaliser la mise en place des comités de gestion des latrines dans les écoles ✓ Elaborer et diffuser dans les écoles un fascicule imagé sur la santé, l'hygiène et l'assainissement ✓ Construire des points d'eau accessibles dans toutes les écoles
	S3.2 Promouvoir l'hygiène menstruelle des filles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les familles à l'accompagnement de la jeune fille lors des périodes de menstruation ✓ Evaluer l'expérience du Togo en matière de dotation des jeunes filles en kits d'hygiène ✓ Mettre en place une stratégie pour garantir l'accès des filles aux produits pour l'hygiène menstruelle
	S3.3 Lutter contre les violences en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les mécanismes de prévention et de réponse aux VMS et VBGMS ✓ Appliquer les sanctions prévues par les textes vis-à-vis des auteurs d'abus sexuels
Améliorer la qualité de l'enseignement primaire		
O4. Améliorer la formation initiale et continue des enseignant(e)s	S4.1. Mettre en œuvre la réforme de la formation initiale des enseignant(e)s	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une politique nationale de formation initiale et continue de tous les acteurs du système éducatif (enseignant(e)s, personnel d'encadrement, directeurs des établissements) avec une stratégie de mise en œuvre (en remplacement du schéma directeur des formations) ✓ Former annuellement des élèves professeurs d'école dans les ENI (et non biennuel comme c'est actuellement la pratique) ✓ Accélérer la mise en œuvre de la réforme des ENI (allonger la durée de la formation initiale des enseignant(e)s à deux ans) ✓ Accélérer l'élaboration des curricula pour la mise en œuvre des unités d'enseignement en mettant l'accent sur l'apprentissage de la lecture et des mathématiques

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Introduire des unités de valeur sur l'analyse et l'exploitation des données statistiques dans les curricula de formation initiale des enseignant(e)s afin d'améliorer le pilotage de la qualité au niveau de la classe et de l'établissement ✓ Introduire des unités d'enseignement sur l'évaluation des apprentissages ✓ Poursuivre la construction et l'équipement des ENI ✓ Renforcer l'utilisation des TICE dans la formation initiale des enseignants ✓ Ouvrir des écoles d'application rattachées aux ENI qui n'en ont pas
	S4.2 Renforcer la formation continue des enseignant(e)s	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre au niveau de chaque inspection un plan de formation continue des enseignant(e)s ✓ Poursuivre et améliorer la pratique des contrats basés sur la performance des inspections d'enseignement ✓ Renforcer les capacités de tous les enseignant(e)s sur la pédagogie active ✓ Renforcer les capacités des enseignant(e)s sur l'enseignement/apprentissage en langues et communications (lecture, de l'écriture etc.) et en mathématiques ✓ Elargir l'expérience des pools de formateurs en pédagogie active à toutes les inspections (avec la mise à disposition de frais de fonctionnement et des équipements adéquats)
O5 Améliorer la répartition des enseignant(e)s	S5.1 Réduire l'aléa dans l'allocation des enseignant(e)s Cf. la Politique nationale enseignante	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reprendre la technique de préparation qualitative de rentrée scolaire avec le contrôle d'allocation des ressources humaines aux établissements scolaires (CARHES) ✓ Mettre en place des mesures incitatives pour les enseignant(e)s en poste dans des zones d'accès difficiles et reculées (ex. limitation du temps de séjour, aménagement de logements des enseignants, facilité de perception du traitement mensuel, etc.) ✓ Intégrer la question des logements des enseignant(e)s dans la stratégie nationale des constructions scolaires ✓ Mettre en place un système de recrutement au niveau régional et communal en fonction des besoins
	S5.2 Encourager le recrutement des femmes enseignantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des mesures spéciales pour favoriser l'entrée des femmes dans la profession enseignante avec (i) la mise en place de critères souples et des « quotas » pour les nouveaux recrutements et (ii) la création de sanitaires pour les enseignantes dans les écoles. ✓ Prendre des mesures incitatives pour encourager les femmes à faire carrière dans l'enseignement ✓ Mettre en place des dispositions sécuritaires pour encourager l'exercice de la fonction enseignante par les femmes en milieu rural

O6. Améliorer l'efficacité dans le primaire	S6.1 Réduire les taux de redoublement et d'abandons	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utiliser tous les canaux de communication y compris les réseaux sociaux pour sensibiliser et expliquer davantage aux enseignant(e)s et parents les enjeux de la politique des sous-cycles et de la réduction des taux de redoublement ✓ Intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des parents et des enseignant(e)s sur les raisons de la suppression des redoublements dans les sous-cycles. ✓ Mener des campagnes de sensibilisation pour s'assurer de l'assiduité des filles en classe et leur apprendre l'estime de soi ✓ Sensibiliser les parents sur le suivi des devoirs des élèves et sur une meilleure répartition des tâches ménagères entre les filles et les garçons ✓ Former tous les COGEP sur le suivi du rendement scolaire des élèves par les parents ✓ Décerner des certificats de mérite aux écoles qui ont les meilleurs taux de promotion au niveau de chaque inspection
O7. Améliorer l'encadrement pédagogique des enseignant(e)s	S7.1 Renforcer la formation du personnel d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel d'encadrement ✓ Recruter et former le personnel d'encadrement sur la base des dispositions prévues par la politique nationale des enseignant(e)s
	S7.2 Améliorer le fonctionnement des inspections	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à une allocation financière équitable et rationnelle et selon les besoins au profit des DRE et des IEPP ✓ Augmenter le budget de fonctionnement des DRE et des IEPP, notamment pour les visites de supervision pédagogique. ✓ Mettre en place un mécanisme d'évaluation de l'impact des visites d'encadrement sur l'amélioration des résultats scolaires ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan d'acquisition, de maintenance et de renouvellement du matériel (bureautique, mobilier) des inspections ✓ Définir les modalités d'acquisition et d'utilisation des véhicules privés par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques ✓ Construire et équiper les inspections ✓ Définir le nombre minimum de visites mensuelles par inspecteur et par conseiller pédagogique
O8. Améliorer le temps d'apprentissage réel des élèves	S8.1 Réviser l'organisation du temps scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engager une réflexion sur les emplois du temps actuels afin de prendre en considération les temps « creux » liés au passage d'une activité à une autre. ✓ Adapter le découpage du temps scolaire au « quantum horaire »
	S8.2 Lutter contre l'absentéisme des enseignant(e)s	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser périodiquement des enquêtes de suivi de l'assiduité des enseignant(e)s ✓ Actualiser les outils d'évaluation des enseignant(e)s en prenant en compte les problèmes disciplinaires relatifs à la fonction enseignante

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publier à temps (au plus tard à la mi-juillet) les mutations et affectations inter et intra régional des enseignant(e)s et du personnel administratif ✓ Prendre les dispositions nécessaires afin que les sessions de formation continue des enseignant(e)s s'organisent en dehors du temps scolaire (congés ou vacances). ✓ Impliquer les syndicats d'enseignant(e)s à une réflexion sur le quantum horaire à partir des résultats de l'analyse de l'impact de la faiblesse du temps réel d'apprentissage dans les classes ✓ Etudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de rapportage sur l'absentéisme des enseignant(e)s. ✓ Renforcer les capacités des COGEP et les APE sur le suivi de la présence des enseignant(e)s à l'école et les doter des outils adéquats ✓ Impliquer les COGEP et les APE ainsi que les élèves dans le suivi de la présence des enseignant(e)s
O9. Doter les écoles en matériels pédagogiques en prenant en compte les besoins des enfants handicapés	S9.1 Achever la réforme curriculaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Trouver un « financement tampon » pour le renouvellement des cahiers d'activités de mathématiques pour le CP1 et CP2 (anticiper sur l'année n+1 et faire en sorte que les financements soient disponibles en année n) ✓ Elaborer, éditer, imprimer et distribuer les manuels et guides de mathématiques et langues et communication pour les CM1et CM2 ✓ Imprimer et distribuer les nouveaux manuels de mathématiques et langues pour le CE2 ✓ Etendre la réforme curriculaire du CP1 au CM2 aux 5 champs de formation restants : éducation sociale, éducation physique et sportive, éducation artistique et culturelle, sciences humaines, sciences et technologie.
10. Améliorer le système d'évaluation des apprentissages	S10.1 Renforcer le suivi des acquis des apprentissages à travers des évaluations périodiques sur les acquis des élèves	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer une culture de l'évaluation dans toutes ses dimensions ✓ Renforcer les capacités des concepteurs des manuels sur l'évaluation en APC pour que cette dimension soit prise en compte dans l'élaboration des manuels ✓ Renforcer la formation continue des enseignant(e)s sur l'évaluation en APC ✓ Renforcer les capacités du corps d'encadrement, des directeurs et des enseignant(e)s sur l'analyse et l'exploitation des résultats des évaluations des acquis scolaires
	S10.2 Prendre en compte les besoins spécifiques des élèves handicapés lors des évaluations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer le processus de mise en place des textes définissant les conditions d'évaluation des élèves handicapés ✓ Vulgariser les textes relatifs à l'évaluation des élèves handicapés ✓ Renforcer les capacités des enseignant(e)s et du personnel d'encadrement en matière d'évaluation des élèves handicapés

Améliorer la gouvernance/gestion des écoles		
O11. Améliorer les outils de pilotage des établissements	S11.1 Améliorer l'utilisation et l'exploitation des tableaux de bord	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser les tableaux de bord et les mettre à la disposition des écoles à temps ✓ Donner une formation basique en statistiques scolaires aux directeurs ✓ Former les directeurs sur l'utilité et à l'utilisation des tableaux de bord ✓ Poursuivre la formation des chefs sections statistiques des inspections à l'exploitation des données statistiques et des tableaux de bord
O12. Renforcer le rôle des directeurs	S12.1 Renforcer la formation pédagogique, administrative et financière des directeurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer et mettre en œuvre une formation en ligne pour les directeurs d'école (les adjoints et ceux qui sont en poste) ✓ Renforcer les capacités des directeurs en poste sur le pilotage et la gestion des écoles (cf. module de formation existant sur les finances, la gestion administrative et la gestion pédagogique) ✓ Elaborer un module sur les statistiques scolaires ✓ Mettre à la disposition de tous les directeurs les guides sur la gestion des écoles ✓ Appliquer les procédures de nomination des directeurs conformément au statut particulier des enseignants
O13. Améliorer la gouvernance des écoles	S13.1 Généraliser les projets d'école	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer la mise en œuvre des projets d'école ✓ Systématiser la pratique de projets d'école au niveau national ✓ Sensibiliser tous les acteurs de l'action éducative au plan local sur les enjeux de la gouvernance participative des écoles ✓ Renforcer les capacités des COGEP et les équipes pédagogiques sur l'élaboration et la gestion des projets d'école ✓ Accompagner la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets d'école ✓ Promouvoir une gouvernance participative des écoles
	S13.2 Améliorer le suivi et le contrôle des dépenses des écoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des membres des COGEP sur la gestion du budget ✓ Renforcer la formation des comptables des services déconcentrés sur le contrôle comptable ✓ Organiser des suivis périodiques de la gestion financière des écoles ✓ Appliquer des sanctions (idoines) en cas de non-respect des textes concernant la gestion financière des établissements

3.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - 1ER CYCLE ET 2ÈME CYCLE

Bien que l'enseignement secondaire comprenne deux cycles (un cycle de 4 ans et un cycle de 3 ans) et que la réforme vers l'enseignement fondamental prend en compte le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire, le choix a été fait de traiter l'enseignement secondaire 1 et 2 ensemble dans la mesure où les stratégies qui seront mises en œuvre se rejoignent.

Les objectifs à atteindre pour l'enseignement secondaire 1^{er} Cycle et 2nd Cycle d'ici 2030

Le Secondaire 1

L'objectif est de donner la possibilité à un nombre croissant d'élèves ayant achevé le primaire d'accéder au collège qui s'intégrera dans un enseignement fondamental de 10 ans. Cet enseignement fondamental préparera davantage les jeunes à une insertion sociale, à la formation professionnelle ou à la poursuite d'études académiques ou techniques.

Le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (collège) devra donc faire face à une forte pression émanant de l'enseignement primaire. Concernant les effectifs d'élèves à accueillir, il est prévu de faire passer le taux de promotion entre le CM2 et la 6^{ème} de 84% en 2018 à 88% à partir de 2021 pour les filles et les garçons et donc d'atteindre la parité sur le taux de transition.

Le nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire passera de 556 616 en 2018 à 1 079 995 en 2030. Conformément à la politique engagée depuis quelques années par le gouvernement togolais, les établissements communautaires disparaîtront progressivement à l'horizon 2030. La part des élèves scolarisés dans le privé passera de 23,5% en 2018 à 33,6% en 2030 ; ce qui signifie que les effectifs scolarisés du 1^{er} cycle du secondaire dans le privé passeront de 135 000 en 2018 à 362 878 en 2030. L'Etat apportera un appui/accompagnement aux établissements privés sur la base d'une stratégie bien conçue.

Pour répondre à l'augmentation des effectifs au collège, un programme très important d'amélioration de l'accès (construction et équipement de salles de classe) sera mis en œuvre. Il est ainsi prévu de construire et d'équiper 4335 salles de classes sur la décennie.

L'amélioration de l'efficacité interne au sein du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire constitue un axe important de la stratégie. Les objectifs sont : (i) améliorer le taux de promotion moyen sur l'ensemble du cycle en le faisant passer de 70,4% en 2018 à 82% dès 2021 et (ii) diminuer le taux de redoublement moyen (6^e, 5^e, 4^e) de 19,7% en 2018 à 15% en 2021 et le taux de redoublement en 3^e de 25,4% en 2018 à 15% en 2021. Ces efforts permettront d'augmenter le taux d'achèvement du collège en passant d'un taux de 50,3% en 2019 à 102,7% en 2030. Pour les filles, le taux d'achèvement passera de 47,5% en 2019 à 102,7% en 2030 ; c'est à dire que la parité entre les filles et les garçons sera atteinte.

Dans le but d'améliorer la qualité, il est prévu d'augmenter les dépenses pédagogiques

et administratives évaluées actuellement 1,2 milliards de FCFA en 2018 à 5,9 milliards de FCFA en 2030. Les dépenses par élève passeront de 55 374 FCFA en 2018 à 76 747 FCFA en 2030.

Le recrutement de fonctionnaires va considérablement augmenter dans le premier cycle du secondaire afin de diminuer le nombre d'enseignant(e)s volontaires payés par les parents. Ainsi, entre 2020 et 2030, environ 5750 enseignant(e)s fonctionnaires seront recrutés.

Le Secondaire 2

Au secondaire 2 (lycée), la maîtrise du flux des entrants constitue un axe important de la politique éducative. En effet, il est envisagé de faire passer le taux de transition entre la 3^e et la 2nde de l'enseignement général de 42,8% en 2018 à 40% à partir de 2021. Pour les filles, le taux de transition sera plus progressif mais l'objectif est d'atteindre la parité en 2030, c'est à dire que le taux de transition 3^{ème} – 2nde pour les filles sera également de 40% en 2030. La part du privé dans les effectifs passera de 21,4% en 2018 à 28% en 2030. L'Etat apportera un appui/accompagnement aux établissements privés sur la base d'une stratégie bien conçue.

Sachant que le nombre d'élèves achevant le collège augmentera, la baisse du taux de transition n'entraînera pas une diminution du nombre d'élèves scolarisés dans ce cycle qui passera de 155 005 en 2018 à 346 680 en 2030. Le taux d'accès des filles passera de 20% en 2019 à 50% en 2030. Les effectifs scolarisés dans les établissements privés vont augmenter pour passer de 21,3% en 2018 à 28% en 2030. Le nombre d'élèves scolarisés dans les établissements privés passerait donc de 33 103 en 2018 à 97 070 en 2030.

En termes d'amélioration des infrastructures d'accueil (construction et équipement de salles de classe), il est prévu de construire et équiper 2312 salles de classe sur la décennie 2020 – 2030.

En ce qui concerne l'efficacité interne, il est prévu : (i) d'améliorer le taux de promotion entre la 1^{ère} et la Terminale qui passerait de 59,2% en 2018 à 70% dès 2021 grâce à la modification du Baccalauréat probatoire qui ne sera plus un examen sanctionnant le passage en classe de Terminale mais qui deviendra véritablement la 1^{ère} partie de l'examen du Baccalauréat et (ii) de faire baisser le taux de redoublement au sein du second cycle de l'enseignement secondaire respectivement de 12,4% à 5% en Seconde, de 33,8% à 20% en Première, et de 30,7% à 10% en Terminale et ceci dès 2021.

Ainsi, le taux d'achèvement du lycée passera de 21% en 2019 à 40% en 2030 avec une parité entre les filles et les garçons.

Les dépenses pédagogiques et administratives dans le second cycle du secondaire passeront de 13,327 milliards de FCFA en 2018 à 33,549 milliards en 2030. Ce qui signifie que les dépenses par élève passeront de 109 322 FCFA en 2018 à 134 408 FCFA en 2030.

Pour ce qui est de la politique enseignante, l'objectif est le même que pour le

secondaire 1, à savoir un recours plus important aux enseignants fonctionnaires avec le recrutement de 2353 enseignants fonctionnaires sur la décennie.

Améliorer l'accès équitable au secondaire 1 et 2 d'ici 2030

L'atteinte des objectifs de la scolarisation primaire universelle n'est pas sans conséquence sur le premier cycle de l'enseignement secondaire (collège). Ainsi, pour faire face à la forte demande en provenance de l'enseignement primaire, il convient d'accroître l'offre par la construction de nouveaux collèges et le recrutement d'enseignants en nombre suffisant. La maîtrise d'ouvrage communautaire, qui a fait ses preuves dans le cadre des projets PAREC et PERI, sera privilégiée. Dans la lignée de la politique visant à transformer les établissements communautaires en établissements publics, il est prévu de faire passer la proportion d'élèves scolarisés dans les CEGIL de 3,3% en 2018 (18 454) à 0% à l'horizon 2030 (**Stratégie S1.1**).

La gestion des flux des élèves est une question centrale qui impacte directement la gestion et le pilotage du système éducatif. Au Togo, le système d'orientation des élèves est faiblement développé. Le Centre National d'Information et d'Orientation Scolaires et Professionnelles (CNIOSP) basé au Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire qui a ces attributions souffre d'un déficit criard de personnel approprié. Aujourd'hui, les ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition du CNIOSP ne lui permettent pas d'effectuer un véritable travail dans les établissements scolaires, avec les élèves, pour les sensibiliser sur leurs orientations scolaires en fonction de leurs désirs, de leurs capacités et des besoins du marché du travail. Pour assurer une meilleure orientation des élèves et une meilleure gestion des flux, le gouvernement souhaite élaborer une politique nationale sur l'information et l'orientation scolaires permettant l'articulation entre « le monde de la formation » et « le monde du travail » à travers un dispositif transversal d'orientation scolaire impliquant tous les acteurs de l'éducation. Cela passe également par la mise en place et l'opérationnalisation d'un véritable dispositif d'orientation. Ce dispositif consistera à rapprocher les centres régionaux d'information et d'orientation des établissements scolaires ainsi que le recrutement des conseillers spécialisés sur les questions d'orientation scolaire (**Stratégie S2.1**).

Pour améliorer le taux de transition du CM2 vers la 6^{ème} ainsi que le taux de rétention au secondaire 1, le gouvernement togolais prévoit instaurer progressivement la gratuité au collège, notamment pour les filles en milieu rural. Cette gratuité sera étendue aux filles du lycée afin de permettre à la cohorte du collège de bénéficier également de cette mesure. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation seront menées auprès des parents pour les convaincre de l'importance de la poursuite des études de leurs filles (**Stratégie S2.2**).

Au-delà des mesures d'amélioration de la qualité, une des premières grandes mesures souhaitées est la révision du Baccalauréat première partie (Probatoire). L'objectif serait de transformer ce Baccalauréat probatoire en véritable première partie du Baccalauréat ; ce qui signifie que l'examen du Baccalauréat s'étalera sur deux années. A cela s'ajoutera la mise en place d'un dispositif formel de cours de soutien/remédiation sans contrepartie financière pour les élèves en difficulté scolaire ; le

temps que les enseignant(e)s vont consacrer aux cours de soutien sera intégré dans le volume horaire général d'enseignement **(Stratégie S2.3)**.

Le diagnostic du système éducatif a montré que les inégalités entre les sexes se creusent au fur et à mesure que les filles avancent dans le système. Cela signifie que les filles abandonnent beaucoup plus les études que les garçons. Concernant les raisons, il est bien documenté que c'est le système scolaire qui n'offre pas un environnement suffisamment protecteur pour les filles. Un des objectifs du plan sectoriel de l'éducation 2020-2030 est donc de créer un environnement attrayant et protecteur à travers les stratégies suivantes : (i) l'amélioration des équipements des établissements scolaires en tables-bancs, en électricité et en laboratoire **(Stratégie S3.1)** (ii) l'amélioration de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles avec notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan triennal de construction et de réhabilitation des latrines séparées filles – garçons¹⁷ **(Stratégie S3.2)** (iii) la promotion de la gestion de l'hygiène menstruelle des filles pour qu'elles puissent rester à l'école pendant toute la durée de leurs règles **(Stratégie S3.3)** et (iv) la lutte contre les violences en milieu scolaire avec la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire qui détaille les activités envisagées dans les prochaines années **(Stratégie S3.4)**. En outre, l'administration des modules sur les compétences de vie courante (CVC) sera promue afin de renforcer les capacités des filles à se protéger contre les maladies, les grossesses précoces, les VBG, etc. Une stratégie nationale de lutte contre les grossesses en milieu scolaire sera élaborée et mise en œuvre.

Améliorer la qualité de l'enseignement au secondaire

L'amélioration de l'enseignement secondaire implique nécessairement une amélioration de la formation initiale et continue des enseignant(e)s. Concernant la formation initiale, il est prévu une réorganisation de la formation par l'élaboration et l'implantation de parcours de formation d'enseignant(e)s dans les universités comme le mentionne le tableau ci-dessous issu de la politique nationale sur les enseignants **(Stratégie S4.1), afin de disposer d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour tous les ordres d'enseignement (publics et privés)**.

17 En 2018, 63% des collèges ne disposent pas de latrines ou ont des latrines non fonctionnelles

Tableau 13 : Choix stratégiques pour la formation initiale et continue des enseignant(e)s

Choix stratégiques	Actions prioritaires
<p>Secondaire 1</p> <p>Diplôme d'entrée dans le parcours de formation : Baccalauréat (BAC 2) ou diplôme équivalent Durée de formation : 6 semestres (3 ans) Diplôme de sortie : licence professionnelle d'enseignement (LPE) Modèle : bivalence équilibrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir des parcours de Licence professionnelle d'enseignement (LPE) dans les universités et grandes écoles publiques ou privées. • Réviser les curricula de formation des enseignant(e)s du secondaire 1 avec un accent sur la professionnalisation • Recruter et former des formateurs des enseignant(e)s du Secondaire 1 en accordant une part importante à l'aspect pratique
<p>Secondaire 2</p> <p>Diplôme d'entrée dans le parcours de formation : licence professionnelle d'enseignement ou licence fondamentale dans une discipline du secondaire 2 ou à un diplôme équivalent Durée de formation : 4 semestres (2 ans) Diplôme de sortie: Master professionnel d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir des parcours de Master professionnel d'enseignement (MPE) dans les universités et grandes écoles publiques ou privées. • Réviser les curricula de formation des enseignant(e)s du secondaire 2 avec un accent sur la professionnalisation • Recruter et former des formateurs des enseignant(e)s du Secondaire 2 en accordant une part importante à l'aspect pratique

Source : Politique nationale sur les enseignants, 2018

Au niveau de la formation continue des enseignant(e)s, la priorité sera donnée à **la formation des** enseignant(e)s volontaires dont le nombre est estimé à 2187 au collège et 1608 au lycée¹⁸. Chaque inspection de l'enseignement secondaire général devra élaborer et mettre en œuvre un plan triennal de formation continue des enseignant(e)s sur la base d'un recensement des besoins exprimés par tous les enseignant(e)s. La durée de la formation sur l'allègement des programmes sera revue à la hausse et concernera tous les enseignant(e)s. L'école normale supérieure (ENS) d'Atakpamé jouera un rôle de premier plan dans la formation continue des enseignant(e)s, notamment dans les disciplines scientifiques (**Stratégie S4.1**).

La réforme des curricula visant à alléger les programmes du secondaire 1 et 2 va se poursuivre (**Stratégie S5.1**). Actuellement les programmes de la 6^{ème} et 5^{ème} sont achevés. Il reste pour :

18 Source : DRH 2018. Il s'agit des enseignants volontaires payés par les parents et ceux payés par l'ANVT

- Le secondaire 1 : (i) la finalisation de l'allègement des programmes des classes de 4^{ème} et 3^{ème}, (ii) l'apport des correctifs nécessaires sur les programmes de 6^{ème} et 5^{ème} après leur mise en œuvre et (iii) l'introduction dans les programmes de formation des enseignant(e)s, les compétences liées aux évaluations des acquis scolaires selon l'APC
- Le secondaire 2 : l'actualisation et l'allègement des programmes

Parallèlement à la réforme des curricula, les établissements du secondaire 1 et 2 seront dotés des nouveaux manuels scolaires, en privilégiant dans un premier temps la dotation en manuels de français, de mathématiques et des sciences expérimentales. Un effort important sera mis en place avec la Direction de la Planification de l'Education et de l'Evaluation pour que l'allocation en manuels scolaires soit faite de façon équitable (**Stratégie S6.1**). A terme, le passage au support numérique pourrait être envisagé notamment pour le secondaire 2.

Enfin, des efforts seront déployés pour améliorer l'encadrement pédagogique dans le secondaire qui souffre cruellement d'insuffisance d'inspecteurs dans l'ensemble des disciplines. Cette situation risque d'ailleurs de s'aggraver dans les prochaines années en raison des nombreux départs à la retraite. En 2019, la direction de l'enseignement secondaire général a recensé un manque de 78 inspecteurs sur 144 sur tout le territoire national, toutes disciplines confondues. Par ailleurs, d'ici 2026, 36 inspecteurs partiront à la retraite. La priorité est donc d'élaborer un plan de recrutement des inspecteurs et de mettre en place leur formation au niveau des universités. Par ailleurs, les inspections seront mieux dotées en équipements, y compris le matériel informatique (**Stratégie S7.1**).

Tableau 14 : Nombre d'inspecteurs dans l'enseignement secondaire par discipline en 2018

	Français	Anglais	Allemand	Philo	Histoire et Géographie	SVT	Physique -Chimie	Math	Total
Nombre d'inspecteurs qu'il faudrait	18	18	18	18	18	18	18	18	144
Nombre d'inspecteurs en poste	10	8	2	5	14	13	7	7	66
Manque	8	10	16	13	4	5	11	11	78

Source : DESG du MEPS, 2018

Pour combler partiellement l'insuffisance d'encadrement pédagogique, les secteurs pédagogiques (pour le secondaire 1) et les lycées de référence (pour le secondaire 2) seront redynamisés. En tant que dispositif de soutien pédagogique de proximité, ces derniers ont pour objectif de renforcer le rôle des chefs d'établissement dans la gouvernance pédagogique et les compétences professionnelles des enseignant(e)s. L'animation de ces secteurs est actuellement dans le mandat des inspections, mais leur fonctionnement et cartographie sont peu formalisés et varient d'une inspection à l'autre. Une tentative de restructuration a été lancée en 2018 avec l'élaboration d'une feuille de route ; ce processus sera poursuivi afin de prévoir la mise en place d'un mécanisme de formalisation et de pérennisation à l'échelle du pays. Un secteur pédagogique regroupera entre 10 et 15 collèges ; chaque secteur comportera un chef-lieu, c'est-à-dire un établissement chargé d'accueillir les rassemblements au

cours de l'année. Ce collège, choisi en fonction de sa position, de ses capacités d'accueil et de son raccordement au réseau électrique, sera doté d'équipements (vidéoprojecteur, ordinateurs, matériels scientifiques, etc.) qui seront utilisés pendant les regroupements. Il en sera de même pour les lycées de référence (**Stratégie S7.1**).

Améliorer la gouvernance/gestion des établissements scolaires

L'amélioration de la gouvernance des établissements du secondaire a pour corollaire le renforcement du rôle des chefs d'établissement et leur formation en leadership, la gestion administrative, pédagogique, et financière. Par ailleurs, une plateforme de formation en ligne sera mise en place afin de faciliter le perfectionnement des chefs d'établissement dans des domaines spécifiques. Progressivement, cette formation en ligne sera généralisée et bénéficiera d'une reconnaissance officielle avec l'obtention d'un certificat d'aptitude (**Stratégie S8.1**).

Tous les établissements du collège sont aujourd'hui équipés d'un tableau de bord. Son utilisation effective offre un gain en temps considérable et permet une meilleure exploitation et analyse des données à condition que les chefs d'établissements et les chefs de section statistiques des inspections soient bien formés à leur utilisation. Ainsi, des formations spécifiques sur les tableaux de bord et l'analyse des données seront développées (**Stratégie S8.2**).

Enfin, la pratique des projets d'établissement sera généralisée à tous les collèges et les lycées dans la mesure où cette stratégie permet d'instaurer une gestion axée sur les résultats avec la participation effective des communautés. Une des clés de l'opérationnalisation et de réussite des projets d'établissement est la capacité des COGERES à assumer pleinement leurs fonctions. En conséquence, les COGERES bénéficieront de plusieurs formations et le guide d'élaboration des projets d'établissement sera systématiquement utilisé (**Stratégie S8.3**).

Des tableaux de bord simplifiés seront également développés comme outils permettant aux acteurs communautaires de prendre part de façon active à la gouvernance du système éducatif au niveau local. Ils permettront à la communauté (parents d'élèves, COGERES, etc.) d'avoir accès aux principales informations relatives à leur établissement scolaire et à son environnement.

Matrice stratégique de l'enseignement secondaire Général

Objectifs	Stratégies	Principales actions
Améliorer l'accès équitable au secondaire		
O1. Augmenter l'offre scolaire	S1.1 Assurer l'expansion du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place et appliquer strictement les critères établis au niveau de la carte scolaire pour la création et la construction des établissements ✓ Recruter les enseignant(e)s en nombre suffisant pour faire face à la forte demande en provenance du primaire ✓ Apporter un appui/accompagnement aux établissements privés ✓ Transformer progressivement les CEGIL en établissements publics ✓ Systématiser le mode de construction des infrastructures à base communautaire (cf. DPEE)
O2. Améliorer l'efficacité dans le secondaire	S2.1 Mettre en place un système d'orientation efficient	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une stratégie nationale sur l'information et l'orientation scolaires ✓ Créer et équiper des centres régionaux d'information et d'orientation scolaires au niveau de chaque région ✓ Recruter et former des conseillers d'orientation pour chaque région
	S2.2 Améliorer les taux de transition (CM2-6 ^{ème} et 3 ^{ème} – 2 ^{nde}) notamment des filles et les taux de promotion	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer la gratuité au profit des filles et des garçons au secondaire 1 ✓ Instaurer la gratuité au profit des filles au secondaire 2 ✓ Faciliter l'accès des filles au secondaire 2 dans les zones rurales ✓ Sensibiliser les parents sur les avantages de la poursuite des études secondaire des filles ✓ Instaurer des mesures d'accompagnement (subventions) aux établissements scolaires, inspections et directions régionales. ✓ Appuyer la traduction de la Déclaration de Notsè en Plan d'action opérationnel et soutenir sa mise en œuvre
	S2.3 Réduire les redoublements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Transformer le probatoire en véritable 1^{ère} partie du Baccalauréat ✓ Renforcer les capacités des enseignant(e)s sur l'évaluation des apprentissages (évaluation formative) ✓ Formaliser le système de remédiation dans les établissements sans demander une contrepartie financière ✓ Former les enseignant(e)s à la pédagogie différenciée afin de les aider à identifier les difficultés particulières des élèves
O3. Créer un environnement attrayant et protecteur	S3.1 Améliorer les équipements des établissements secondaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Equiper tous les établissements suffisamment de tables-bancs pour respecter la norme de 2 élèves par banc ✓ Poursuivre l'électrification des établissements secondaires (panneaux solaires) ✓ Privilégier l'équipement de tous les établissements en matériel de laboratoire afin d'encourager les élèves à s'orienter vers les filières scientifiques ✓ Former les enseignant(e)s à l'utilisation du matériel de laboratoire

	S3.2 Améliorer l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan triennal de construction / réhabilitation des latrines ✓ Généraliser la mise en place des comités de gestion des latrines dans les établissements ✓ Distribuer dans tous les établissements scolaires un fascicule imagé sur la santé, l'hygiène et l'assainissement ✓ Créer des points d'eau dans tous les établissements secondaires
	S3.3 Promouvoir la santé en milieu scolaire et l'hygiène menstruelle des filles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Opérationnaliser le référentiel de santé dans les établissements en collaboration avec le Ministère de la santé ✓ Elargir la mise en place des clubs de pairs éducateurs ✓ Sensibiliser les familles à l'accompagnement de la jeune fille lors des périodes de menstruation ✓ Poursuivre et renforcer l'éducation complète à la sexualité ✓ Mettre en place une stratégie pour garantir l'accès des filles aux produits pour l'hygiène menstruelle ✓ Systématiser l'administration des modules sur les compétences de vie courante (CVC)
	S3.4 Lutter contre les violences en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre les grossesses en milieu scolaire ✓ Renforcer les mécanismes de prévention et de réponse aux violences en milieux scolaires (VMS) et (violences de genre en milieux scolaires (VGMS)) ✓ Mettre en œuvre le cadre stratégique de lutte contre les VGMS ✓ Renforcer les capacités des enseignant(e)s dans la mise en œuvre des mesures alternatives aux VMS
Améliorer la qualité de l'enseignement au secondaire		
O4. Améliorer la formation initiale et continue des enseignant(e)s	<p>S4.1. Mettre en œuvre la réforme de la formation initiale des enseignant(e)s du secondaire</p> <p>Cf. La politique enseignante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvrir des parcours de Licence professionnelle d'enseignement (LPE) et de Master professionnel d'enseignement (MPE) dans les universités et grandes écoles publiques ou privées ✓ Réviser les curricula de formation des enseignant(e)s du secondaire 1 avec un accent sur la professionnalisation ✓ Recruter et former des formateurs des enseignant(e)s du Secondaire 1 et 2 en accordant une part importante à l'aspect pratique Initier la formation des didacticiens dans toutes les disciplines ✓ Organiser le concours de recrutement des élèves-professeurs du secondaire 1 et 2

	<p>S4.2 Renforcer la formation continue des enseignant(e)s</p> <p>Cf. La politique enseignante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre au niveau de chaque inspection un plan triennal de renforcement des capacités des enseignant(e)s en fonction des besoins, avec une priorité pour les enseignant(e)s volontaires ✓ Former les enseignant(e)s et les inspecteurs sur l'évaluation des acquis scolaires selon l'APC ✓ Former tous les enseignant(e)s sur les programmes allégés et augmenter la durée de la formation ✓ Former les enseignant(e)s à l'utilisation de matériel de laboratoire ✓ Mettre en œuvre une partie de la formation continue des enseignant(e)s du secondaire à l'ENS, notamment dans les disciplines scientifiques
O5. Poursuivre la réforme curriculaire	<p>S5.1 Alléger et actualiser le programme du secondaire 1 et 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entamer un processus d'écriture des manuels du secondaire ✓ Renforcer les capacités des inspecteurs en développement curriculaire axé sur les compétences <p>Secondaire 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Alléger le temps d'enseignement hebdomadaire des élèves à 26 heures. ✓ Augmenter la charge horaire des enseignant(e)s du collège à 22h. ✓ Finaliser l'allègement et l'actualisation des programmes de 4^{ème} et 3^{ème} ✓ Evaluer et apporter les correctifs nécessaires sur les programmes de 6^{ème} et 5^{ème} après leur mise en œuvre ✓ Introduire dans les programmes de formation des enseignant(e)s, les compétences liées aux évaluations des acquis scolaires selon l'APC <p>Secondaire 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter la charge horaire des enseignant(e)s du lycée à 20h ✓ Actualiser et alléger les programmes du secondaire 2 ✓ Introduire dans les programmes de formation des enseignant(e)s, les compétences liées aux évaluations des acquis scolaires selon l'APC
O6. Doter les établissements en matériel didactique et pédagogique	<p>S6.1 Renforcer les ressources pédagogiques des établissements, y compris les ressources numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Doter les établissements en manuels en privilégiant dans un premier temps les manuels de français, de mathématique et des sciences expérimentales ✓ Doter les établissements en ressources numériques

07. Améliorer l'encadrement pédagogique	S7.1 Renforcer les ressources des inspections du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer un plan permanent de recrutement des inspecteurs Procéder à une allocation budgétaire équitable et rationnelle pour les IESG et les DRE ✓ Renouveler les équipements des inspections qui sont obsolètes (élaborer un plan d'acquisition et de maintenance du matériel) ✓ Mettre en place une commission de réflexion sur les modalités d'acquisition et d'utilisation des véhicules privés par les inspections
	S7.2 Renforcer les secteurs pédagogiques et les lycées de référence	<p>Secondaire 1 : Mettre en place et généraliser les secteurs pédagogiques qui seront des centres de ressources pédagogiques pour les enseignant(e)s sous le contrôle de l'inspecteur</p> <p>Secondaire 2 : Identifier et équiper des lycées de référence qui serviront de cadre pour le renforcement des compétences pédagogiques des professeurs, notamment dans les domaines scientifiques et technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Equiper les secteurs pédagogiques et les lycées de référence en matériels informatiques
Améliorer la gouvernance/gestion des établissements		
08. Renforcer le rôle des Chefs d'établissements	S8.1 Renforcer la formation pédagogique, administrative et financière des Chefs d'établissements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former les chefs d'établissement sur le leadership, la gestion administrative, pédagogique et financière ✓ Créer une plateforme de formation en ligne pour faciliter le perfectionnement des chefs d'établissements dans des domaines spécifiques
	S8.2 Améliorer l'utilisation et l'exploitation des tableaux de bord y compris les TBS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser tous les tableaux de bord des CEG ✓ Former les chefs d'établissement sur l'utilité et l'utilisation des tableaux de bord ✓ Poursuivre la formation des chefs de sections statistiques des inspections à l'exploitation des données statistiques et des tableaux de bord
09. Améliorer la gouvernance participative des établissements scolaires	S9.1 Généraliser les projets d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Généraliser l'élaboration des projets d'établissement ✓ Former les COGERES sur l'élaboration des projets d'établissement et la gestion du budget

Améliorer la gestion et le pilotage du MEPS

L'amélioration de la gestion et du pilotage du MEPS passe par le renforcement du cadre institutionnel du sous-secteur avec notamment la révision des textes fondateurs tels que la finalisation de la loi d'orientation qui mérite d'être en adéquation avec la vision globale du secteur. Par ailleurs, au niveau du MEPS, les textes portant son organisation méritent d'être révisés en raison de l'apparition de nouvelles problématiques et la nécessité de mieux définir les attributions des différentes directions pour éviter des chevauchements de responsabilité qui peuvent créer des doublons dans les activités et une faible efficacité de la dépense. Sur les prochaines années, il est prévu de créer de nouvelles directions telles que (i) direction des curricula et des manuels scolaires, (ii) direction du préscolaire, (iii) direction de l'enseignement privé, qui correspondent à un véritable besoin au regard des défis à relever dans l'atteinte des objectifs du PSE (stratégie 1.1)

Le succès de la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation est tributaire de la capacité des acteurs à planifier, gérer et évaluer les actions entreprises. Sur la base d'un recensement des besoins, les capacités des acteurs seront renforcées dans ces trois domaines prioritaires qui permettent de faire face aux problématiques majeures du système (stratégie 1.1).

Dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et plus récemment encore des Objectifs de Développement durable (ODD), d'importants efforts ont été déployés pour augmenter le nombre d'infrastructures scolaires, considéré comme la cause majeure des faibles taux de scolarisation. Face à une forte demande scolaire, les infrastructures éducatives au Togo sont encore largement insuffisantes avec un nombre important d'écoles avec paillote (cf. Chapitre 2). Afin de prioriser les besoins et de pouvoir suivre le parcours scolaire des élèves du préscolaire jusqu'à l'université, un processus d'immatriculation des élèves sera mis en place et la carte scolaire sera effective (stratégie 2.1)

L'amélioration de la gestion et du pilotage passe par le développement d'un système d'information fiable permettant de produire des données quantitatives et qualitatives nécessaires au diagnostic et à la prise de décision au niveau central et déconcentré. Aujourd'hui les données collectées proviennent principalement des enquêtes annuelles organisées par le sous-secteur. Le processus comporte une phase de distribution des questionnaires, de remplissage au niveau des écoles, de saisie, de traitement et de production des données. Au niveau du MEPS, la saisie se fait au niveau des services déconcentrés : les directions régionales de l'éducation. Néanmoins, certains dysfonctionnements persistent au niveau des retards dans la production, la fiabilité et l'exhaustivité de données. Pour corriger ces dysfonctionnements, le MEPS souhaite renforcer son système de collecte de données (SIGE) en renforçant le rôle des inspections, passer à une collecte numérique en ligne, finaliser l'harmonisation de la codification des établissements entre les bases de données DRH / DAF / DPEE qui est indispensable pour un pilotage efficient du système (stratégie 3.1 et stratégie 3.2).

Matrice stratégique de gestion et pilotage du MEPS

Améliorer le pilotage et la gestion du sous-secteur		
Objectifs	Stratégies	Actions principales
O1. Organisation institutionnelle du Ministère	1.1 Renforcer le cadre institutionnel du sous-secteur enseignement primaire et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre et achever l'élaboration de la loi d'orientation ✓ Revoir le texte portant organisation et fonctionnement du MEPS ✓ Réviser et vulgariser le texte relatif aux procédures de création des établissements privés pour le préscolaire, primaire et secondaire ✓ Créer une direction des curricula et des manuels scolaires ✓ Créer une division préscolaire au sein de la DEPP ✓ Créer une direction de l'enseignement privé ✓ Revoir l'arrêté de création et de fonctionnement de l'UCPSAN en intégrant la dimension « violence en milieu scolaire (VMS) » ✓ Renforcer l'équipe nationale d'évaluation des acquis scolaires (ENEAS) dans son fonctionnement ✓ Créer un institut national de formation et de perfectionnement des formateurs (inspecteurs, conseillers pédagogiques, professeurs d'ENI, etc.)
O2. Améliorer la répartition de l'offre scolaire en fonction de la demande	2.1 Finaliser la Carte scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un processus d'immatriculation des élèves du public et du privé ✓ Finaliser le processus d'élaboration de la carte scolaire
O3. Améliorer le suivi et le pilotage du sous-secteur	3.1. Améliorer le système de collecte des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la qualité de la collecte des données en sensibilisant les directeurs sur l'importance des statistiques ✓ Renforcer le contrôle de données par les inspections ✓ Faire un plaidoyer pour la création d'une ligne budgétaire spécifique pour les statistiques scolaires ✓ Mettre en œuvre la collecte en ligne ou sur tablette ✓ Finaliser l'harmonisation de la codification des établissements entre les bases de données DRH / DAF / DPEE ✓ Constituer et rendre fonctionnel le groupe thématique SIGE (cf. coordination sectorielle)

	3.2 Améliorer le mécanisme de suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser les PRDE et les PTI au regard des axes du PSE avec l'appui du STP ✓ Rendre systématique et appuyer la tenue des revues au niveau régional ✓ Renforcer les capacités des cadres du niveau central et déconcentré à l'exploitation et à l'analyse des données des examens ✓ Mettre en place le système informatisé de planification et de suivi-évaluation (SIPSE) ✓ Pérenniser l'initiative Data must speak (DMS) par la mise à disposition des tableaux de bord écoles/établissements aux établissements et communautés
	3.3 Développer une stratégie de communication	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser la stratégie de communication en lui adossant un plan annuel ✓ Mettre en place un système de partage de l'information sur les textes essentiels

3.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Togo est en pleine mutation afin d'être plus adapté aux besoins du marché du travail et de former davantage de jeunes et d'adultes à travers le développement de formations professionnelles qualifiantes de courte durée. Cette mutation répond aux objectifs du Plan National de Développement qui succède à la SCAPE et qui mentionnait aussi l'importance de l'ETFP dans le développement économique et social du pays.

Dans cette perspective, le gouvernement togolais, avec l'appui de ses partenaires, a élaboré et validé en 2018 (i) la stratégie Nationale de l'ETFP du Togo et (ii) le schéma directeur de la formation professionnelle duale au Togo. L'actuel Plan sectoriel de l'éducation 2020 – 2030 repose sur ces deux documents clés.

Les objectifs à atteindre pour l'ETFP d'ici 2030

En ce qui concerne l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) classique c'est-à-dire hors apprentissage traditionnel et dual, la politique du sous-secteur consistera tout d'abord à

(i) orienter les élèves à la fin du cycle fondamental vers la formation professionnelle et technique et (ii) orienter davantage les élèves vers la formation professionnelle plutôt que vers l'enseignement technique. Dès lors, il est envisagé que l'offre publique de formation professionnelle accueille 60% des apprenants de l'ETFP classique à l'horizon 2030 contre 46,3% en 2018 et que l'offre publique d'enseignement technique accueille 40% des apprenants d'ici 2030 contre 53,7% en 2018. En termes d'effectifs, le nombre d'élèves dans l'enseignement technique et la formation professionnelle passera de 42 212 en 2018 à 64 243 en 2030. Le pourcentage de filles augmentera de 39,6% à 48%.

Le nombre d'apprenants dans l'enseignement technique public passera de 7769 apprenants en 2018 à 10 400 apprenants en 2030, tandis que les effectifs dans la formation professionnelle publique classique passeront de 6 691 en 2018 à 15 600 à l'horizon 2030. A cela, il convient également d'ajouter les effectifs de la formation professionnelle par apprentissage traditionnel (90.000 apprenants en 2030) et dual (5.000 apprenants en 2030).

Au sein de l'enseignement technique, il est envisagé d'augmenter la part des apprenants scolarisés au sein des filières industrielles en la faisant passer de 22,4%, soit 1 737 apprenants en 2018 à 40%, soit 4 160 apprenants en 2030. Le pourcentage de filles dans les filières industrielles passera de 3,6% à 8,3% en 2030. La part des apprenants scolarisés dans les filières tertiaires baisserait en passant de 77,6% en 2018, soit 6032 apprenants à 60% en 2030, soit 6 240 apprenants et le pourcentage des filles dans les filières tertiaires augmenterait de 60,6% à 67,1%.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, la stratégie s'articule autour de deux principaux objectifs de politique éducative, à savoir : (i) orienter davantage les apprenants vers la formation professionnelle de type agricole qui accueillerait désormais 10% des effectifs de la formation professionnelle publique à l'horizon 2030 contre seulement 2,6% en 2018, soit 1 560 apprenants en 2030 contre seulement 177 en 2018 et (ii) accroître davantage l'accès à la formation par apprentissage dual par rénovation de l'apprentissage traditionnel en faisant passer le nombre d'apprenants en apprentissage dual de 263 en 2018 à 5 000 à l'horizon 2030 avec 20,1% de filles et en développant une offre de formation de courte durée. Notons par ailleurs qu'il est envisagé que la formation de type dual (actuellement financées par le fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel et les partenaires techniques et financiers) et l'encadrement de la formation par apprentissage traditionnel soient prises en charge par le budget de l'Etat.

Améliorer l'accès équitable de l'ETFP

Au Togo, il existe une grande diversité d'offres, de cursus et de diplômes proposés. Cela reflète un système d'enseignement technique et professionnel très riche. Toutefois, les filières de l'ETFP sont généralement méconnues de la part des jeunes et de leurs parents et sont le plus souvent dévalorisées car la formation est peu adaptée aux besoins du marché du travail. Ce système d'enseignement très confus et fragmenté reflète la variété des types de prestation d'enseignement technique et de formation professionnelle et son double fonctionnement à la fois dans le système éducatif et le monde du travail. Afin d'attirer davantage d'apprenants dans les filières de l'ETFP et d'améliorer la lisibilité de ce sous-système, un dispositif national de communication et d'orientation professionnelle opérationnel sera mis en place avec une redéfinition des filières de formation existantes et des passerelles. De nouveaux centres publics de formation seront créés d'ici 2030 dans les zones les moins desservies ; les filières agricoles et industrielles seront privilégiées et des mesures incitatives, seront mises en place (**Stratégies S1.1 - S2.1 - S2.2**). Le Ministère en charge de l'ETFP en collaboration avec l'observatoire national de la formation pour l'emploi de l'ANPE et en concertation avec le secteur privé, procédera à l'identification des filières porteuses (**Stratégies S3.1**)

- Un des objectifs clés de la réforme de l'ETFP est de développer plus largement la formation professionnelle¹⁹ et d'inverser la répartition des effectifs entre l'enseignement technique et la formation professionnelle afin d'avoir d'ici 2030, 60% des effectifs enrôlés dans la formation professionnelle. Au niveau sous-sectoriel, la priorité sera donnée à la diversification des formations de type industriel et à la formation professionnelle de type dual²⁰ qui permet aux jeunes de se professionnaliser en adéquation avec les besoins du marché du travail dans la mesure où ils alternent la formation théorique dans les centres et la formation pratique dans les entreprises. Le mérite de l'alternance en formation professionnelle est reconnu et le gouvernement togolais a décidé de valoriser ce mode de formation dans la Loi N° 2002-016 d'avril 2002, qui, en son article 9 précise clairement que la formation par alternance est mise en œuvre par le système dual ou tout autre système permettant d'atteindre ces objectifs. Avec l'appui de la coopération allemande à travers la GIZ et la KfW, le METFP a développé en 2018 un schéma directeur de la formation professionnelle duale au Togo, a construit et a équipé des centres. Un des objectifs de l'actuel Plan Sectoriel de l'Education 2020 – 2030 est donc de favoriser la qualification professionnelle des jeunes togolais à travers la mise en œuvre du schéma directeur de la formation professionnelle duale qui a ciblé les secteurs économiques prioritaires suivants : agriculture, artisanat, tourisme et logistique d'organisation d'événement, culture, transport, énergie, commerce et technologie de l'information et de la communication **(Stratégie S4.1)**. A cela, il faut ajouter les BTP.

Un mécanisme de sensibilisation et d'orientation scolaire et professionnelle permettant aux jeunes inscrits dans l'enseignement général d'être informés sur les différentes filières de formation et leur parcours dans l'ETFP. Il faudra par ailleurs développer les activités périscolaires favorisant la détection des talents, le génie créateur, et suscitant le désir de s'orienter vers la formation professionnelle.

Toujours dans le cadre de la formation professionnelle, le Togo développera au sein d'une spécialité donnée des formations ponctuelles de courte durée (3 mois à 1 an) conduisant à des titres professionnels. L'apprenti ne sera plus obligé de suivre toute la formation en un parcours continu mais peut accumuler des titres professionnels selon les besoins et les opportunités d'emplois dans le monde économique. Par exemple, en maçonnerie un apprenti pourrait se spécialiser en fabrication de brique et obtenir, de ce fait, le titre professionnel de briquetier lui permettant de travailler pour répondre aux besoins dans le domaine. De même, en électricité, un apprenti pourrait opter pour se qualifier sur le câblage d'ascenseur et obtenir le titre professionnel de câbleur d'ascenseur. **(Stratégie S5.1)**

Pour une formation professionnelle inclusive, le gouvernement togolais (i) renforcera la mise en place des mécanismes d'accompagnement des personnes handicapées (octroi de tricycles et des bourses d'études, construction d'infrastructures dotées de rampes et équipées d'appareils adaptés, mise à disposition des kits de formation, exonération des frais de formation, etc.) et (ii) adaptera les outils de formation aux handicapés (programmes, matériel didactique, etc.) **(Stratégie S6.1 et S7.1)**.

19 Conformément à la Politique Nationale de Développement du Togo

20 A noter que pour mettre en œuvre la formation par alternance selon le modèle dual, le Togo bénéficie depuis 2015 de l'appui important de la Coopération Allemande (GIZ).

Par ailleurs, l'analyse des expériences menées a montré une forte proportion d'analphabètes parmi les apprentis. Ainsi, des programmes d'alphabétisation fonctionnelle seront développés en partenariat avec le ministère en charge de l'AENF (**Stratégie S8.1**). De plus, dans le souci de rendre plus attractif le système ETFP, le gouvernement envisage l'opérationnalisation de la synergie entre l'ETFP et l'AENF à travers le développement et l'expérimentation d'un modèle pédagogique d'intégration des langues dans l'ETFP.

Améliorer la qualité de l'ETFP

Pour relever le défi de la formation initiale des formateurs de l'ETFP, le Togo a créé en 1983 l'Institut National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (INFPP). Toutefois, la mise en œuvre de cette mission de formation initiale et continue des formateurs n'est pas pleinement assurée. Afin que le système de l'ETFP dispose de formateurs qualifiés, le gouvernement a pris des mesures pour rendre opérationnelle la mission de formation initiale des formateurs avec l'appui de l'UNESCO à travers le projet CaPED. Ces mesures nécessitent de renforcer les capacités techniques, matérielles et humaines de l'INFPP (**Stratégie S91**).

Pour remédier à l'insuffisance de formation continue des formateurs, un document cadre a été élaboré afin de (i) mettre en place des outils (ii) disposer d'un système d'information opérationnelle de gestion et de pilotage ; (iii) intégrer la formation continue au sein d'un système global pour la gestion de carrière des enseignant(e)s ; (iv) proposer des mécanismes de financement de la formation continue ; (v) mettre en place un mécanisme de suivi évaluation. (**Stratégie S9. 2**).

De plus, l'encadrement pédagogique des enseignant(e)s n'est pas assuré dans des conditions optimales en raison de la faible dotation des inspections en ressources matérielles, financières et humaines (inspecteurs et conseillers d'apprentissage). Afin que les établissements d'ETFP et les formateurs puissent jouer correctement leurs rôles, les moyens d'encadrement, de supervision et de contrôle seront renforcés (**stratégie S9.3**).

L'amélioration de la qualité de l'ETFP passe également par (i) la modernisation des infrastructures et des équipements des établissements et centres de formation qui sont généralement obsolètes et déconnectés des nouvelles technologies (**stratégie S12.1**) et (ii) la poursuite de la révision des programmes de formation afin de les adapter aux besoins du marché du travail (**Stratégie S10.1**). Le secteur privé continuera d'être impliqué dans la révision des programmes de formation dans le cadre de la Charte de partenariat public-privé (cf. ci-dessous). Toutefois, les difficultés auxquelles se trouve confrontée la Direction de la Pédagogie et des Programmes (DPP) chargée de l'élaboration et de la révision des programmes sont de trois ordres :

- *Institutionnel* : l'approche par compétences prévue dans la loi d'orientation de 2002 n'est pas encore généralisée à toutes les filières ;
- *Structurel* : la DPP manque de ressources humaines compétentes ;
- *Budgétaire* : Les ressources allouées à l'élaboration et à la révision des programmes de formation sont insuffisantes.

Un des facteurs de l'amélioration de l'ETFP et de son adaptation au marché du travail togolais est le développement du partenariat public privé (PPP). A cet effet, le

Togo a mis en place une Charte PPP en 2010 et un plan d'action de cette charte pour maximiser les conditions de mise en œuvre d'un partenariat cohérent et pertinent. Malheureusement, les dispositions n'ont pas été mises en œuvre. Conscient de l'importance d'un tel partenariat, le gouvernement togolais souhaite redynamiser la charte et redéfinir les modalités de gestion et d'intervention du Fonds National d'Apprentissage et de Perfectionnement (FNAPP) afin qu'il dispose d'une plus grande autonomie et réactivité dans l'instruction des requêtes de financement. **(Stratégie S13.1).**

En outre, pour promouvoir les compétences professionnelles il est important de mettre en place un cadre national de certification (CNC) et un dispositif de valorisation des acquis expérimentiels (VAE) **(Stratégie S11.1).**

Enfin, les modes informels de formation professionnelle (l'apprentissage) sont très répandus au Togo et constituent même la grande majorité de la formation des jeunes à un métier. Face à cette situation et en vue de valoriser tous les parcours de formation et les résultats d'apprentissage, le gouvernement souhaite renforcer le dispositif d'assurance qualité dans l'apprentissage à travers notamment (i) l'adoption d'un code de l'apprentissage, (ii) l'accréditation et la certification des parcours pour l'exercice de la fonction de maître-artisan / maître d'apprentissage **(Stratégie S14.1).**

Améliorer la gestion et le pilotage de l'ETFP

La stratégie nationale de développement de l'ETFP ouvre de nouvelles perspectives d'ordre juridique, institutionnel, organisationnel et managérial pour assurer le leadership de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, conformément au plan national de développement (PND). L'ensemble du dispositif d'ETFP se réfère à la loi n° 2002-016 du 30 avril 2002 portant orientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Cette loi a besoin d'être mise en cohérence avec les nouvelles options de développement et les nouvelles orientations stratégiques de l'ETFP. Il s'agit de prévoir et de rendre opérationnels des organes de régulation et de supervision au niveau central et de créer leur représentation au niveau décentralisé. Il s'agit aussi d'enlever le caractère « consultatif » de certains organes existants pour en faire des instances incontournables de prise de décisions et de pilotage pour une plus grande efficacité du système. Ainsi, une des stratégies pour améliorer la gestion et le pilotage de l'ETFP sera (i) de réviser le cadre juridique et institutionnel du système ETFP **(Stratégie S15.1)** et (ii) de promouvoir l'autonomie des établissements et des centres de formation afin notamment de favoriser la pertinence des décisions en matière de développement des ressources humaines qualifiées, de partenariat avec le secteur privé et de recherche de financements supplémentaires **(Stratégie S16.1).**

Le plan sectoriel de l'éducation projette une réduction de la part du privé dans l'ETFP en créant non seulement de nouveaux centres publics de formation professionnelle pour augmenter l'offre publique de formation mais également en s'appropriant l'initiative de la création de nouvelles filières adaptées aux besoins du marché du travail avec un accent particulier sur les filières agricoles et industrielles. Toutefois, les établissements privés qui resteront présents dans le paysage de l'ETFP seront soumis à des contrôles plus renforcés afin de s'assurer qu'ils respectent dans le temps les normes d'octroi de leurs agréments **(Stratégie S16.2)**

Aujourd'hui, dans l'ETFP, le système de collecte des données ne permet pas de disposer d'informations quantitatives et qualitatives fiables et régulières sur le sous-secteur. Une des priorités dans les prochaines années sera donc de prévoir une ligne budgétaire et de la doter de ressources suffisantes afin de permettre à la Direction des Statistiques, de la Recherche et de la Planification (DSRP) d'accomplir efficacement sa mission de production des données statistiques. La numérisation des outils sera privilégiée afin de faciliter la collecte et les analyses de ces données. Les enquêtes de suivi professionnel seront étendues et renforcées pour apprécier l'efficacité externe du système d'ETFP (**Stratégie S17.1**).

Enfin, la place accordée à l'ETFP dans le développement économique et social du Togo sous-entend la mise à disposition de ressources financières suffisantes pour mener à terme les réformes souhaitées et s'assurer que le Togo dispose d'une main d'œuvre qualifiée et compétitive nécessaire à sa croissance. C'est dans ce cadre que le gouvernement s'engage à augmenter la part du sous-secteur dans le budget de l'éducation (**Stratégie S18.1**).

Matrice Stratégique de l'ETFP

Objectif	Stratégie	Principales actions
Améliorer l'accès équitable à l'ETFP		
O1. Offrir des informations sur les parcours de formations disponibles et débouchant sur des emplois	S1.1 Mise en place d'un dispositif national de communication et d'orientation professionnelle opérationnel.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concevoir des supports et outils d'information sur les filières de l'ETFP ✓ Organiser des sensibilisations sur les offres de formation et les possibilités d'emploi ✓ Mettre en place un service d'orientation scolaire et professionnelle au sein du METFIP.
O2. Augmenter les capacités d'accueil des centres de formation professionnelles	S2.1 Redéfinition claire des filières de formation et des passerelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir une carte des filières de formation dans la FP en précisant la qualification professionnelle (donner un nom concret et précis à chaque filière) ✓ Mettre en place des passerelles (entre les filières et les niveaux) ✓ Revoir la dénomination des établissements et leurs domaines de formation ✓ Mettre en place le cadre national de certification et de validation des acquis de l'expérience prenant en compte tous les modes de formation (formel, informel et non-formel) et en lien avec les orientations de la CEDEAO et de l'UEMOA
	S2.2 Création de nouveaux centres de formations professionnelles dans les filières agricoles et industrielles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire l'état des lieux des dispositifs de formation existants ✓ Elaborer des normes de construction pour les établissements et les centres de formation ✓ Construire de nouveaux centres ✓ Mettre en place des mesures incitatives afin d'orienter les filières vers les filières agricoles et industrielles

O3. Améliorer la pertinence de l'offre de formation en tenant compte des besoins du marché du travail	S3.1 Diversification et Promotion des programmes de formation dans les secteurs porteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser le répertoire des métiers porteurs du pays en collaboration avec l'ANPE ✓ Opérationnaliser la cellule de l'observatoire de la formation pour l'emploi en collaboration avec l'observatoire national ✓ Développer des programmes de formations dans les métiers porteurs identifiés en partenariat avec le secteur privé
O4. Renforcer l'accès à la formation professionnelle duale	S4.1 Mise en œuvre du schéma directeur de la formation professionnelle duale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre le plan d'action du schéma directeur de la formation professionnelle duale
O5. Développer les formations professionnelles de courte durée	S5.1 Elaboration d'une stratégie de la formation professionnelle d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer l'expérience pilote sur le dispositif de formation de courte durée ✓ Identifier les métiers porteurs et les professionnels ✓ Elaborer les curricula de formations ✓ Elaborer les critères de sélection des potentiels bénéficiaires ✓ Mettre en œuvre la formation ✓ Mettre en place un système d'accompagnement pour l'installation des sortants des filières de formation professionnelle ✓ Mettre en place un mécanisme de financement ✓ Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation
O6. Réduire les disparités régionales et de genre	S6.1 Extension de l'offre de formation technique et professionnelle aux zones géographiques les moins desservies	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une carte de développement de compétences techniques et professionnelles ✓ Promouvoir la création des structures de formations techniques et professionnelles dans les régions les moins pourvues
	S6.2 Promotion de l'accès des filles aux filières industrielles et agropastorales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des mesures incitatives pour l'accès des filles aux filières industrielles et agropastorales ✓ Sensibiliser et orienter les filles dans les filières industrielles et agropastorales
O7. Améliorer l'accès aux personnes vulnérables et aux personnes handicapées	S7.1 Adaptation/ extension de l'offre de formation technique et professionnelle aux personnes vulnérables et aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des personnes vulnérables et/ou handicapées dans la formation professionnelle ; ✓ Adapter les outils de formation (accès aux salles, programmes, matériel didactique, etc.) ✓ Sensibiliser les personnes en situation de handicap à s'orienter vers les formations techniques et professionnelles ✓ Former les formateurs à la pédagogie inclusive.
O8. Améliorer l'accès à la formation aux personnes non alphabétisées	S8.1 Elaboration des programmes d'alphabétisation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former les artisans et maitres-artisans en pédagogie et encadrement professionnel ✓ Elaborer des outils de formation en collaboration avec le sous-secteur de l'AENF pour les apprenants non alphabétisés ✓ Elaborer les outils de sélection des non-scolarisés et déscolarisés précoces ; ✓ Recenser la population non-scolarisée et déscolarisée précoce ✓ Développer et expérimenter un modèle pédagogique d'intégration des langues nationales arrimé aux TIC dans la formation professionnelle

Améliorer la qualité de l'ETFP		
O9. Mettre à la disposition du système de l'ETFP des formateurs qualifiés	S9.1 Mise en place d'un système de formation initiale des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les prérogatives de formation Initiale des formateurs que l'INFPP a dans son mandat ✓ Elaborer et mettre en œuvre des programmes de formation initiale en associant les universités ✓ Renforcer les capacités techniques, matérielles et humaines de l'INFPP pour lui permettre de remplir les missions de formation initiale
	S9.2 Développement de la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un dispositif de formation continue des formateurs ✓ Identifier les besoins en formation continue des formateurs et créer des partenariats avec les entreprises privées pour leur permettre de se perfectionner ✓ Doter l'INFPP de ressources humaines compétentes pour leur permettre d'effectuer leur mission de formation continue
	S9.3 Renforcement de l'encadrement pédagogique des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre une politique de recrutement du personnel d'encadrement pédagogique (inspecteurs + didacticiens + conseillers d'apprentissage) ✓ Recruter et renforcer les capacités du personnel d'encadrement, notamment dans le domaine agricole ✓ Renforcer les capacités matérielles de supervision des inspections ✓ Renforcer les compétences des responsables d'établissement à la gestion des établissements et des centres de formation
10. Mettre en œuvre une ingénierie de formation selon l'APC	S10.1 Révision des programmes de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités de la DPP en ressources humaines qualifiées ✓ Réviser les programmes des différentes filières de formation en les adaptant aux besoins du marché du travail et en y intégrant les compétences entrepreneuriales
	S10.2 Elaborer des programmes de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implanter de nouveaux programmes ✓ Elaborer les guides pédagogiques et les guides d'évaluation pour toutes les filières et les vulgariser ✓ Elaborer les livrets de formation
O11. Valoriser les compétences professionnelles	S11.1 Renforcement du cadre national de certification (CNC) et du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un dispositif fonctionnel d'accréditation et de certification ✓ Mettre en place un dispositif de validation des acquis de l'expérience
O12. Améliorer les conditions d'apprentissage dans les établissements et centres de formation	S12.1 Modernisation des infrastructures et des équipements des établissements et centres de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabiliter les établissements et centres de formation existants ✓ Poursuivre le renouvellement des équipements des établissements et les centres de formation ✓ Doter les établissements des ressources pédagogiques adéquates (surtout la matière d'œuvre) ✓ Elaborer un plan d'action d'extension du numérique dans le système ETFP ✓ Doter les établissements et centres de formation d'outils informatiques

O13. Impliquer davantage le secteur privé dans le système d'enseignement technique et de formation professionnelle	S13.1 Redynamisation de la charte du partenariat Public-Privé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des chefs d'établissement sur la thématique du PPP ✓ Rendre systématique la démarche des chefs d'établissement vers les entreprises. ✓ Encourager les chefs d'entreprises à accepter les conventions de partenariat avec les établissements/centres de formation ✓ Mettre en œuvre le plan d'action de la charte PPP
O14. Encadrer l'apprentissage (traditionnel et dual)	S14.1 Renforcement du dispositif d'assurance qualité dans l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire le plaidoyer pour l'adoption du code de l'apprentissage ✓ Accréditer et certifier les parcours pour l'exercice de la fonction de maître-artisan / maître d'apprentissage ✓ Développer un système de formation des maîtres d'apprentissage en pédagogie et encadrement professionnel
Améliorer la gestion et le pilotage de l'ETFP		
O15. Améliorer la gouvernance et la gestion du système de l'ETFP	S15.1 Révision du cadre juridique et institutionnel du système ETFP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réviser la loi d'orientation pour mieux prendre en compte la situation de l'ETFP ✓ Réviser le cadre institutionnel du Conseil Supérieur de l'ETFP
O16. Améliorer la gouvernance des établissements et centres de formation	S16.1 Promotion l'autonomie des établissements et centres de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer le cadre juridique définissant l'autonomie des établissements et des centres de formation ✓ Elaborer le manuel de procédures administratives, financières et comptables pour les établissements et les centres de formation ✓ Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissements ✓ Créer des comités de gestion pour une meilleure gouvernance des établissements et centres de formation
	S16.2 Renforcement des contrôles des établissements privés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter les normes pour l'octroi des agréments des établissements privés ✓ Renforcer le contrôle des établissements privés
O17. Renforcer le système de gestion des informations de l'ETFP	S17.1 Amélioration du système de collecte de données sur l'ensemble du système ETFP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer un schéma directeur sur la collecte des données en impliquant tous les acteurs (DSRP, structures déconcentrées, établissements et centres de formation) ✓ Former les acteurs intervenant dans le système de la collecte et l'analyse des données (y compris ceux du mode dual) ✓ Renforcer le suivi de la stratégie de l'ETFP
O18. Disposer des financements adéquats pour le système ETFP	S18.1 plaidoyers pour l'augmentation de la dotation budgétaire de l'ETFP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire un plaidoyer pour accroître la part de l'ETFP dans le budget de l'éducation ✓ Réformer le mode d'abondement du FNAFPP en créant une modalité de collecte directe auprès des cotisants. ✓ Renforcer les capacités institutionnelles et les ressources humaines du FNAFPP pour mobiliser des ressources additionnelles ✓ Développer un mécanisme de financement de la formation duale

3.5. L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION NON FORMELLE

En 2014, le gouvernement togolais a élaboré une stratégie nationale de mise en œuvre des programmes d'alphabétisation avec l'adoption de la modalité de la stratégie du faire-faire qui vise à confier aux organisations de la société civile actives dans le sous-secteur, la responsabilité de l'ouverture des centres et du développement des activités d'alphabétisation de manière contractuelle. Les services étatiques se positionnent davantage dans leurs rôles d'orientation, de définition des politiques et plans d'action, de contrôle de qualité des programmes, de suivi-évaluation externe, de certification, de mobilisation des ressources financières et de renforcement des capacités des acteurs.

Après quelques années de mise en œuvre de cette stratégie du faire-faire, le diagnostic sectoriel a révélé des résultats peu satisfaisants en termes de nombre d'apprenants en raison notamment de l'insuffisance des ressources financières et de la régression du nombre des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Les objectifs à atteindre pour l'AENF d'ici 2030

Au cours des dernières années, le secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non-Formelle (AENF) a bénéficié d'une expérience pilote en matière de prise en charge éducative des enfants hors école, qui a permis d'enrôler un nombre relativement restreint d'apprenants au regard des besoins sur le terrain. Conformément à l'un des quatre axes stratégiques du PSE 2014-2025 dont l'objectif est de diminuer le taux d'analphabétisme au sein de la population togolaise, la politique de ce sous-secteur consiste désormais à élargir cette expérience pilote à plus grande échelle. Dans cette perspective, il est envisagé, à l'horizon 2030, d'accueillir 500 apprenants dans les centres d'éducation non-formelle avec un pourcentage de 52% de filles qui reste stable dans le temps. Ce nombre estimé d'apprenants à l'horizon 2030 peut être largement dépassé si les moyens le permettent.

Parallèlement, l'objectif est d'accueillir 30 000 apprenants dans les centres d'alphabétisation de base avec 52% de femmes et 19 000 apprenants dans les centres de post-alphabétisation avec 60% de femmes. Toutefois, ce nombre d'apprenants apparaît encore faible au regard du nombre élevé d'adultes analphabètes et d'enfants hors système scolaire ».

En vue de réduire de façon significative la proportion des jeunes et adultes de 15-45 ans et plus non alphabétisés et des enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif d'ici 2030, trois objectifs majeurs sont fixés par le Gouvernement :

- élargir l'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle aux jeunes et adultes de 15-45 ans et plus analphabètes et aux enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif tout en corrigeant les disparités de tous genres ;
- améliorer la qualité des offres/programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- améliorer la gestion et le pilotage des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle

Améliorer l'accès et l'équité de l'AENF

Face à l'insuffisance de l'offre en alphabétisation, un des objectifs prioritaires est de la diversifier (i) **à travers** l'utilisation des langues maternelles comme support d'alphabétisation ; quatre langues nationales ont été retenues dans un premier temps (**éwé**, kabyè, tem, benn) et une ouverture est faite à toutes les langues nationales pourvu qu'elles soient transcrites, (ii) pour permettre une alphabétisation également fonctionnelle en français et attrayante pour les apprenants, il est prévu de promouvoir la méthode de l'Apprentissage de la Langue Française à partir des Acquis de l'Alphabétisation en langues maternelles (ALFAA) (**Stratégies S1.1**). Des programmes spécifiques pour les femmes qui tiennent compte de leurs besoins et de leur disponibilité seront développés afin de les encourager à s'inscrire dans des centres d'alphabétisation (**Stratégies S1.2**)

Bien entendu, la diversification de l'offre passe par un appui à la création des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (mise à disposition de locaux, développement d'outils pédagogiques adaptés, mise à disposition de matériel pédagogique et didactique, formation des alphabétiseurs) à travers la contractualisation avec les opérateurs, conformément à la stratégie du faire-faire. En effet, la stratégie du « faire-faire » correspond à une distribution concertée, acceptée et rationnelle des rôles et des responsabilités dans l'éducation des personnes analphabètes par des conditions et des modalités consignées dans un manuel de procédures (**Stratégies S1.3 et S1.4**).

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'éducation de base pour tous, il est prévu la mise à l'échelle des programmes d'éducation non formelle qui nécessite entre autres l'adaptation du modèle d'ENF aux contextes locaux, la vulgarisation du curriculum et l'élaboration des matériels didactiques spécifiques.

Le coût lié à la construction des centres représente un véritable frein au développement de l'offre en alphabétisation et éducation non formelle. Face à cette situation, des partenariats seront créés avec les ministères en charge de l'éducation et le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales pour faciliter l'utilisation des bâtiments publics par les opérateurs AENF (**Stratégies S1.4**). Au regard de certaines pesanteurs socio-culturelles qui empêchent les femmes de suivre les cours d'alphabétisation (refus de leurs maris, surcharge des travaux domestiques) et de leur ignorance de la plus-value des programmes d'alphabétisation, des activités de communication et de sensibilisation seront organisées pour améliorer la demande.

Les différentes stratégies liées à l'accès se fondent sur la participation qui sera obtenue grâce à une mobilisation des autorités administratives, coutumières et religieuses, des associations, des groupements, des collectivités locales, des ONG, des populations. La réussite de ce plan de mobilisation est largement tributaire de la mise en œuvre d'un important programme de plaidoyer, de sensibilisation et de concertation permanente.

Améliorer la qualité de l'AENF

L'appréciation de la qualité en AENF met en évidence la pertinence des objectifs, des méthodes, des programmes d'enseignement, du matériel didactique, des formateurs et des résultats pédagogiques et passe par la mise en place d'un système de suivi-évaluation des actions réalisées. Elle prend également en compte l'efficacité externe c'est-à-dire l'impact socioculturel et économique des programmes d'AENF. Les efforts consisteront à donner aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle un caractère utilitaire par la prise en compte des besoins réels des bénéficiaires.

Concernant la qualité, l'atteinte des objectifs passe par la mise en œuvre de stratégies relatives notamment au matériel pédagogique, à la formation des alphabétiseurs et animateurs et au suivi-évaluation des apprentissages. Tout d'abord, il est prévu d'adapter des matériels didactiques sur la base des curricula d'alphabétisation révisés au contexte socioéconomique et qui prennent en considération les technologies de l'information et de la communication (**Stratégies S2.1 et S2.2**). Ensuite, il est prévu la formation initiale et la formation continue des alphabétiseurs et des animateurs des centres d'éducation non formelle. Il s'agira d'offrir aux alphabétiseurs une formation de base d'une durée de deux mois en moyenne au cours de laquelle seront abordées les notions d'andragogie, les techniques de préparation et d'animation d'un cours, la transcription et la grammaire des langues locales, la gestion administrative. Ils bénéficieront également d'une remise à niveau de 10 jours en moyenne. Les alphabétiseurs et animateurs des centres d'éducation non formelle seront recrutés par les opérateurs et bénéficieront d'une rémunération en fonction de la charge de travail effectué (**Stratégies S2.3**).

Enfin, le suivi des apprentissages est une composante importante de la qualité. Ainsi, il est prévu la mise en place d'un dispositif de suivi-supervision et l'évaluation des acquis pédagogiques des apprenants. Celui-ci sera piloté par des cadres du niveau central et déconcentré qui recevront un renforcement de capacités en suivi-évaluation des apprentissages et en élaboration/actualisation des outils pédagogiques. Enfin, un mécanisme d'évaluation de l'impact des programmes d'AENF sera mis en place (**Stratégies S2.4**).

Parallèlement, pour renforcer la qualité et la durabilité des apprentissages, des actions en faveur de la post-alphabétisation seront développées. Ainsi, il est prévu la mise en œuvre d'une composante post-alphabétisation en vue de prévenir l'analphabétisme de retour et d'offrir des possibilités d'éducation continue en vue de rentabiliser les acquis de l'alphabétisation fonctionnelle de base. (**Stratégies S2.5**).

Améliorer la gestion de l'AENF

La question du pilotage et de la gestion est liée non seulement à la disponibilité des ressources humaines en quantité et en qualité suffisante mais aussi à la maîtrise des outils de planification et de pilotage du système.

Dans le cadre du renforcement du pilotage de l'AENF (**Stratégies S3.1**), il est prévu de faire une évaluation de la stratégie du faire-faire afin de mettre en place les mesures correctives nécessaires. Au regard de l'importance de la mobilisation de tous les acteurs locaux autour de la création des centres d'AENF, un cadre partenarial

décentralisé sera créé dans chaque région. Ses missions peuvent se résumer aux notions de concertation, de coordination, d'échange, de participation et de conseil en vue d'orienter la prise de décisions sur la base de données contextualisées. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme fiable de collecte et de traitement des données statistiques s'avère nécessaire pour assurer plus de crédibilité au sous-secteur de l'AENF.

Pour pallier au problème de sous financement de l'AENF (**Stratégie S3.2**), il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources en faveur de l'AENF. Le PSE précédent 2014 – 2025 prévoyait la création d'un fonds d'appui au sous-secteur. Ce fonds d'appui n'a toujours pas vu le jour malgré l'intérêt des autorités et des partenaires. Pour la mise en place de ce fonds, la réalisation des activités suivantes s'avère indispensable :

- La rédaction d'un décret cadre qui sera adopté en conseil des ministres ;
- La rédaction du document portant fonctionnement du fonds (statuts, règlement intérieur, manuel de procédures, etc.)

De plus, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication permettront d'améliorer la visibilité et le soutien à l'AENF.

Enfin, le renforcement du cadre juridique (**Stratégie S3.2**) sera également une stratégie prioritaire avec l'élaboration des textes réglementant les actions des ONG intervenant dans l'AENF, des textes portant organisation du sous-secteur de l'AENF.

La programmation stratégique repose sur une théorie du changement qui s'énonce comme suit :

- (i) Si l'offre est diversifiée
- (ii) Si les acteurs de la société civile s'engagent et adhèrent à la stratégie du faire-faire
- (iii) Si les curricula d'AENF répondent aux besoins des apprenants et au contexte socio-économique
- (iv) Si les animateurs disposent de compétences adéquates

ALORS le nombre d'apprenants dans les centres d'AENF augmentera et la contribution des apprenants au développement socio-économique du pays sera plus efficiente

A CONDITION QUE

- les financements augmentent en lien avec les besoins
- les opérateurs disposent de qualification nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie du faire-faire
- le système de suivi-évaluation soit renforcé

Matrice stratégique de l'AENF

Objectifs	Stratégies	Principales actions
Améliorer l'accès et l'équité de l'AENF		
O1. Elargir l'accès aux programmes	S1.1 Diversifier l'offre en alphabétisation et éducation non formelle et la rendre accessible à toutes et à tous	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les communautés à l'existence des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ✓ Développer de supports d'alphabétisation en langues nationales ✓ Mettre en œuvre la méthode ALFAA (apprentissage de la langue française à partir des acquis de l'alphabétisation) ✓ Prendre en compte le volet post alphabétisation dans tous les programmes d'alphabétisation
	S1.2 Encourager l'alphabétisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des programmes spécifiques d'alphabétisation en faveur des femmes ✓ Sensibiliser les populations, en particulier les femmes, à l'importance de l'alphabétisation ✓ Décerner un prix régional aux centres qui enrôlent le plus de femmes
	S1.3 Impliquer les acteurs de la société civile et du secteur privé pour élargir l'offre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager la création des centres d'alphabétisation en établissant des partenariats à travers la mobilisation de tous les acteurs ✓ Contractualiser avec les opérateurs d'alphabétisation (faire-faire) ✓ Organiser des campagnes de sensibilisation pour mobiliser les opérateurs
	S1.4 Mettre à l'échelle les programmes d'éducation non formelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer la création des centres ENF à travers la stratégie du faire-faire ✓ Adapter le modèle ENF aux contextes locaux ✓ Mettre en œuvre et vulgariser le curriculum de l'ENF ✓ Elaborer le matériel didactique pour l'ENF
	S1.5 Utiliser les infrastructures existantes dans les communautés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impliquer les collectivités locales dans les programmes d'alphabétisation ✓ Créer une lettre d'entente avec les ministères en charge de l'éducation pour l'utilisation des établissements scolaires
Améliorer la Qualité de l'AENF		
O2. Améliorer la qualité des offres/ programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle	S2.1 Adapter les curricula de l'alphabétisation et post-alphabétisation au contexte socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Harmoniser les alphabets/ orthographe des langues d'alphabétisation ✓ Elaborer et vulgariser les matériels pédagogiques adaptés aux besoins des apprenants ✓ Introduire les TIC dans les programmes ✓ Mettre à la disposition des apprenants des kits d'apprentissage
	S2.2 Améliorer la qualité des programmes ENF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre et vulgariser le curriculum de l'ENF ✓ Elaborer le matériel didactique pour l'ENF ✓ Mettre à la disposition des apprenants des kits d'apprentissage

	S2.3 Renforcer les capacités de tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un dispositif de formation initiale des animateurs et alphabétiseurs ✓ Mettre en place un dispositif de formation continue des alphabétiseurs, des animateurs et du personnel d'encadrement
	S2.4 Renforcer le dispositif de suivi-évaluation des apprentissages (central et déconcentré)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer les outils de suivi et d'évaluation des acquis ✓ Former les acteurs à l'évaluation des acquis pédagogiques des apprenants
	S2.5 Développement d'un environnement lettré favorable à l'utilisation de l'écrit dans les langues d'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer des livrets de post alphabétisation destinés aux apprenants ✓ Promouvoir la presse rurale
Améliorer la Gestion de l'AENF		
O3. Améliorer la gestion et le pilotage des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle	S3.1 Renforcer le pilotage de l'AENF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer la stratégie du faire-faire ✓ Créer au niveau régional des cadres de concertation avec les différents acteurs (opérateurs, les services des ministères impliqués, secteur privé, PTF) ✓ Renforcer les capacités des structures centrales et déconcentrées de l'AENF pour la bonne conduite de leurs missions ✓ Mettre en place un mécanisme fiable de collecte et de traitement des données statistiques ✓ Mettre en place d'un système de suivi-évaluation de l'AENF
	S3.2 Accroître les financements pour l'AENF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières en faveur de l'AENF ✓ Mettre en place un cadre formel et fonctionnel de partenariat des acteurs du sous-secteur ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour plus de visibilité, de crédibilité et de soutien à l'AENF ✓ Elaborer les statuts, le règlement intérieur et le manuel de procédure du fonds d'appui à l'AENF
	S3.3 Renforcer le cadre juridique de l'AENF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer, valider et appliquer les textes législatifs et réglementaires de l'AENF

3.6. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur est confronté à plusieurs défis : (i) les infrastructures d'accueil largement en deçà des besoins ; (ii) la gestion des flux d'entrée rendue difficile par la faible régulation des effectifs dans les niveaux inférieurs ; (iii) la demande sociale pour les études dans le supérieur relativement forte ; (iv) l'insuffisance de financement ; (v) les conditions de formation peu adaptées ; (vi) l'inadéquation des offres de formation au marché de l'emploi et (vii) la faible proportion des filles, en particulier dans les filières scientifiques.

Le volet recherche est également confronté à plusieurs problèmes : (i) la défaillance des cadres politique, institutionnel et juridique ; (ii) l'insuffisance de financement ; (iii) la faible capacité opérationnelle (insuffisance d'infrastructures, de ressources

humaines, etc.) et (iv) la faible valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.

Ces difficultés ne sont pas nouvelles et les stratégies de l'actuel PSE se situent dans la continuité du précédent. On note que d'importantes actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années, mais méritent d'être renforcées.

Les objectifs à atteindre pour l'enseignement supérieur et la recherche d'ici à 2030

Dans l'enseignement supérieur, le taux de couverture est de 1.256 étudiants pour 100.000 habitants en 2018. Pour rappel, la norme de l'UNESCO en la matière est de 2.000 étudiants pour 100.000 habitants. Le gouvernement projette de faire passer ce ratio de 1.256 à 1.500 étudiants pour 100.000 habitants à l'horizon 2030 (soit un accroissement de 19,4%). Suivant cette hypothèse, le nombre total d'étudiants accédant à l'enseignement supérieur passera de 97.923 en 2018 à 154.242 en 2030. L'un des objectifs est d'augmenter également la proportion des filles. Celle-ci passera de 29,7% à 35% en 2030.

Les établissements privés d'enseignement supérieur qui ont accueilli 20,2% des étudiants en 2018 en accueilleront désormais 26% à l'horizon 2030. Dès lors, le nombre d'étudiants dans les établissements privés d'enseignement supérieur passera de 19.780 en 2018 à 40.103 en 2030. Dans les établissements publics d'enseignement supérieur, il est prévu que le nombre total d'étudiants passe de 78.143 en 2018, soit 79,8% des effectifs du supérieur à 111.054 en 2030, soit 72% des effectifs du supérieur.

Au sein de l'Université de Lomé, le nombre d'étudiants passerait de 55.852 en 2018 à 77.413 en 2030, tandis que le ratio étudiants/enseignant passerait de 104 en 2018 à 100 en 2030. La norme de l'UNESCO en la matière est de 30 étudiants pour 1 enseignant. Dès lors, les besoins en enseignant(e)s au sein de l'Université de Lomé passeraient de 538 en 2018 à 774, soit un taux d'accroissement de 43,7%, en 2030.

Au sein de l'Université de Kara, le nombre d'étudiants passerait de 17.879 à 25.741 soit un taux d'accroissement de 44% entre 2018 et 2030 et le ratio étudiants-enseignant de 118 en 2018 à 100 en 2030. Les besoins en enseignant(e)s au sein de cette université passeraient ainsi de 152 en 2018 à 257 à l'horizon 2030, soit un taux d'accroissement de 69,1%.

Cet accroissement constaté, qui va certainement accentuer la massification, aura des incidences sur la qualité de l'enseignement si des mesures idoines ne sont pas prises. Il faudra donc mettre en œuvre un ambitieux programme de construction d'infrastructures, tout en renforçant l'utilisation des TICE et la part de la formation à distance.

Pour l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS), les effectifs des étudiants passeront de 291 en 2018 à 300 en 2030. Ce seuil défini est lié à la capacité d'accueil de l'institut.

Pour l'Ecole normale supérieure (ENS), les effectifs des étudiants passeront de 562 (dont 75 étudiantes) en 2018 à 600 en 2030 avec l'ambition d'atteindre la parité de sexe. L'ouverture des formations initiales des enseignants du secondaire dans les universités publiques pourra amener à une réforme de l'ENS.

Par ailleurs, l'ouverture de nouvelles structures d'enseignement supérieur (5 centres universitaires et 1 université polytechnique) dans les régions est également prévue à partir de 2025. Les effectifs prévisionnels au sein de ces nouvelles structures à l'ouverture sont estimés à 1.500 étudiants. Ce nombre atteindra les 3.000 étudiants à l'horizon 2030. Notons que le développement de l'enseignement à distance constitue également un axe stratégique important du sous-secteur. Dès lors, il est prévu que 2% des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur suivent un enseignement à distance, soit environ 4.000 étudiants à l'horizon 2030 à partir de 2022.

Améliorer l'accès équitable à l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur connaît une évolution soutenue de ses effectifs depuis 2011 avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 6,7%. Les étudiants s'orientent en grande majorité (environ 75%) vers le commerce, l'administration, le droit, les lettres et les sciences de l'homme et de la société. Le taux moyen d'insertion des diplômés de l'ESR sur le marché de l'emploi pour les cinq dernières années est estimé à 74%²¹. Cependant, ce taux cache des inégalités entre les filières de formation et une inadéquation entre le diplôme obtenu et l'emploi occupé. Le système d'assistance sociale (bourses et allocations) aux étudiants, bien que n'étant pas le seul mécanisme d'amélioration de l'accès équitable, devrait davantage permettre de réguler le système au regard des déséquilibres constatés dans les effectifs universitaires. Une des stratégies est donc de mettre en place des systèmes incitatifs (bourses et allocations, orientation des élèves depuis le secondaire, sensibilisation des bacheliers, élargissement de l'offre de formation en sciences et technologies, etc.) pour encourager les inscriptions dans les filières scientifiques, technologiques et agricoles (**stratégie S1.1**).

Par ailleurs, pour encourager l'inscription des filles, des mesures spécifiques seront prises à travers le système d'attribution des bourses, le développement du tutorat et un mécanisme d'accompagnement social avec par exemple la création de crèches dans les universités, pour les femmes qui ont des enfants en bas âge. En outre, des efforts seront poursuivis pour, d'une part, recenser le nombre d'enseignant(e)s handicapés et d'autre part leur apporter assistance, à l'image de ce qui se fait à l'Université de Lomé, qui a créé en 2015 un Service d'Appui à la Formation et à l'Evaluation des Etudiants en situation de Handicap visuel (SAFESH²²). Toutefois, ce service ne bénéficie pas des ressources suffisantes pour apporter un véritable appui de qualité aux étudiants handicapés (**Stratégie S1.2**).

Au niveau de la redistribution des effectifs dans le supérieur, plusieurs stratégies sont programmées : (i) le développement d'un enseignement à distance à partir de 2023 qui pourrait accueillir environ 4000 étudiants à l'horizon 2030 (**Stratégie S1.3**), (ii) le développement de l'enseignement privé avec une meilleure intégration

21 Rapport de l'enquête de suivi professionnel des diplômés de l'ETFP et de l'ES, Sept. 2019.

22 Cf. Arrêté n° 003/UL/P/SG/2015

de ces établissements dans le système de l'enseignement supérieur. Cela passe par la révision du système d'accréditation, la mise en place de mécanismes incitatifs pour la création des établissements dans les filières agricoles, technologiques et de santé. Dans les établissements d'enseignement supérieur privés, il est donc important de poursuivre l'harmonisation pour chaque filière, des curricula officiels validés et régulièrement mis à jour par le Ministère en collaboration avec ses partenaires (Conseil des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (CEPES), entreprises... **(Stratégie S1.4)**.

Bien entendu, les capacités d'accueil dans l'enseignement supérieur seront renforcées avec notamment la création d'une université polytechnique, la création des centres universitaires qui sont des institutions déconcentrées d'une université mère. Ces centres universitaires seront spécialisés dans un domaine de formation précis en tenant compte des réalités socioéconomiques de la région où ils sont implantés. Une attention particulière sera mise sur la création et l'équipement des laboratoires et des salles informatiques afin d'attirer les étudiants vers les filières scientifiques **(Stratégie S1.5)**.

Il faut noter que le gouvernement togolais souhaite développer la formation initiale et continue des enseignant(e)s du secondaire dans les universités et non plus exclusivement à l'Ecole normale supérieure (ENS). Cela signifie que des parcours de Master professionnel d'enseignement dans les universités et établissements d'enseignement supérieur seront ouverts (Stratégie S1.6).

Améliorer la qualité dans le système de l'enseignement supérieur

D'importants investissements restent à faire pour améliorer l'encadrement pédagogique des étudiants. L'évolution du nombre d'étudiants par enseignant-chercheur pour les universités publiques de Lomé et de Kara s'est relativement améliorée mais reste très élevé puisque ce ratio est de 104 étudiants par enseignant en 2017-2018 à l'Université de Lomé et de 118 à l'Université de Kara. En priorité, il s'agira d'améliorer ce taux d'encadrement des étudiants en recrutant davantage d'enseignant(e)s-chercheurs en fonction de l'évolution de l'effectif des étudiants et en instaurant des règles limitant et encadrant l'exercice de leur fonction administrative qui a tendance à limiter leur disponibilité pour les cours. Par ailleurs, les formations à la pédagogie universitaire seront renforcées afin de s'assurer que les enseignants-chercheurs disposent des compétences pédagogiques adéquates pour bien transmettre leurs connaissances. Des efforts particuliers seront déployés afin que ces formations en pédagogie universitaire intègrent l'utilisation des nouvelles technologies **(Stratégie S2.1)**.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur se mesure, en partie, à la capacité d'insertion des diplômés sur le marché du travail et donc à la capacité des universités à proposer des offres en adéquation avec les besoins des entreprises. En lien avec le Plan national de développement du Togo (PND 2018-2022), cela implique de renforcer la participation des entreprises privées aux formations universitaires, que ce soit au niveau de la conception des curricula, de leur participation à des cours spécifiques, dans la recherche et le suivi des stages pratiques en entreprise **(Stratégie S2.2)**.

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont sous -équipés au plan pédagogique, ce qui limite les chances de réussite des étudiants. A titre d'exemple, la bibliothèque principale de l'Université de Lomé dispose de moins de 4.000 ouvrages pour 49.000 étudiants et, la plupart de ces ouvrages ne sont plus adaptés aux sujets étudiés. Ces ouvrages ne sont pas numérisés et la bibliothèque n'offre pas de possibilité de consultation en ligne alors qu'elle ne dispose que de 500 places assises. Il apparaît donc urgent d'améliorer les équipements pédagogiques des établissements et de faciliter l'utilisation des outils informatiques **(Stratégie S3.1)**.

Enfin, un dispositif d'assurance qualité interne est en train d'être mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur. Les universités publiques ont choisi les référentiels classiques de l'enseignement supérieur (CAMES, HCERES) mais ce dispositif en place depuis environ 3 ans mérite d'être renforcé sur les plans financier et humain pour donner des résultats probants. Des établissements privés se sont engagés dans les accréditations internationales (CAMES, ISO ...). Cela signifie que les animateurs de l'assurance qualité des différentes entités doivent être formés et qu'un travail de sensibilisation continue doit être mené afin d'impliquer tout leur personnel. Une meilleure intégration des étudiants dans le dispositif d'assurance qualité interne doit être aussi opérée **(Stratégie S4.1)**.

Améliorer la gestion et le pilotage dans l'enseignement supérieur

La loi 2017-005 du 19 juin 2017 portant orientation de l'Enseignement Supérieur et la Recherche doit être mise en œuvre à travers notamment la création des textes d'application et la mise en place des nouveaux organes de gouvernance destinés à assurer la coordination intra-sectorielle. Des mécanismes de gestion des performances et de suivi-évaluation des établissements publics d'enseignement supérieur se mettent difficilement en place. En effet, le fonctionnement des universités ne repose pas sur la mise en œuvre d'un contrat de performance avec des indicateurs précis. Il est important que soit négocié un contrat de performance entre les universités publiques et l'Etat avec un système d'indicateurs de performance et utilisé effectivement comme aide à la gouvernance **(Stratégie S5.1)**.

Concernant le financement de l'enseignement supérieur, la priorité est d'augmenter les ressources, notamment celles des universités publiques. L'augmentation des frais de scolarité qui sont aujourd'hui à un niveau jugé faible constitue une recommandation et permettrait de doter les universités des moyens nécessaires pour remplir leur mission. Egalement, la diversification des sources de financement du sous-secteur est un élément important à signaler. Ces aspects sont d'ordre politique, et nécessitent à la fois du courage et un dialogue avec les représentants des parents d'étudiants et l'ensemble de la communauté sur le devenir du sous-secteur. A ce titre, une étude de faisabilité sur la mise en place de financements variés est un préalable à la prise de décision **(Stratégie S5.2)**.

Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années pour disposer de données statistiques sur l'enseignement supérieur et publier annuellement un annuaire statistique. Toutefois, le dispositif de collecte des données peut encore s'améliorer avec (i) la mise en place d'un mécanisme de transfert des données des établissements de l'enseignement supérieur publics et privés vers le Ministère,

(ii) le développement d'outils basés sur un suivi régulier de la pertinence de l'offre de formation avec le marché du travail (l'adéquation formation-emploi) et (iii) une amélioration des dispositifs de collecte d'information pour une meilleure définition et application des critères de bourses et une prise en compte effective de la dimension genre **(Stratégie S5.3)**.

Renforcer la recherche

La recherche et l'innovation constituent un levier de développement pour tout pays. Or depuis plusieurs années, la recherche et l'innovation au Togo sont confrontées à divers types de difficultés résumés comme suit :

- ✓ Faiblesse du cadre juridique (absence de politique de la recherche et de l'innovation, inexistence du statut des chercheurs) ;
- ✓ Insuffisance des ressources allouées à la Direction de la recherche scientifique et technique (DRST) pour orienter, coordonner et valoriser la recherche ;
- ✓ Faible capacité opérationnelle des structures de recherche et d'innovation (insuffisance de locaux pour abriter les laboratoires et centres de recherche) ;
- ✓ Insuffisance d'équipements adaptés ;
- ✓ Insuffisance de chercheurs et de techniciens consacrant la totalité de leur temps hebdomadaire à la recherche ;
- ✓ Absence d'un annuaire statistique de la recherche et de l'innovation ;
- ✓ Absence de mécanisme d'accréditation et d'évaluation des structures de recherche ;
- ✓ Absence d'un organe de valorisation des résultats de la recherche.

Afin de renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance au niveau de la recherche et de l'innovation, le gouvernement togolais souhaite (i) élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de la recherche et de l'innovation, (ii) mettre en place des cadres d'accréditation et d'évaluation des structures de recherche ; (iii) mettre en place une stratégie innovante de financement de la recherche (fonds compétitif, subventions publiques) et (iv) créer une agence de valorisation des résultats de recherche **(Stratégie S6.1)**.

De même, le gouvernement entend prendre des mesures pour que les organes de gouvernance de la recherche prévus dans le Décret n°86-71 du 11 avril 1986 portant organisation de la recherche scientifique soient mis en place et que les capacités opérationnelles de la Direction de la recherche scientifique et technique (DRST) soient renforcées **(Stratégie S6.2)**.

Par ailleurs, la promotion de la recherche passe aussi par (i) la finalisation et l'adoption des textes sur le statut des chercheurs et des enseignant(e)s-chercheurs **(Stratégie S7.1)**, (ii) le développement de partenariat avec le secteur privé **(Stratégie S7.2)** et (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des structures de recherche **(Stratégie S7.3)**

Matrice stratégique de l'ESR

Objectifs	Stratégies	Activités
Améliorer l'accès équitable à l'enseignement supérieur		
O1. Rationaliser les offres de formations publiques et privées en fonction des besoins du marché du travail, tout en favorisant l'inscription des filles et des étudiants vulnérables	S1.1 Mettre en place un système de régulation des flux orienté vers les filières scientifiques, technologiques et agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une cartographie des parcours diplômants pour chaque filière de formation ; ✓ Elaborer et/ou actualiser des curricula pour chaque filière de formation ; ✓ Organiser des séances régulières de sensibilisation des élèves et parents sur les filières existantes en lien avec le type de baccalauréat obtenu et leurs débouchés sur le marché du travail ; ✓ Instaurer des quotas de bourses pour encourager les candidats à s'inscrire dans les filières scientifiques et technologiques et notamment agricoles ; ✓ Réviser le cadre réglementaire de certification des formations
	S1.2 Mettre en place des mécanismes incitatifs pour favoriser l'inscription des filles, des étudiants à besoin spécifiques et des étudiants issus de milieux défavorisés dans l'enseignement supérieur, surtout dans les filières scientifiques.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'application des critères liés au genre, à l'équité régionale et aux disparités sociales dans l'attribution des bourses ; ✓ Renforcer les mécanismes d'accompagnement pédagogique pour les filles (tutorat ou mentorat des filles) ; ✓ Mettre en place un mécanisme d'accompagnement pédagogique pour les étudiantes et étudiants défavorisés (tutorat ou mentorat) ; ✓ Mettre en place un mécanisme d'accompagnement social pour les femmes qui ont des enfants en bas âge (notamment par la création de crèches dans les universités) ; ✓ Mettre en place des mesures pour inciter les femmes à faire carrière comme enseignants-chercheurs ; ✓ Améliorer les conditions d'accès et d'études des étudiant(e)s à besoin spécifique, notamment par l'adaptation des infrastructures, le recrutement de moniteurs, le tutorat, les bourses, la mise à disposition de matériels didactiques et pédagogiques adaptés.
	S1.3 Développer l'enseignement à distance afin de désengorger les universités publiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire une étude de faisabilité sur la mise en place de la formation à distance dans les universités publiques ; ✓ Effectuer les investissements nécessaires pour la mise en œuvre de la formation à distance dans les universités publiques
	S1.4 Améliorer l'intégration des établissements privés dans le système d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finaliser les textes d'application réglementant le secteur privé ; ✓ Mettre en place un système de subvention (hors financière) du secteur privé pour encourager la création des établissements dans les régions et les filières santé, agriculture ; ✓ Réviser le système d'accréditation pour encourager la création des ES dans les filières agricoles, de santé et technologiques ; ✓ Harmoniser les contenus des programmes des établissements privés.
	S1.5 Renforcer les capacités d'accueil des établissements publics d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer l'université polytechnique prévue par la carte universitaire ✓ Créer les centres universitaires prévus par la carte universitaire ✓ Construire / réhabiliter et équiper des salles de cours et des amphithéâtres accessibles à tous ✓ Construire et équiper des laboratoires de recherche ✓ Créer et équiper des salles informatiques dans les universités

	S1.6 Développer la formation initiale et continue des enseignant(e)s du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à la réforme de l'ENS ✓ Appuyer les universités publiques pour la mise en œuvre des parcours de formation des enseignant(e)s du secondaire
Améliorer la qualité dans le système de l'enseignement supérieur		
O2. Renforcer l'encadrement pédagogique des étudiants	S2.1 Améliorer l'encadrement des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement annuel des enseignant(e)s chercheurs pour combler les besoins, répondre à l'augmentation prévisionnelle des effectifs et compenser les départs à la retraite ; ✓ Etablir les règles qui limitent et encadrent l'exercice de la fonction administrative par les enseignant(e)s – chercheurs ; ✓ Finaliser et adopter les textes concernant le statut du chercheur ; ✓ Finaliser la révision et adopter les textes fondamentaux des UPT (statut des UPT, statut de l'enseignant – chercheur) ; ✓ Poursuivre la formation pédagogique des enseignant(e)s – chercheurs ; ✓ Inciter davantage les enseignant(e)s-chercheurs et les chercheurs pour l'accompagnement des étudiants dans la rédaction des mémoires et des thèses.
	S2.2 Renforcer la participation des professionnels dans les formations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des cadres de partenariats par lesquels le secteur privé participe effectivement à la formation des étudiants
O3. Améliorer les ressources pédagogiques	S3.1 Améliorer les équipements pédagogiques des universités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer un plan d'acquisition d'ouvrages physiques et numériques spécialisés en lien avec les formations proposées pour les bibliothèques ✓ Numériser les services académiques et pédagogiques (bibliothèques, cours, notes, TD, etc.) offerts aux étudiants et aux enseignant(e)s ✓ Acquérir des matériels pédagogiques et d'apprentissage au profit des universités et ES ✓ Accompagner les étudiants à se doter de matériels informatiques
O4. Promouvoir la démarche qualité dans les établissements d'enseignement supérieur	S4.1 Renforcer le Système d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des textes relatifs à l'Assurance Qualité ✓ Mettre à disposition les ressources financières adéquates pour améliorer l'opérationnalisation du système d'assurance qualité
Améliorer la gestion et le pilotage dans l'enseignement supérieur		
O5. Améliorer la gouvernance et le pilotage de l'enseignement supérieur	S5.1 Mettre en œuvre la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre les textes d'application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche ; ✓ Mettre en place des organes et outils de gouvernance destinés à assurer la coordination intra-sectorielle ; ✓ Mettre en place des contrats de performance permettant d'évaluer la redevabilité des institutions publiques d'enseignement supérieur; Renforcer l'inspection des établissements privés d'ES pour s'assurer du respect de leur cahier de charges
	S5.2 Diversifier les sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire une étude de faisabilité sur la mise en place de mécanismes de financements innovants de l'enseignement supérieur et de la recherche ✓ Promouvoir les centres d'excellence destinés à la formation et à la recherche

	S5.3 Renforcer le système d'information de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir un mécanisme de collecte des données des établissements de l'enseignement supérieur par le Ministère ✓ Améliorer les dispositifs de suivi des étudiants (parcours individuel, insertion); ✓ Améliorer les dispositifs de collecte d'information pour une meilleure définition et application des critères de bourses.
Renforcer la recherche		
O6. Renforcer le cadre institutionnel et de gouvernance de la recherche	S6.1 Mettre en place les outils de gouvernance de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer la politique nationale de la recherche et de l'innovation ✓ Elaborer des cadres d'évaluation des centres de recherche ✓ Mettre en place un cadre réglementaire définissant les conditions d'ouverture et accréditation des laboratoires de recherche ✓ Produire un annuaire statistique de la recherche et de l'innovation ✓ Adopter le texte portant statut des chercheurs ✓ Finaliser la révision et adopter le texte portant statut des enseignant(e)s-chercheurs
	S6.2 Mettre en place des organes de gouvernance de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place le Conseil national de la recherche et le Comité technique interministériel de la recherche (ou une Haute autorité de la Recherche) prévu par le Décret n° 86-71 du 11 avril 1986 portant organisation de la recherche scientifique ✓ Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction de la recherche scientifique et technique (DRST) ✓ Créer le Centre national de la recherche et de l'innovation (CNRI) ✓ Concevoir un Système d'information et de gestion sur la recherche et les innovations
O7. Promouvoir la recherche universitaire et extra-universitaire pour répondre aux besoins de développement	S7.1 Améliorer les capacités opérationnelles des structures de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprendre une évaluation de base des structures de recherche existantes ✓ Préparer et mettre en place un système d'évaluation, d'accréditation et d'assurance-qualité des structures de recherche ✓ Doter les structures de recherche d'équipements adaptés ✓ Doter les structures de recherche de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant
	S7.2. Valoriser les résultats de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer l'Agence nationale de valorisation des résultats de recherche ; ✓ Renforcer le système de protection de la propriété intellectuelle par l'appui à l'obtention de licences, brevets, marques, etc. ; ✓ Renforcer les capacités des organes de publication scientifiques ✓ Actualiser la cartographie de la recherche ; ✓ Soutenir la participation des chercheurs aux fora ou manifestations scientifiques au niveau national et international ; ✓ Renforcer la promotion du transfert des connaissances et technologies vers le secteur économique ; ✓ Soutenir la valorisation des résultats des travaux axés sur les savoirs endogènes ; ✓ Mettre en place un système de gestion des connaissances ; ✓ Organiser des rencontres scientifiques et de partage des résultats des travaux de recherche (conférences, colloques, symposiums, etc.) ✓ Promouvoir l'accès des femmes aux carrières de recherche, notamment à travers des bourses sur mérite ✓ Poursuivre la mise en place des masters et des écoles doctorales dans les universités publiques.

3.7. LE CADRE LOGIQUE DU PSE

Cadre Logique Préscolaire

Objectifs	Indicateurs	Sources	Hypothèses/risques
Améliorer l'accès équitable de l'enseignement préscolaire			
O1. Augmenter les effectifs dans le préscolaire en tenant compte des enfants vulnérables et à besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture du préscolaire Effectifs du préscolaire (G/F/T) % d'enfants scolarisés dans le privé % des enfants vulnérables et à besoins spécifiques 	Annuaire Statistiques	L'absence de financement du programme quinquennal de construction scolaire Faible adhésion des communautés à la scolarisation de leurs enfants dans le préscolaire
Améliorer la qualité l'enseignement préscolaire			
O2. Disposer d'éducateurs/trices qualifiés dans le préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'éducateur/trices fonctionnaires Nombre d'élèves / salles de classe Performances moyennes des élèves en fin de 2^{ème} année du primaire en lecture et en mathématiques selon la fréquentation du préscolaire 	Annuaire Statistiques Enquête sur les acquis des apprentissages	Absence de recrutement des enseignant(e)s La faible subvention de l'Etat aux établissements du préscolaire
O3. Améliorer la dotation des écoles en matériels pédagogiques du préscolaire			
Améliorer la gestion et la coordination de l'enseignement préscolaire			
O4. Améliorer le cadre réglementaire du préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une division chargée du préscolaire Mise à disposition d'un budget pour le préscolaire 	Arrêté du MEPS Loi des Finances	la non mise en œuvre de la politique nationale de la petite enfance Absence de collaboration entre les ministères sectoriels en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de la petite enfance

Cadre Logique Primaire

Objectifs	Indicateurs	Sources	Hypothèses/risques
Améliorer l'accès équitable au primaire et réduire les disparités			
O1. Augmenter l'offre scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salles de classe du primaire construites 	Annuaire Statistiques	- L'absence de financement du programme quinquennal de construction scolaire la non mise en œuvre de la carte scolaire
O.2 Stimuler la demande de scolarisation pour les enfants vulnérables (les filles, les enfants en situation de handicap et les enfants issus des milieux défavorisés)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves scolarisés au primaire (% de filles) • Taux Brut de Scolarisation au primaire (filles / garçons) • Taux d'accès au CP1 (filles / garçons) • Nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés (filles / garçons) 	Annuaire Statistiques	Non mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation inclusive Non adhésion des communautés à la scolarisation des enfants vulnérables et ceux en situation de handicap
O3. Créer un environnement attrayant et protecteur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de VBGMS enregistré/an • Nombre de cas de grossesses en milieux scolaires /an 	Annuaire Statistiques	L'absence d'une stratégie de protection des élèves et enseignant(e)s La non mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les violences et celles basées sur le genre en milieu scolaire - Absence de sanctions de la part des autorités, entraînant le sentiment d'impunité
Améliorer la qualité de l'enseignement primaire			
O4. Améliorer la formation initiale et continue des enseignant(e)s	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves maitres formés chaque année dans les ENI • Pourcentage d'enseignant(e)s bénéficiaires de formation continue 	Rapport de performance du MEPS	La non mise en œuvre de la politique enseignante La non mise en œuvre de la réforme des ENI

O5 Améliorer la répartition des enseignant(e)s	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignant(e)s fonctionnaires • Ratio élèves/maître (REM par inspection, par région et niveau national) • Taux d'aléas • Pourcentage de femmes enseignantes 	Annuaire Statistiques	<p>L'absence d'une stratégie d'affectation et de redéploiement des enseignant(e)s</p> <p>L'absence de mesures incitatives aux enseignant(e)s dans les zones difficiles d'accès et dépourvues d'infrastructures d'accueil</p>
O6. Améliorer l'efficacité dans le primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de redoublement par niveaux (filles / garçons) • Taux d'achèvement du Primaire (filles / garçons) • Taux de réussite au CEPD (filles / garçons) 	Annuaire Statistiques	<p>La faible subvention de l'Etat aux établissements du primaire</p> <p>Absence de suivi de la gestion des subventions accordées aux écoles primaires publiques</p>
O7. Améliorer l'encadrement pédagogique des enseignant(e)s	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio enseignant(e)s / conseillers pédagogiques • Ratio enseignant(e)s / inspecteur de l'éducation 	Rapport de performance	<p>Le non recrutement du personnel d'encadrement pédagogique (inspecteur et conseillers pédagogiques)</p> <p>L'absence d'un plan de recrutement du personnel d'encadrement pédagogique</p>
O8. Améliorer le temps d'apprentissage réel des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du temps scolaire est révisée • Temps d'absentéisme des enseignant(e)s 	Rapport d'évaluation des apprentissages des élèves (ENEAS) Rapport de l'étude SDI	Faible encadrement de proximité
O9. Doter les écoles en matériels pédagogiques en prenant en compte les besoins des enfants en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio manuels / élèves en mathématiques et lecture • Nombre de manuels traduits en langage de signe (Braille) 	Annuaire Statistiques	<p>La faible subvention de l'Etat aux établissements du primaire</p> <p>absence d'une stratégie d'éducation inclusive</p>

10. Améliorer le système d'évaluations des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations des acquis des apprentissages mené • Taux de réussite aux différentes évaluations 	Rapport d'évaluation des apprentissages des élèves (ENEAS)	Le non financement du dispositif d'évaluation des apprentissages
Améliorer la gouvernance des écoles / gestion			
O11. Améliorer les outils de pilotage des établissements	<ul style="list-style-type: none"> • Guide d'élaboration des projets d'école harmonisé • Disponibilité des tableaux de bord écoles 	Rapport cellule de coordination des projets d'école	absence d'un mécanisme de systématisation des projets d'école
O12. Renforcer le rôle des directeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Outil définissant le rôle des directeurs d'école élaboré • Nombre de directeurs formés 	Rapports d'activité (DEPP / DF / IGE)	- Absence de référentiel des normes et compétences professionnelles des directeurs d'école
O13. Améliorer la gouvernance des écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'écoles disposant de plan de développement de l'école (PTI) 	Rapport cellule de coordination des projets d'école	absence d'un mécanisme de systématisation des projets d'école établissements - Faible mobilisation sociale

Cadre Logique Secondaire

Objectifs	Indicateurs	Sources	Hypothèses/risques
Améliorer l'accès au secondaire et réduction des disparités			
O1. Augmenter l'offre scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salles de classe du secondaire 1 et 2 construites 	Annuaire Statistiques	- L'absence de financement du programme quinquennal de construction scolaire
O2. Améliorer l'efficacité dans le secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de transition CM2 – 6^{ème} (filles / garçons) • Taux de redoublement par niveaux (filles / garçons) • Taux de rétention au secondaire 1 • Taux de rétention au secondaire 2 • Taux d'achèvement du collège (filles / garçons) • Taux de réussite au BEPC ((filles / garçons) 	Annuaire Statistiques	Absence de suivi de la gestion des ristournes accordées aux établissements du secondaire

Objectifs	Indicateurs	Sources	Hypothèses/risques
O3. Créer un environnement attrayant et protecteur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de VBGMS enregistré/an • Nombre de cas de grossesses en milieux scolaires /an 	Annuaire Statistiques	<p>L'absence d'une stratégie de protection des élèves et enseignant(e)s</p> <p>La non mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les violences et celles basées sur le genre en milieu scolaire</p> <p>- Absence de sanctions de la part des autorités, entraînant le sentiment d'impunité</p>
Améliorer la qualité de l'enseignement au secondaire			
O4. Améliorer la formation initiale et continue des enseignant(e)s	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves professeurs formés chaque année • Pourcentage d'enseignant(e)s bénéficiaires de formation continue 	Rapport de performance Rapports d'activité (DESG/DF /IGE)	La non mise en œuvre de la politique enseignante
O5. Poursuivre la réforme curriculaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le programme des secondaires 1 et 2 est allégé et actualisé 	Rapport d'activité DESG	Absence et/ou insuffisance de ressources financières
O6. Doter les établissements en matériel didactique et pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio manuels / élèves en mathématiques, français, anglais, sciences 	Annuaire Statistiques	Absence du paquet minimum de matériel didactique et pédagogique des établissements du secondaire
O7. Améliorer l'encadrement pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inspecteurs dans chaque discipline 	DRH	<p>Le non recrutement du personnel d'encadrement pédagogique (inspecteurs et conseillers pédagogiques)</p> <p>L'absence d'un plan de recrutement du personnel d'encadrement pédagogique</p> <p>Non opérationnalisation du schéma directeur des formations</p>

Objectifs	Indicateurs	Sources	Hypothèses/risques
Améliorer la gouvernance des établissements / gestion			
O8. Renforcer le rôle des directeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de directeurs de CEG formés en pédagogie, en administration et en finance • Pourcentage de directeurs formés à l'utilisation et à l'exploitation des tableaux de bord 	Rapport de performance du MEPS	Absence de référentiel des normes et compétences professionnelles des directeurs d'école
O9. Améliorer la gouvernance participative des établissements scolaires	Pourcentage d'établissements disposant de projets d'établissements	Rapports de mise en œuvre des projets d'établissement	absence d'un mécanisme de systématisation des projets d'école

Cadre Logique ETFP

Objectifs	Indicateurs	Sources	Risques
Améliorer l'accès équitable à l'ETFP			
O1. Offrir des informations sur les parcours de formations disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Taux de transition du premier cycle secondaire général vers l'ETFP Stratégie nationale sur l'orientation scolaire 	Annuaire Statistiques CNIOPS	Faibles ressources financières et humaines mises à la disposition du CNIOPS Non recrutement des conseillers régionaux chargés de l'orientation scolaire
O2. Augmenter les capacités d'accueil des centres de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'élèves dans l'enseignement technique par filière (filles / garçons) Nombre d'élèves dans la formation professionnelle par filière (filles / garçons) Nombre de filières de formations proposées (agricole / industrielle / service) Nombre de salles de classes construites 	Annuaire Statistiques	Non attraction des filières en raison de leur manque d'adéquation avec les besoins du marché du travail Non renouvellement / acquisition des équipements adéquats Faiblesse des ressources financières nécessaires
O3. Améliorer la pertinence de l'offre de formation en tenant compte des besoins du marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'insertion des formés par filière 	Documentation DSRP	La veille prospective sur le marché du travail n'existe pas et / ou n'est pas opérationnelle Système d'information défaillant Fonction de suivi Evaluation non opérationnelle
O4. Renforcer l'accès à la formation professionnelle duale	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'apprenants en formation duale (filles / garçons) 	Annuaire Statistiques	Faible implication des acteurs pour augmenter le nombre de centres de formation professionnelle duale Partenariat public –privé reste embryonnaire Non disponibilité des curricula

O5. Développer les formations professionnelles d'insertion de courte durée	<ul style="list-style-type: none"> • Document de stratégie de la formation professionnelle d'insertion de courte durée disponible • Nombre de formations de courte durée réalisé • Nombre de bénéficiaires de courte durée réalisé 	Documentation DSRP Documentation DFPA	Faible synergie des acteurs impliqués Absence de curricula de formation professionnelle de courte durée Faiblesse des ressources financières nécessaires Non disponibilité des ressources humaines et techniques
O6. Réduire les disparités régionales et améliorer l'accès aux personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'apprenants par régions (filles / garçons) • Nombre d'apprenants vulnérable (filles / garçons/inspection/ région) 	Base de données DSRP	Faiblesse du budget d'investissement Faible capacité technique de mise en œuvre
Améliorer la qualité de l'ETFP			
O7. Mettre à la disposition du système de l'ETFP des formateurs qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formateurs ayant reçu une formation initiale 	Annuaire Statistiques	Non opérationnalisation du dispositif de formation initiale des enseignant(e)s du secondaire technique dans les universités publiques et l'INFPP Absence des ressources financières et techniques
O8. Mettre en œuvre une ingénierie de formation selon l'APC	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes révisés en réponse aux besoins de l'économie • Nombre de nouveaux programmes implantés • Nombre de livrets de formation disponible 	Rapport de performance budget programme METFP	Faible capacité des acteurs à réviser les programmes Absence des ressources financières
O9. Valoriser les compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre national et de certification et du dispositif des acquis expérientiels disponibles 	Rapport de performance budget programme METFP	Faible capacité des acteurs à réviser les programmes Absence des ressources financières

O10 Améliorer les conditions d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'établissements et centres de formation dont les infrastructures ont été réhabilités • Pourcentage d'établissements et centres de formation équipés 	Rapport de performance budget programme METFP	Faiblesse du budget d'investissement Faible capacité technique de mise en œuvre
O11. Impliquer davantage le secteur privé dans le système d'enseignement technique et de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariat signé avec le secteur privé 	Rapport de performance budget programme METFP	Charte de partenariat public privé non opérationnelle Faible engagement des acteurs
O12. Encadrer l'apprentissage traditionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Code de l'apprentissage disponible • Un dispositif fonctionnel d'accréditation et de certification pour l'exercice de la fonction de maître-artisan / maître d'apprentissage est mis en place 	Rapport de performance budget programme METFP	Charte de partenariat public privé non opérationnelle Faible engagement des acteurs
Améliorer la gestion et le pilotage de l'ETFP			
O13. Améliorer la gouvernance et la gestion du système de l'ETFP	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique et institutionnel du système ETPF actualisé disponible (décret organisant le ministère, manuel de procédures administratives, financières et comptables) 	Rapport de performance budget programme METFP	Faible engagement politique et lenteur dans les procédures administratives Absence de consensus des parties prenantes

O14. Améliorer la gouvernance des établissements et des centres de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'établissements et des centres de formation autonomes • Pourcentage d'établissements privés contrôlés • manuel de procédures administratives, financières et comptables des établissements / centres publics d'ETFP 	Rapport de performance budget programme METFP	<p>Non disponibilité du Manuel de procédures de gestion des centres de formation</p> <p>Non renforcement des capacités du corps d'encadrement et des ressources mises à leur disposition pour effectuer leurs missions</p>
O15. Renforcer le système de gestion des informations de l'ETFP	<ul style="list-style-type: none"> • Production annuelle des annuaires statistiques • Nombre de base de données disponibles 	Document de la DSRP	<p>Faiblesse du budget pour la collecte et le traitement des données</p> <p>Non communication des données statistiques par les établissements</p> <p>Faible capacité technique dans le processus de collecte et de traitement des données statistiques</p>
O16. Disposer des financements adéquats pour le système ETFP	<ul style="list-style-type: none"> • Part du budget de l'ETFP dans le budget du secteur Éducation/Formation • Part des financements acquis par le biais du PPP 	Loi des Finances Documentation DAF	Contraintes budgétaires du gouvernement entraînant de faibles ressources sur le secteur de l'ETFP

Cadre logique de l'ESR

Objectifs	Indicateurs	Sources	Risques
Améliorer l'accès équitable à l'enseignement supérieur			
O1. Rationaliser les offres de formations publiques et privées en fonction des besoins du marché du travail, tout en favorisant l'inscription des filles et des étudiants vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques et technologiques. • Pourcentage de filles inscrites dans les filières scientifiques et technologiques • % de filles boursières • Pourcentage d'étudiants à besoins spécifiques • Pourcentage d'étudiants inscrits dans l'enseignement à distance 	Annuaire Statistiques Instituts d'enseignement Supérieur	<p>Faible actualisation des offres de formation par rapport aux besoins du marché du travail</p> <p>Non intégration des données statistiques par les IES dans les bases de données étudiants</p>
Améliorer la qualité dans le système de l'enseignement supérieur			
O2. Renforcer l'encadrement pédagogique des étudiants	<p>Ratio étudiants/ Enseignant par Institut d'enseignement Supérieur (IES)</p> <ul style="list-style-type: none"> • % de professionnels intervenant dans les formations de l'enseignement supérieur par IES 	Annuaire Statistiques Instituts d'enseignement Supérieur	<p>Recrutement insuffisant des professeurs par rapport à l'évolution des effectifs étudiants</p> <p>Absence d'informations sur les volumes horaires des vacataires et des contractuels</p> <p>Occupation des enseignant(e)s par les postes administratifs</p> <p>Absence d'informations sur les qualifications des enseignant(e)s</p>

O3. Améliorer les ressources pédagogiques pour les étudiants	<ul style="list-style-type: none"> • % d'étudiants ayant acquis un ordinateur sur le projet Galilée 	UGP Galilée	Faiblesse des ressources financières du projet Non adhésion des étudiants au projet
O4. Promouvoir la démarche qualité dans les établissements d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • % d'IES respectant le référentiel d'assurance qualité • le Système d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur est opérationnel 	Cellule assurance qualité	Lenteur dans les procédures administratives Faible ressources financières et humaines mises à la disposition de l'assurance qualité, la rendant peu opérationnelle
Améliorer la gestion et le pilotage dans l'enseignement supérieur			
O5. Améliorer la gouvernance et le pilotage de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes d'application de la loi d'orientation de l'ESR • Disponibilité annuelle de l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur 	Rapport d'activités du SG Rapport de la DPPE	Absence de consensus sur la loi Lenteur dans les procédures administratives rendant les données non disponibles
Renforcer la recherche			
O6. Renforcer le cadre institutionnel et de gouvernance de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes juridiques de gouvernance de recherche mis en place • Nombre d'organes de gouvernance de recherche mis en place 	DRST/INRS	Absence d'une volonté politique visant à accompagner et soutenir de manière effective la recherche et l'innovation Faible financement de la recherche et de l'innovation par les pouvoirs publics

<p>O7. Promouvoir la recherche universitaire et extra-universitaire</p>	<p>Pourcentage de résultats de recherche vulgarisés et valorisés Nombre de chercheurs répertoriés Nombre de personnel d'appui recrutés pour accompagner la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de structures de recherche équipées ✓ Nombre de produits de recherche et d'innovation protégés par des licences, brevets, marques, etc. ✓ Nombre d'écoles doctorales fonctionnelles ✓ Nombre de conventions de transferts de technologies signées entre les structures de recherche et les entreprises ✓ Nombre de rencontres scientifiques et de partage des résultats des travaux de recherche (Conférences, colloques, symposiums, etc.) organisé ✓ <p>Nombre d'organes de valorisation des résultats de recherche mis en place</p>	<p>DRST/INRS</p>	<p>Faible priorisation de la recherche et de l'innovation par les pouvoirs publics Absence de financement pour la mise en place d'un dispositif de soutien à la valorisation des résultats de la recherche Faible redevabilité des instances de gouvernance de la recherche</p>
---	---	------------------	---

Cadre logique AENF

Objectifs	Indicateurs	Sources	Hypothèses/ risques
Améliorer l'accès et l'équité de l'AENF			
O1. Elargir l'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle aux adultes de 15-45 ans et plus analphabètes et aux enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif tout en corrigeant les disparités de tout genre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'apprenants dans l'éducation non formelle • Nombre de femmes inscrites dans les centres d'alphabétisation 	<p>Rapport de DGAENF</p> <p>Annuaire Statistique</p>	<p>Faible mobilisation de ressources financières</p> <p>Faible engagement des opérateurs pour l'ouverture des centres d'AENF</p>
Améliorer la Qualité de l'AENF			
O2. Améliorer la qualité des offres/ programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes AENF sont révisés • Pourcentage d'acteurs dont les capacités sont renforcées • le dispositif de suivi-évaluation des apprentissages (central et déconcentré) est renforcé 	<p>Rapports d'activités DGAENF</p>	<p>Faible mobilisation de ressources financières</p>
Améliorer la Gestion de l'AENF			
O3. Améliorer la gestion et le pilotage des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle	<ul style="list-style-type: none"> • Part du budget de l'AENF dans le budget du secteur Éducation/ Formation 	<p>Loi des finances</p> <p>Revue PSE</p>	<p>Insuffisance de financement</p>

Le modèle de simulation financière a intégré le cadrage budgétaire 2020 en calant les ressources publiques anticipées pour le secteur de l'éducation sur les enveloppes plafonds définies par le gouvernement pour la période 2020-2022 à la fois pour les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Ces ressources prennent en compte celle de l'alphabétisation et l'éducation non formelle qui ont été extraites de l'enveloppe du ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation.

4.1. LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES POUR L'ÉDUCATION

Les ressources publiques anticipées pour le secteur de l'éducation dépendent de l'évolution des recettes de l'Etat et de la priorité qu'il accorde à l'éducation dans son budget. Les hypothèses principales ayant servi de base pour l'estimation des ressources publiques mobilisables pour financer les dépenses courantes du secteur de l'éducation et de la formation sont les suivantes :

- Une croissance régulière du produit intérieur brut de 5%²³ par an en moyenne jusqu'en 2030, conduisant à une valeur du PIB de 4 973,64 milliards de FCFA en 2030 contre 2 769,5 milliards en 2018
- Les recettes internes ayant augmenté significativement au cours des dernières années, il est fait l'hypothèse que ce taux va encore progresser avec un meilleur recouvrement des impôts et des taxes dû à la formalisation progressive de l'économie. Les recettes internes de l'Etat passeraient de 22,4% du PIB en 2018 à 25% du PIB en 2030.
- Les dépenses courantes hors dette de l'Etat se maintiennent au même niveau que l'année 2018, à savoir 87,4% des recettes internes de l'Etat jusqu'en 2030.
- La part des dépenses courantes hors dette de l'Etat allouées au secteur de l'éducation qui était de 24,6% en 2018 restent quasi à l'identique d'ici 2030 (25%).

23 Source : FMI et Ministère de l'économie et des Finances du Togo

Tableau 15: Estimations des ressources de l'Etat pouvant être mobilisées pour le secteur de l'éducation à l'horizon 2030

		Situation en 2018	Prévisions			
			2020	2021	2022	2030
PIB	Taux de croissance moyen réel du PIB	5%	5%			
	En milliards de Fcfa	2 769,5	3 053,4	3 206,0	3 366,0	4 974,64
Ressources internes de l'Etat	en % du PIB	22,4%	22,9%	23,1%	23,3%	25,0%
	En milliards de Fcfa	621,4	698,2	739,9	784,1	1243,4
Pour les dépenses courantes hors dette de l'Etat	en % des recettes internes	87,4%	87,4%	87,4%	87,4%	87,4%
	En milliards de FCFA	543,3	610,3	646,8	685,5	1087,0
Pour les dépenses courantes de l'éducation	en % des dépenses courantes hors dette de l'Etat	24,6%	24,7%	24,7%	24,8%	25,0%
	En milliards de FCFA	133,9	152,38	153,5	154,6	271,8

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Sur la base de ces hypothèses, les ressources de l'Etat pour le fonctionnement du système éducatif passeraient de 133,9 milliards de FCFA en 2018 à 154,6 milliards de FCFA en 2022 et à 271,8 milliards de FCFA en 2030.

4.2. LES DÉPENSES COURANTES DU PSE

Le scénario de référence établi sur la base du modèle de simulation permet, à partir des effectifs d'élèves et des options de politiques retenues, d'estimer les principaux coûts de la politique sectorielle (essentiellement les dépenses courantes et les dépenses d'investissement). A noter que le modèle lui-même n'intègre que les coûts les plus importants de cette politique : masses salariales, constructions scolaires, grandes masses des dépenses courantes hors salaires. Les dépenses courantes passeraient de 138,2 milliards de FCFA en 2018 à 277,1 milliards de FCFA en 2030.

Tableau 16 : Les dépenses courantes du secteur (en Milliards de FCFA)

Remarque : Les périodes 2021 – 2023 et 2024-2026 comptent 3 ans contrairement à la période 2027-2030 qui compte 4 ans.

	2021-2023	2024-2026	2027-2030
EPPS	400,698	488,531	783,868
Préscolaire	29,381	45,511	96,582
Primaire	225,772	251,185	357,536
Secondaire 1er cycle	93,781	124,823	206,024
Secondaire 2ème cycle	48,402	63,620	119,149
ENI	3,362	3,393	4,576

ETFP	33,08	44,52	83,33
ESR	87,52	101,641	162,634
AENF	1,1203	1,675	3,2487
Total des dépenses courantes du secteur	522,416	636,363	1033.083

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

La répartition des dépenses montre l'augmentation progressive des dépenses courantes nécessaires à l'atteinte de l'objectif 4 du développement durable (ODD 4). Le montant relativement important de ces dépenses courantes est lié à la politique du gouvernement de réduire le nombre d'enseignant(e)s volontaires payés par les parents dans le système éducatif avec pour double objectif : (i) améliorer la qualité des apprentissages en augmentant le nombre d'enseignant(e)s fonctionnaires ayant bénéficié d'une formation et (ii) réduire les dépenses des parents qui représentent un frein à la scolarisation et à la poursuite des études. Le tableau 17 montre les efforts que projette le gouvernement togolais en termes de recrutement d'enseignant(e)s fonctionnaires et d'extinction progressive du stock d'enseignant(e)s volontaires.

Tableau 17 : Projection des effectifs des enseignant(e)s selon leur statut.

Remarque : La période 2020 – 2022 compte 3 ans contrairement au deux autres périodes qui comptent 4 ans.

	2020-2022	2023-2026	2027-2030
Précolaire			
Recrutement d'enseignant(e)s Fonctionnaires	901	1554	2072
Diminution des enseignant(e)s volontaires	286	641	994
Primaire			
Recrutement d'enseignant(e)s Fonctionnaires	2102	3173	745
Diminution des Enseignant(e)s volontaires	1 150	5 358	732
Secondaire 1			
Recrutement d'enseignant(e)s Fonctionnaires	1121	1960	2666
Diminution des Enseignant(e)s volontaires	-111	-113	834
Diminution des volontaires ANVT	-1 121	-1 088	2 691
Secondaire 2			
Recrutement d'enseignant(e)s Fonctionnaires	479	811	1063

Diminution des Enseignant(e)s volontaires	170	99	357
Diminution des volontaires ANVT	170	-734	-1 025
Total			
Recrutement d'enseignant(e)s Fonctionnaires	4603	7498	6546
Enseignant(e)s Fonctionnaires recrutés en moyenne par an	1534	1875	1637

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Le signe « - » signifie qu'il y a une augmentation

La diminution des enseignants volontaires consiste en leur intégration progressive par des concours directs de recrutement dans le corps des enseignants fonctionnaires.

En fin de période (2030), la part des dépenses courantes pour le préscolaire par rapport au total des dépenses pour l'Enseignement Préscolaire, Primaire et Secondaire (EPPS), augmente considérablement par rapport à 2020 passant de 6,7% à 12,3%. Ce choix s'explique par la volonté politique du gouvernement togolais d'ouvrir un enseignement préscolaire de qualité au plus grand nombre d'enfants en raison de son impact sur l'amélioration des acquisitions des apprentissages.

Pour le secondaire 1^{er} cycle, elle passe de 22,4% à 26,3%. Cette option permet de s'assurer d'un enseignement fondamental de qualité de 10 ans avec comme corollaire une forte augmentation des effectifs au secondaire 1^{er} cycle. La part des dépenses courantes de l'enseignement technique et la formation professionnelles sur l'ensemble des dépenses courantes du secteur augmente de 6,2% sur la période 2020-2022 à 7,7% entre 2027-2030 en passant par 6,8% entre 2023-2026. Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle diminue en passant de 17,1% sur la période 2020-2022 à 15,8% entre 2027-2030 en passant par 16,1% entre 2023-2026. Cette tendance traduit la Politique Nationale de Développement du gouvernement qui met l'accent sur l'enseignement technique et la formation professionnelle.

En ce qui concerne l'AENF, les dépenses courantes en valeurs nominales passent de 1 milliard entre 2020-2022 à plus de 2 milliards entre 2023-2026 pour atteindre 3 milliards entre 2027-2030.

Tableau 18 : Les dépenses courantes du secteur en % des dépenses courantes totales

Remarque : Les périodes 2021 – 2023 et 2024-2026 comptent 3 ans contrairement à la période 2027-2030 qui compte 4 ans.

	2021-2023	2024-2026	2027-2030
EPS	76,7%	76,8%	75,9%
Préscolaire	5,6%	7,2%	9,3%

Primaire	43,2%	39,5%	34,6%
Secondaire général 1er cycle	18,0%	19,6%	19,9%
Secondaire général 2nd cycle	9,3%	10,0%	11,5%
ENI	0,6%	0,5%	0,4%
ETFP	6,3%	7,0%	8,1%
Enseignement supérieur et recherche	16,8%	16,0%	15,7%
Alphabétisation et éducation non formelle	0,2%	0,3%	0,3%

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

4.3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU PSE

Les travaux sur le modèle de simulation ont permis de faire aussi des estimations des besoins en investissement sur la base des objectifs fixés pour les différents niveaux d'enseignement. Les principales dépenses d'investissement pour le système éducatif togolais sur la période 2020-2030 concernent essentiellement : (i) la construction et la rénovation d'infrastructures scolaires pour tous les niveaux d'enseignement et (ii) la dotation en manuels scolaires pour l'enseignement primaire et secondaire.

Tableau 19 : Les dépenses d'investissement par sous-secteur (en milliards FCFA)

Les périodes 2021 – 2023 et 2024-2026 comptent 3 ans contrairement à la période 2027-2030 qui compte 4 ans.

	2021-2023	2024-2026	2027-2030
EPPS	68,889	46,053	24,486
Préscolaire	4,459	2,925	3,405
Primaire	18,099	1,563	4,123
Secondaire 1er cycle	41,164	27,539	5,559
Secondaire 2nd cycle	5,167	14,026	11,399
ENI	0,000	0,000	0,000
ETFP	22,59	22,59	22,59
ESR	23,83	53,800	27,800
AENF	1,4104	1,831	2,3955
Total des dépenses d'investissement du secteur	116,714	124,270	77,267

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Les dépenses d'investissement par sous-secteur sont très fluctuantes selon les périodes et reflètent les efforts à déployer pour répondre à l'évolution des cohortes d'enfants scolarisés, notamment dans l'enseignement supérieur. En effet le tableau 20 suivant montre que la part des investissements dans l'enseignement supérieur par rapport au total des dépenses des d'investissement dans le secteur est de (i)

20,4% sur la période 2021 – 2023, (ii) 43,3% sur la période 2024 – 2026 et (iii) 36,0% sur la période 2027 – 2030.

Tableau 20 : Les dépenses d'investissement par sous- secteur en % des dépenses d'investissement totales du secteur

Remarque : Les périodes 2021 – 2023 et 2024-2026 comptent 3 ans contrairement à la période 2027-2030 qui compte 4 ans.

	2021 - 2023	2024 -2026	2027-2030
EPPS	59,0%	37,1%	31,7%
Préscolaire	3,8%	2,4%	4,4%
Primaire	15,5%	1,3%	5,3%
Secondaire 1er cycle	35,3%	22,2%	7,2%
Secondaire 2nd cycle	4,4%	11,3%	14,8%
ENI	0,0%	0,0%	0,0%
ETFP	19,4%	18,2%	29,2%
ESR	20,4%	43,3%	36,0%
AENF	1,2%	1,5%	3,1%

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Concernant les dépenses d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche, les défis économiques et la forte demande sociale à satisfaire induisent de grandes mutations et des réformes profondes qui nécessitent des investissements colossaux d'autant plus que très peu d'investissements ont été réalisés ces dernières années. Ces investissements portent sur diverses infrastructures techniques, pédagogiques, administratives et de recherche, notamment la construction du complexe polyvalent, les centres universitaires décentralisés. Le modèle de simulation a ainsi intégré, au titre des investissements de l'enseignement supérieur, un ensemble de travaux très importants de génie civil qui représentent des coûts très élevés. La projection sur les investissements a été réalisée en tenant compte des besoins réels et non des ressources qui pourraient être disponibles. En conséquence, cela fait apparaître un gap sectoriel très lourd, dont une grande partie revient au MESR. Ce choix est volontaire d'attirer l'attention des partenaires sur les besoins importants en termes d'infrastructures pour offrir aux étudiants togolais un enseignement supérieur de qualité dans les meilleures conditions.

Le plan triennal d'action budgétisé (PTAB) préparé pour les trois premières années (2021 - 2023) de mise en œuvre du PSE permettra :

- d'identifier les activités prioritaires, y compris celles non prises en compte par le modèle, qui seront mises en œuvre au cours de la première phase du PSE ;
- de calculer le coût des activités, par une approche micro, c'est-à-dire par une liste d'intrants rapportée à des coûts unitaires ;
- de relier les activités à des sources de financement potentielles (Budget de l'État, Don, projets, à rechercher).

Ce plan d'action permettra aussi d'avoir une estimation fiable des dépenses à réaliser pendant les trois premières années de la mise en œuvre du plan sectoriel.

Tableau 21 : Nombre de salles de classe en dur à construire

Remarque : Les périodes 2021 – 2023 et 2024-2026 comptent 3 ans contrairement à la période 2027-2030 qui compte 4 ans.

Nombre de classe à construire	2021-23	2024-26	2027-30
Préscolaire	440	289	443
Nombre classes à construire en moyenne par an	147	96	111
Primaire	1 404	0	216
Nombre classes à construire en moyenne par an	468	0	54
Secondaire 1^{er} cycle	3 024	1 529	134
Nombre classes à construire en moyenne par an	1 008	510	34
Secondaire 2nd cycle	360	996	1 135
Nombre classes à construire en moyenne par an	120	332	284
Total : Enseignement primaire et secondaire	5 228	2 814	1 928
Nombre classes à construire en moyenne par an	1743	938	482

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

En 2019, le modèle signale un stock de 772 salles de classe non construites. Ces salles de classes sont réparties sur les périodes 2021-2023 et 2024-2026.,

Tableau 22 : Besoin en manuels scolaires sur la période 2021 à 2030

Remarque : Les périodes 2021 – 2023 et 2024-2026 comptent 3 ans contrairement à la période 2027-2030 qui compte 4 ans.

	2021-23	2024-26	2027-30
Primaire			
Lecture	863 597	777 424	1 057 356
Calcul	863 599	776 518	1 057 356
Secondaire 1^{er} cycle			
Français	212 069	334 068	277 292
Anglais	206 327	343 068	277 292
Mathématiques	204 475	345 970	277 292
Sciences Physiques	206 327	343 068	277 292
Secondaire 2nd cycle			
Français	34 151	84 941	93 975
Anglais	34 734	86 606	93 975
Mathématiques	34 011	84 541	93 975
Sciences Physiques	34 781	86 741	93 975

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Le gouvernement entend faire des efforts pour doter les élèves de manuels. Ainsi pour le primaire, chaque élève aura un manuel de lecture et un manuel de calcul. Au secondaire, il y aura, un manuel de chaque discipline pour deux élèves.

4.4. LE COÛT TOTAL DU PSE

Il s'agit des coûts totaux tels qu'ils ont été modélisés lors des simulations financières pour la mise en œuvre du PSE.

Tableau 23 : Cout total du PSE 2021 – 2030 en milliards de FCFA

Remarque : Les périodes 2021 – 2023 et 2024-2026 comptent 3 ans contrairement à la période 2027-2030 qui compte 4 ans.

	2021 - 2023	2024 -2026	2027-2030
MEPPS	469,587	534,584	818,300
Préscolaire	33,841	48,436	101,069
Primaire	243,871	252,748	362,163
Secondaire 1er cycle	134,945	152,362	215,464
Secondaire 2nd cycle	53,568	77,646	135,027
ENI	3,362	3,393	4,576
METFP	55,66	66,33	109,68
MESR	136,67	156,641	178,534
AENF	2,5307	3,507	6,3485
Dépenses totales du secteur	664,452	761,066	1112,860
% de l'enseignement fondamental (préscolaire, primaire et 1 ^{er} cycle du secondaire)	62,1%	59,6%	61,0%

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Dans la lettre de cadrage budgétaire 2020 – 2022 du premier ministre, l'enseignement supérieur est le mieux doté (relativement au public concerné) avec 21% de l'enveloppe plafond sectoriel pour les dépenses de fonctionnement. Sur la période 2020-2022, les investissements sur ressources intérieures de l'Etat sont prévus à 3,839 milliards de francs CFA dont 2,867 milliards de FCFA pour l'enseignement supérieur, 623 millions de FCFA pour le préscolaire, le primaire et le secondaire et 349 millions de FCFA pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Ces prévisions sur les secteurs de l'éducation ne représentent qu'environ 1% des dépenses totales d'investissement de l'Etat prévues sur ressources intérieures sur la même période.

Toutefois, les ajustements se feront progressivement pour que l'Etat togolais alloue une part plus importante de son budget d'investissement pour l'éducation dans la mesure où il existe une réelle marge de manœuvre de la part de l'Etat pour allouer une plus grande part de son budget d'investissement à l'éducation.

4.5. LES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS PRÉVISIONNELS

Dans le cadre de la préparation du plan sectoriel de l'éducation, il a été demandé aux différents partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation et de la formation de préciser leurs intentions de financement sur la période 2020 – 2022 qui correspondait à la période d'élaboration du plan triennal d'action budgétisé (PTAB). Les informations transmises ont été consolidées dans l'outil de collecte habituellement utilisé lors des revues sectorielles.

Cependant, compte tenu de la pandémie du Covid-19, la plupart des financements annoncés ne pourront être exécutés que vers la fin 2020 ou début 2021. Pour ce faire, la période de mise en œuvre du PTAB est repoussée à 2021-2023 de même que les financements des PTF.

Remarques sur les analyses :

- Il s'agit de prévisions de financements. Ce qui signifie que ces estimations peuvent varier (à la hausse ou à la baisse) dans la réalité.
- La période considérée n'était pas la même selon les PTF et les sous-secteurs. Par soucis de cohérence, tous les financements extérieurs ont été rapportés sur la période 2021- 2023.
- Les prévisions de financement du PME sont de 15 Millions USD sur trois ans. Il a été décidé de les répartir de façon provisoire comme suit : 30% préscolaire et 70% primaire sur 2021 – 2023.
- Les prévisions de financement de la Banque Mondiale sont de 50 Millions USD (hors financement de l'enseignement supérieur et de l'ETFP) sur cinq ans, soit un montant de 30 Millions USD sur la période 2021 – 2023. La répartition a été la suivante : (i) préscolaire = 15% ; (ii) Primaire = 68% ; (iii) Secondaire = 12%, (iv) AENF = 5%

Tableau 24 : Les prévisions de financement des PTF par sous-secteur / 2021 - 2023

Niveau d'enseignement	Financement PTF Dépenses courantes	Financement PTF Dépenses d'investissement	Total (FCA)	Total (USD)
Préscolaire	522 905 636	5355007548	5877913184	11 594 360
Primaire	6 146 937 653	17 534 417 293	23 100 541 940	44 000 985
Secondaire 1	2 047 631 722	9 020 647 856	11 068 279 578	20 124 145
Secondaire 2	0	0	0	0
ETFP	1 184 420 441	20 262 102 760	21 446 523 201	38 993 680
ESR	0	9 900 000 000	9 900 000 000	18 000 000
AENF	432 926 578	860 876 988	1 244 041 890	2 261 894
Total	10 334 822 030	64 583 052 445	74 236 284 608	124 975 063

Source : collecte des données des PTF – calcul des auteurs

Le montant total des prévisions de financement des partenaires techniques et financiers sur la période 2021 – 2023 pour le secteur de l'éducation et de la formation est de 124,975 millions USD²⁴, soit environ 74,236 milliards de FCFA.

Il faut noter que :

- les financements extérieurs les plus importants sont pour l'enseignement primaire, suivi de l'ETFP. Les financements importants pour l'ETFP répondent au Plan National de Développement du Togo ;
- le sous-secteur de l'enseignement secondaire 2 (lycée) ne reçoit aucun financement extérieur, pouvant ainsi remettre en cause le continuum éducatif avec un fort risque de goulot d'étranglement au niveau de la promotion des effectifs de la 3^{ème} à la seconde
- l'AENF reçoit très peu de financements extérieurs alors que les besoins sont importants et que le nombre d'opérateurs a eu tendance à baisser ces dernières années (cf. chapitre 1).

Pour mieux identifier le gap de financement, un travail a été fait sur les informations transmises par les PTF pour classer ces financements par type de dépenses (courantes ou investissement) en restant dans la même logique que celle qui a prévalu lors de la projection des dépenses dans le modèle de simulation. Avec cette méthodologie, 10,334 milliards de FCFA correspondent au financement des dépenses courantes et 64,583 milliards de francs CFA aux dépenses d'investissement.

Tableau 25 : les prévisions de financement (USD) selon les PTF - / 2021 - 2023

	Montant (USD)
Banque Mondiale	4 000 000
KFW	23 400 000
Agence Française de Développement	19 989 456
Partenariat Mondial pour l'Education	15 000 000
UNICEF	11 331 597
Coopération allemande	11 025 869
Plan International	1 431 354
Aide et Action International	786 098
UNESCO	770 290
Handicap International	240 400
Total	131 975 063

Source : collecte des données des PTF – calcul des auteurs

24 Taux de change : 1 USD = 550 FCFA

4.6. LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU PSE

La soutenabilité financière du PSE est calculée sur la base du modèle de simulation financière. L'accent est particulièrement mis sur la période 2021 – 2023 qui intègre (i) le cadrage budgétaire du gouvernement togolais et le projet de loi de finances 2020 et (ii) les prévisions de financements des PTF. Par ailleurs, cette période correspond à celle du Plan Triennal d'Action Budgétisé (PTAB).

Pour respecter la non fongibilité budgétaire²⁵ entre les départements ministériels, les besoins de financement ont été calculés par Ministère. La détermination d'un déficit global (différence entre la dépense totale d'éducation moins les ressources totales d'éducation supposées) doit être analysée avec prudence dans la mesure où il n'existe pas de compensation entre les ministères.

Compte tenu de la pandémie du COVID-19, les recettes de l'Etat risquent d'être sévèrement touchées. Entraînant ainsi une diminution des dépenses courantes en une annulation de la plupart des dépenses d'investissement en 2020. Pour ce faire, et en espérance que la pandémie prendra fin le plus tôt possible et que le niveau de l'économie atteindra celui de 2019, le cadrage budgétaire 2020-2022 du gouvernement togolais a été reconduit sur la période 2021-2023.

Tableau 26 : Prévision des ressources intérieures pour les dépenses courantes en milliards de FCFA

	2021 – 2023
Enseignements préscolaire, primaire et secondaire	351,275
Enseignement technique et formation professionnelle	36,377
Enseignement supérieur et recherche	99,918
Alphabétisation et éducation non formelle	0,631
Total des ressources intérieures pour les investissements	488,200

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Tableau 27 : Prévision des ressources intérieures pour les investissements en milliards de FCFA

	2021 – 2023
Enseignements préscolaire, primaire et secondaire	0,623
Enseignement technique et formation professionnelle	0,349
Enseignement supérieur et recherche	2,867
Alphabétisation et éducation non formelle	0,000
Total des ressources intérieures pour les investissements	3,839

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

25 Cf. la note de cadrage budgétaire 2020 – 2022 du Premier Ministre du gouvernement envoyée aux départements ministériels.

Tableau 28 : Besoins de financement sur dépenses courantes (milliards de FCFA)

Remarque : Les périodes 2021 – 2023 et 2024-2026 comptent 3 ans contrairement à la période 2027-2030 qui compte 4 ans.

	2021 - 2023	2024 - 2026	2027 – 2030
Enseignements préscolaire, primaire et secondaire	49,424	45,562	63,868
Enseignement technique et formation professionnelle	0,00	0,00	0,62
Enseignement supérieur et recherche	0,00	0,000	0,689
Alphabétisation et éducation non formelle	0,4898	0,447	0,2711
Total	49,913	46,009	65,446

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Dans le tableau 29 ci-dessous, les besoins de financements sur dépenses courantes sont considérés après la prise en compte de la contribution des partenaires techniques et financiers sur la période 2021 – 2023. Les contributions des PTF sur les autres périodes étant peu prévisibles pour la grande majorité d'entre eux.

Tableau 29 : Besoins de financement sur dépenses courantes après la prise en compte des financements extérieurs (milliards de FCFA)

	2021-2023
Enseignements préscolaire, primaire et secondaire	40,771
Enseignement technique et formation professionnelle	0,00
Enseignement supérieur et recherche	0,00
Alphabétisation et éducation non formelle	0,0685
Total	40,839

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Tableau 30 : Besoins de financement sur dépenses d'investissement après la prise en compte des financements extérieurs (milliards de FCFA)

	2021 - 2023	
		% du coût total
Enseignement préscolaire, primaire et secondaire	34,706	47%
Enseignement technique et formation professionnelle	1,975	3%
Enseignement supérieur et recherche	36,383	49%
Alphabétisation et éducation non formelle	0,550	1%
Total	73,614	100%

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Tableau 31 : Besoins de financement total après la prise en compte des financements extérieurs (milliards de FCFA)

	2021 - 2023	
		% du coût total
Enseignement préscolaire, primaire et secondaire	75,413	66%
Enseignement technique et formation professionnelle	1,975	2%
Enseignement supérieur et recherche	36,383	32%
Alphabétisation et éducation non formelle	0,618	1%
Total	114,388	100%

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

Les besoins de financement sur dépenses d'investissement après la prise en compte des financements extérieurs sur la période 2021 – 2023 sont d'environ 73, 641 milliards de FCFA soit environ 36 millions USD par an. Au niveau de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire les besoins de financements sont d'environ 25 millions USD par an sur la période 2021 – 2023. Ces besoins représentent 7,6% des dépenses totales du PSE sur 2021 – 2023 et 10,3% des dépenses totales de l'enseignement primaire et secondaire.

Pour les autres périodes 2024 – 2026 et 2027 – 2030, les besoins de financements sont calculés sans la prise en considération des contributions des partenaires techniques et financiers.

Tableau 32 : Besoins de financement total sans la prise en compte des contributions extérieurs

	2024 – 2026		2027 – 2030	
	Milliards de FCFA	% du coût total	Milliards de FCFA	% du coût total
Enseignement préscolaire, primaire et secondaire	82,898	51%	98,300	66%
Enseignement technique et formation professionnelle	22,586	14%	30,732	21%
Enseignement supérieur et recherche	55,000	34%	16,589	11%
Alphabétisation et éducation non formelle	2,117	1%	3,371	2%
Total	162,600	100%	148,993	100%

Source : modèle de simulation financière – décembre 2019

CHAPITRE 5 : PILOTAGE, COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION DU PSE

La mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education (PSE 2020 - 2030) nécessite un dispositif de coordination et de pilotage afin de mesurer les progrès réalisés, d'identifier les difficultés rencontrées et de mettre en place les mesures correctives nécessaires pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement.

5.1. LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DU PSE

Dans le cadre de la révision du PSE, le pilotage et la coordination sectoriels ont été pour une première fois depuis 2012, évalués. Des recommandations ont été faites pour une gestion plus efficace du secteur et un meilleur pilotage de la mise en œuvre du PSE.

Etat des lieux sur le pilotage du PSE

L'élaboration du premier PSE 2010 – 2020 a donné naissance en 2012 au décret N° 2012-007/PR du 07 mars 2012 qui définit les organes transversaux de pilotage. Ces organes se situent aux niveaux central et déconcentré.

Niveau central :

- ✓ le Comité sectoriel de pilotage (CSP) ;
- ✓ le Secrétariat technique permanent (STP) ;
- ✓ les Comités ministériels de coordination et de suivi (CMCS).

Niveau déconcentré :

Les organes se rapportent essentiellement à l'enseignement pré-universitaire et à l'alphabétisation avec :

- ✓ les comités régionaux de coordination et de suivi (CRCS),
- ✓ les comités locaux d'éducation (CLE)
- ✓ les comités de gestion (CG) des écoles, collèges, lycées, centres de formation professionnelle et centres d'alphabétisation.

L'objectif de cette partie est de revisiter la pertinence de cette organisation au regard des résultats obtenus et des difficultés de fonctionnement des différents organes de prise de décisions du système. Cette partie s'inspire de l'étude « *Analyse du pilotage sectoriel de l'éducation au Togo*²⁶ » réalisée dans le cadre de la révision du PSE.

L'article 7 du décret pré-cité définit le Secrétariat Technique Permanent (STP) comme « l'organe administratif et technique qui anime le dispositif national de pilotage du PSE ». L'Article 8 ajoute que le STP assure, pour le compte du comité sectoriel de coordination et de suivi, la coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du PSE. C'est donc trois ans après l'endossement du PSE que cette « *cheville ouvrière du pilotage* du PSE » a été fonctionnelle avec la nomination du Secrétaire Technique Permanent et des trois chargés de programmes, représentant chaque ministère sous-sectoriel.

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a créé son comité ministériel de coordination et de suivi par arrêté N°2016-011/METFP/CAB/SG du 16 Mars 2016, mais la fréquence des réunions n'était pas conforme à l'esprit du décret du 07 mars 2012.

D'autre part, le constat général dans chaque ministère est que les réflexions et les efforts sont orientés vers les réalités sous-sectorielles. La conception sectorielle de

l'éducation peine à s'établir en culture généralisée avec une législation fragmentée notamment : l'Ordonnance N°75-016 du 16 mai 1975 sur la réforme de l'enseignement au Togo ; la Loi 2002-16 du 30 avril 2002 portant orientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; la Loi n° 2017-005 du 19 juin 2017 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les différentes lois sous sectorielles sur l'enseignement technique et sur l'enseignement supérieur sont élaborées sans tenir compte des grandes orientations définies par l'Ordonnance de 1975 et sans aucune passerelle entre les différents sous-secteurs. Cela pose un réel problème de synergie d'actions entre les ministères dont les fonctionnements n'engendrent pas une vision systémique du secteur éducatif togolais.

L'ancrage institutionnel du STP

L'article 7 du décret du 07 mars 2012 stipule que « le STP est rattaché au Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire ». Le souci était de rattacher le STP au Ministre-Président sectoriel, lui permettant ainsi d'avoir une fonction transversale interministérielle. Mais dans la pratique, il a plutôt été rattaché au ministère et intégré dans l'organisation institutionnelle de ce ministère en tant que direction.

Cette position constitue une contrainte majeure au pilotage du PSE dans la mesure où le STP a perdu sa prérogative de transversalité interministérielle et assure difficilement son attribution de coordination sectorielle. Cette situation représente l'une des faiblesses de fond du dispositif de pilotage du PSE.

Ainsi, selon l'étude sur l'analyse du pilotage sectoriel de l'éducation au Togo, le dimensionnement et le positionnement du STP ont limité, dès le départ le pilotage du PSE. Le STP ne joue pas véritablement le rôle de coordination ; les ministères évoluant dans leurs univers respectifs sans se référer à lui.

Conformément au décret du 07 mars 2012, chaque sous-secteur est représenté au sein du STP par un chargé de programmes. Les trois chargés de programme jouent davantage un rôle « *d'ambassadeur* » et non de techniciens. Le sous-secteur en charge de l'alphabétisation n'y est pas représenté parce que lors de la prise du décret, ce sous-secteur était relié à l'enseignement primaire et secondaire. Par ailleurs, le STP dispose d'un budget de fonctionnement très limité, ne lui permettant pas de faire des missions sur le terrain, de la sensibilisation sur le PSE, ni d'engager des études ou évaluations. De ce fait une quelconque coordination avec des niveaux déconcentrés est hypothéquée dès le départ. Cette situation de dépendance totale vis-à-vis de la hiérarchie d'un ministère a dénaturé le rôle du STP et inhibé son potentiel à être « l'organe administratif et technique qui anime le dispositif national de pilotage du PSE. »

En conclusion, le positionnement du STP à un niveau intermédiaire d'un ministère sous-sectoriel et avec un personnel peu suffisant porte les germes mêmes de son inefficacité potentielle à conduire le pilotage du PSE.

Face à cette situation, et dans l'objectif d'avoir un dispositif de pilotage plus fonctionnel, efficace, efficient et adapté au contexte togolais, le Secrétariat Technique Permanent devra être rattaché à la primature avec rang de ministre. Les raisons qui ont conduit à recommander un rattachement à la primature sont les suivantes :

- ✓ la primature gère dans son portefeuille des instances avec une mission similaire à celle du STP, notamment le secrétariat permanent pour le suivi des politiques

- de réformes et des programmes financiers ;
- ✓ la coordination du PSE partant de la primature vers des ministères sectoriels se comprend mieux que d'un ministère vers d'autres au même niveau hiérarchique ;
- ✓ faisant partie de la primature, le STP est plus proche des processus de réforme et met le STP dans une position qui lui permet de jouer son rôle pour la pertinence de ces réformes.

Les attributions du STP telles que fixées par le décret requièrent des moyens humains plus consistants que l'existant. En conséquence, la fonction de chargé de programmes qui est un lien ombilical essentiel avec les ministères sectoriels sera maintenue (tout en veillant à pourvoir le sous-secteur de l'alphabétisation) ; mais leur recrutement sera accompagné d'une procédure rigoureuse d'appel à candidature interne dans les domaines suivants :

- sciences de l'éducation ;
- suivi et en évaluation des politiques publiques ;
- planification et statistiques de l'éducation ;
- planification et gestion des politiques éducatives ;
- budgets et finances.

Une gouvernance du secteur plus efficace

Le renforcement de la gouvernance du secteur passe par :

- ✓ La mise en place d'un organe de coordination sectorielle fort et opérationnel avec un personnel dédié uniquement à cette structure ;
- ✓ Le renforcement de la déconcentration en responsabilisant mieux les structures déconcentrées dans le suivi de la qualité des apprentissages, l'identification et la prise en charge des enfants exclus du système éducatif ou en situation de marginalisation ;
- ✓ L'implication effective du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement dans le cadre d'un dialogue renforcé sur le développement du secteur éducatif et l'atteinte des objectifs mentionnés dans le PSE ;
- ✓ Une meilleure allocation intra-sectorielle des ressources (humaines, financières et matérielles) avec une nette augmentation des dépenses d'investissement pour l'ensemble du secteur ;
- ✓ Une réforme de la politique enseignante avec (i) le recrutement régulier d'enseignant(e)s fonctionnaires et (ii) une répartition équitable du personnel enseignant dans les établissements scolaires de l'éducation ;
- ✓ Une communication intra et intersectorielle renforcée avec le développement d'un système d'information pour la gestion de l'éducation performant.

5.2. LE DISPOSITIF DE SUIVI

Le suivi est compris comme un processus continu de collecte systématique d'informations pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes du PSE, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des ressources allouées.

Les organes de suivi du PSE

Les organes de suivi du PSE s'organiseront à divers niveaux notamment :

- Le Groupe Local Education (GLE) ;
- Les Groupes thématiques du GLE ;
- Les revues sectorielles conjointes.

Le Groupe Local Education (GLE)

Le dispositif institutionnel de pilotage participatif de la politique générale d'éducation et de formation est reflété dans la composition du Groupe Local Education qui réunit les représentants des ministères en charge de l'éducation et de la formation, les représentants du ministère de l'économie et des finances, du ministère de la planification du développement et de la coopération, du ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, les représentations des ONG et de la société civile ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers.

Les réunions du GLE ont permis de faciliter la préparation, la validation et la mise en œuvre des PSE ; la promotion du partage d'informations et de connaissances sur les activités, réalisations et défis du secteur ; l'appui à la préparation des demandes de financement adressées au Partenariat Mondial pour l'Education (PME) et la nomination de l'Agent partenaire.

Le GLE au Togo fonctionne correctement avec des réunions trimestrielles. Il est présidé par le Secrétaire Technique Permanent et Co-présidé par le Chef de file des PTF.

En collaboration avec le Chef de File des PTF, le Secrétaire Technique Permanent du PSE peut prendre toute initiative qu'il juge nécessaire pour convoquer les réunions du GLE dans le cadre du suivi de l'exécution du PSE.

Les réunions du GLE se poursuivront avec le même rythme trimestriel et constitueront un volet essentiel du suivi et de l'évaluation du PSE. Elles permettront de faire un suivi régulier des recommandations émises lors des revues sectorielles. Les discussions et conclusions de ces réunions périodiques seront consignées dans un compte rendu, diffusé aux participants.

Les effets attendus du GLE sont :

- un cadre unique de dialogue pour assurer un suivi et un accompagnement conjoint du plan sectoriel de l'éducation (meilleure coordination, harmonisation et alignement des PTF) ;
- un cadre fonctionnel de dialogue pour engager de manière pratique les travaux de réflexion conjointe nécessaires au suivi du secteur (mise en œuvre effective des réformes, identification des éléments de blocage, etc.) ;
- un appui à la décision conjointe ;
- une meilleure gouvernance dans le suivi du PSE.

Les Groupes thématiques du GLE

Les groupes thématiques sont des émanations du GLE mais ils se concentrent sur des thématiques spécifiques du secteur, transversales ou non. Ils fonctionnent comme le GLE avec une présidence identifiée au niveau de la partie nationale et une co-présidence par un des PTF du secteur. Les comptes rendus des travaux des groupes thématiques permettent d'alimenter les discussions du GLE.

A ce jour, il existe 4 groupes thématiques :

- ✓ Groupe thématique « Planification et Statistiques de l'Education » ;
- ✓ Groupe Thématique « Education Inclusive » ;
- ✓ Groupe thématique « Gouvernance Participative » ;
- ✓ Groupe thématique « Violence en Milieu Scolaire » (VMS).

Ces différents groupes s'insèrent dans l'effort de coordination décrit dans le décret présidentiel de 2012 fixant le cadre institutionnel du pilotage du Plan sectoriel de l'éducation. Ce décret prévoit la mise en place et l'animation de groupes thématiques pour « l'échange d'information, la promotion de synergie d'action, la coordination des interventions et le développement d'orientation stratégique ».

La mise en place de ces Groupes Thématiques répond donc au souci d'un renforcement du dialogue, de la concertation et du partage d'informations entre les parties prenantes et de la mise en place d'outils et de stratégies communs pour répondre efficacement aux problématiques sous-jacentes.

Ces groupes thématiques seront maintenus et d'autres pourront être créés en fonction des besoins.

Les revues sectorielles conjointes

L'état d'avancement du PSE s'appréciera une fois par an à travers l'organisation des revues sectorielles conjointes de suivi réunissant les ministères en charge de l'éducation, les ministères partenaires, les PTF, les partenaires sociaux (syndicats) du secteur de l'éducation, la société civile, les représentants des APE, les représentants des COGEP et COGERES et toute personne ressource nécessaire.

Les revues sectorielles conjointes seront organisées au courant du premier semestre de l'année N. L'objectif général des revues sectorielles conjointes est de faire le suivi de l'exécution physique et financière des activités inscrites au PSE pour l'année N-1, de mesurer les écarts, identifier les goulots d'étranglements et de formuler des recommandations et d'envisager les perspectives de mise à jour de la politique sectorielle. De façon spécifique, il s'agit :

- (i) de faire le bilan des exécutions physiques et financières dans le secteur pour l'année N-1
- (ii) de faire le bilan de la mise en œuvre du Plan triennal d'actions budgétisées
- (iii) de faire le bilan de la progression vers l'atteinte des objectifs du PSE (matrice des indicateurs)
- (iv) de présenter une thématique importante pour chaque sous-secteur

Les termes de références détaillés de ces revues conjointes sont partagés en GLE et validés conjointement. Les rapports relatifs à l'exécution physique et financière du PSE seront préparés par le gouvernement et partagés avec le Chef de file des PTF, un mois avant les revues conjointes de suivi. Dans cette perspective, les PTF du secteur de l'éducation et de la formation s'engagent à transmettre les informations techniques et financières relatives à leur programme de coopération.

Chaque revue conjointe donnera lieu à la rédaction et la validation d'un aide-mémoire conjoint signé par les parties prenantes (Gouvernement et PTF).

Elles font parties intégrantes du processus de planification et de suivi-évaluation du PSE. Il s'agit de cadres de redditions des comptes aux acteurs du secteur de l'éducation au cours desquelles les performances du secteur sont évaluées, les goulots d'étranglements identifiés et des mesures correctives proposées sous formes de recommandations et synthétisées dans l'aide-mémoire. Depuis trois ans, les revues sectorielles s'appuient sur un outil de collecte de données techniques et financier qui permet de disposer d'informations exhaustives sur le secteur. Cet outil continuera à être utilisé pour la préparation des revues sectorielles et des efforts seront mis en place pour améliorer les recommandations émises afin que ces dernières soient plus pragmatiques. Par ailleurs, ces recommandations feront l'objet d'un suivi systématique lors des réunions du GLE.

Matrice pour le pilotage et la coordination du secteur

Améliorer le pilotage et la coordination du secteur		
Objectifs	Stratégies	Actions principales
O1. Améliorer le pilotage et la coordination sectorielle	1.1 Réorganiser le pilotage sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réviser le décret 2012-007/PR du 07 mars 2012 fixant le cadre institutionnel de pilotage du PSE ✓ Réviser l'ancrage institutionnel du STP ✓ Relever le STP au rang de ministre ✓ Allouer au STP les ressources humaines, matérielles et financières adéquates
	1.2 Renforcer le processus de coordination, planification et rapportage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les appuis en planification au niveau des services centraux et déconcentrés ainsi que le rapportage des activités ✓ Renforcer la coordination de l'élaboration des PTA au niveau central ✓ Renforcer la coordination dans la mise en œuvre des activités, notamment au niveau central et déconcentré
O2. Améliorer le suivi-évaluation et le partage d'informations du secteur	2.1. Améliorer le système de collecte des informations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la qualité de la collecte des informations en sensibilisant les responsables sous-sectoriels sur l'importance de la mise à disposition des données ✓ Renforcer le contrôle de données par sous-secteur ✓ Mettre en œuvre la collecte en ligne ou sur tablette ✓ Suivre le fonctionnement du groupe thématique SIGE (cf. coordination sectorielle)
	2.2 Améliorer le mécanisme de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir les réunions ordinaires trimestrielles du GLE ✓ Renforcer le fonctionnement des groupes thématiques du GLE ✓ S'assurer de la tenue régulière (annuelle) des revues sectorielles conjointes ✓ Soutenir techniquement et financièrement l'organisation des revues sectorielles conjointes ✓ Coordonner l'actualisation des PRDE au regard des axes du PSE ✓ Appuyer la tenue des revues au niveau régional ✓ Renforcer les capacités des cadres du niveau central et déconcentré en suivi-évaluation
	2.3 Développer une stratégie de communication sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur le PSE ✓ Vulgariser le PSE en vue de son appropriation ✓ Mettre en place un système de partage de l'information sur les textes essentiels du secteur ✓ Développer un site internet au niveau du STP

5.3. L'ÉVALUATION DU PSE

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du PSE sont fortement liés mais ces fonctions répondent à des préoccupations différentes. Les questions principales auxquelles l'évaluation devrait répondre sont les suivantes :

- Le PSE a-t-il atteint les objectifs attendus ?
- Quelles stratégies ont été réussies (ou moins réussies) et Pourquoi ?
- Quelles leçons peuvent être apprises pour l'avenir (pour une prochaine phase de mise en œuvre du PSE ou pour le prochain plan sectoriel) ?
- Quels ont été les éléments de blocage à la mise en œuvre de certaines stratégies ?

L'évaluation du PSE se fera à trois moments de sa mise en œuvre :

- une première évaluation intermédiaire après trois ans de mise en œuvre (début 2024)
- une deuxième évaluation intermédiaire, trois ans plus tard (début 2027) ;
- une évaluation finale (début 2031)

Le Secrétariat Technique Permanent et le Chef de file des PTF assureront que les trois évaluations soient faites comme prévu. A cet égard, ils prépareront conjointement les Termes de Référence qui seront validés par le GLE. Le travail d'évaluation sera fait par un bureau ou un cabinet indépendant, sélectionné après un appel d'offre compétitif.

Les Indicateurs clés de performance

L'évaluation de l'atteinte des objectifs du PSE sera guidée par un ensemble d'indicateurs clés issus pour leur grande majorité du modèle de simulation financière. Il a été décidé de ne pas choisir une liste trop importante d'indicateurs afin de faciliter le suivi.

Ainsi, plusieurs de ces indicateurs sont classiques, dans le sens où ils sont calculés depuis longtemps et que la collecte des données nécessaires à leur calcul est régulièrement faite, même si des doutes peuvent parfois émerger sur leur fiabilité.

Indicateurs de suivi – évaluation pour le MEPS

	2020		2021		2022		2023		2026		2028		2030	
	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2025-2026		2027-2028		2029-2030	
Précolaire														
Taux de couverture préscolaire 4-5 ans	36,7%	38,0%	39,4%	40,7%	44,7%	47,3%	50,0%							
Effectif préscolaire	171555	179858	188610	197505	224756	245163	266349							
% filles scolarisées au préscolaire	50,6%	50,6%	50,6%	50,6%	50,6%	50,6%	50,6%							
% d'enfants scolarisés dans le privé	24,3%	24,8%	25,4%	26,0%	27,7%	28,9%	30,0%							
Nombre d'éducateurs/trices fonctionnaires	1 963	2 262	2 589	2 940	4 143	5 114	6 215							
Nombre d'élèves par salle dans le public	31	31	31	31	30	30	30							
Primaire														
Nombre d'élèves scolarisés au primaire	1 684 275	1 707 479	1 711 572	1 695 962	1 601 449	1 600 671	1 640 612							
% filles	49,1%	49,2%	49,3%	49,4%	49,6%	49,8%	50,0%							
Taux d'accès au CP1	111,0%	105,0%	105,0%	105,0%	105,0%	105,0%	105,0%							
Taux d'accès des filles	107,0%	105,0%	105,0%	105,0%	105,0%	105,0%	105,0%							
Taux brut de scolarisation (TBS) Primaire	128,5%	128,5%	127,0%	124,1%	112,9%	109,9%	109,7%							
TBS Filles	119,8%	118,8%	117,8%	116,8%	113,7%	111,7%	109,7%							
Taux de redoublement au CP1	6,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%							
Taux de redoublement au CP2	10,5%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%							
Taux de redoublement au CE1	6,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%							
Taux de redoublement au CE2	11,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%							
Taux de redoublement au CM1	6,3%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%							
Taux de redoublement CM2	10,7%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%							
Taux d'achèvement Primaire (TAP)	104,1%	106,7%	118,4%	122,9%	114,7%	102,0%	101,5%							
Taux d'achèvement Primaire Filles	85,9%	87,4%	89,0%	90,6%	95,3%	98,4%	101,5%							
Taux de réussite au CEPD	80,0%	82,0%	84,0%	86,0%	92,0%	96,0%	100,0%							
Taux de réussite des filles au CEPD	74,7%	77,3%	79,8%	82,3%	89,9%	94,9%	100,0%							

Ratio élèves / enseignant au public	43	43	43	43	43	43	43	43	43
Nombre total d'enseignant(e)s fonctionnaires	19456	20156	20882	21633	24055	24486	24800		
Nombre de cas de violence enregistrés à l'école	987	790	592	395	0	0	0		
Nombre de cas de grossesses enregistrés à l'école	105	84,0	63,0	42,0	0	0	0		
Performance en fin d'année des élèves de 2 ^{ème} année (CP2) en Français	39,4	44,5	49,5	54,6	69,8	79,9	90		
Performance en fin d'année des élèves de 2 ^{ème} année (CP2) en mathématiques	39,2	44,3	49,3	54,4	69,7	79,8	90		
Performance en fin d'année des élèves de 5 ^{ème} année (CM1) en Français	32,6	38,3	44,0	49,8	67,0	78,5	90		
Performance en fin d'année des élèves de 5 ^{ème} année (CM1) en mathématiques	35,3	40,8	46,3	51,7	68,1	79,1	90		
% d'élèves en début de scolarité se situant au-dessus du seuil « suffisant » de compétence en lecture	46,3	50,7	55,1	59,4	72,5	81,3	90		
% d'élèves en début de scolarité se situant au-dessus du seuil « suffisant » de compétence en mathématique	59,6	62,6	65,7	68,7	77,8	83,9	90		
% d'élèves en fin de scolarité se situant au-dessus du seuil « suffisant » de compétence en lecture	57,8	61,0	64,2	67,4	77,1	83,6	90		
% d'élèves en fin de scolarité se situant au-dessus du seuil « suffisant » de compétence en mathématique	63,4	66,1	68,8	71,4	79,4	84,7	90		
Collège									
Taux de transition CM2-6 ^{ème}	86,70%	88,00%	88,00%	88,00%	88,00%	88,00%	88,00%		
Taux de transition Filles	85%	86%	88,00%	88,00%	88,00%	88,00%	88,00%		
Taux d'accès au collège	95%	102%	105%	114%	118%	102%	98%		
Taux d'accès Filles	83,8%	85,3%	86,7%	88,2%	92,6%	95,5%	98,4%		
Taux brut de scolarisation (TBS) collège	85,3%	94,1%	103,5%	112,5%	129,7%	126,8%	116,7%		
TBS Filles	76,7%	80,7%	84,7%	88,7%	100,7%	108,7%	116,7%		
Taux de redoublement dans le collège	21,3%	20,7%	20,1%	19,4%	17,5%	16,3%	15,0%		
Taux d'achèvement au collège	49,0%	55,3%	68,5%	79,9%	98,5%	108,5%	102,7%		

Taux d'achèvement Filles	52,5%	57,6%	62,6%	67,6%	82,6%	92,7%	102,7%
Nombre d'enseignant(e)s fonctionnaires	5728	6685	7758	8859	11613	12246	12107
Ratio élèves / enseignant fonctionnaire	83	80	77	74	67	63	59
Nombre de cas de violence enregistrés dans les établissements scolaires	330	264	198	132	0	0	0
Nombre de cas de grossesses enregistrés dans les établissements scolaires	2547	2038	1528	1019	0	0	0
Disponibilité d'un mécanisme fonctionnel d'évaluation des apprentissages des élèves des élèves du secondaire	0	1	1	1	1	1	1
Lycée							
Taux de transition collège-lycée (3 ^{ème} - 2 ^{nde})	40,9%	40,0%	40,0%	40,0%	40,0%	40,0%	40,0%
Taux de transition Filles	37,0%	37,3%	37,6%	37,9%	38,8%	39,4%	40,0%
Taux d'accès lycée	27,7%	25,9%	26,7%	31,4%	43,1%	48,3%	50,5%
Taux d'accès des filles	23,9%	26,6%	29,2%	31,9%	39,8%	45,2%	50,5%
Taux brut de scolarisation au lycée	35%	33%	30%	31%	42%	48%	53%
TBS Filles	22,9%	25,8%	28,8%	31,8%	40,8%	46,7%	52,7%
Taux de redoublement 2 ^{nde}	7,5%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Taux de redoublement 1 ^{ère}	24,6%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Taux de redoublement terminal	16,9%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Taux d'achèvement au Lycée	25,9%	27,0%	26,7%	23,4%	29,7%	35,9%	40,4%
Taux d'achèvement Filles	17,4%	19,7%	22,0%	24,3%	31,2%	35,8%	40,4%
Taux de réussite au BAC - série A	59,9%	63,9%	67,9%	71,9%	84,0%	92,0%	100,0%
Taux de réussite au BAC - série D	57,6%	61,9%	66,1%	70,3%	83,1%	91,5%	100,0%
Taux de réussite au BAC - série C	83,3%	84,9%	86,6%	88,3%	93,3%	96,7%	100,0%
Ratio élèves / section	76	75	73	71	67	63	60
Nombre d'enseignant(e)s fonctionnaires	2444	2463	2424	2578	4152	5240	6240

Indicateurs de suivi – évaluation pour le METFIP

	2020	2021	2022	2023	2026	2028	2030
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2025-2026	2027-2028	2029-2030
Enseignement technique et formation professionnelle							
Nombre d'élèves	45 090	46 546	48 013	49 492	54 003	57 073	60 196
% d'élèves dans le privé	64,0%	63,3%	62,6%	61,9%	60,2%	59,3%	58,5%
% de filles	39,6%	40,0%	41,0%	41,5%	44,0%	46,5%	48,0%
Enseignement technique toutes filières							
Nombre d'apprenants	8 342	8 598	8 834	9 050	9 578	9 829	10 000
% d'élève dans la filière technique public (par rapport au nombre d'élèves dans l'ETFP)	51,4%	50,3%	49,2%	48,0%	44,6%	42,3%	40,0%
% Section tertiaire (G1,G2,G3)	74,7%	73,2%	71,8%	70,3%	65,9%	62,9%	60,0%
% section industrielle (E,F1,F2,F3,F4,Ti)	25,3%	26,8%	28,2%	29,7%	34,1%	37,1%	40,0%
% filles dans le tertiaire	60,6%	61,3%	62,0%	62,6%	64,6%	65,9%	67,1%
% filles dans l'industrielle	3,6%	3,8%	4,2%	5,0%	5,5%	6,7%	8,3%
Formation professionnelle toutes filières							
Nombre d'apprenants	7 875	8 497	9 139	9 801	11 909	13 414	15 000
% d'apprenant dans la filière professionnelle publique (par rapport au nombre d'élèves dans l'ETFP)	49%	50%	51%	52,0%	55%	58%	60,0%
% section CFMI	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
% section industrielle (BT,CAP)	95%	94%	93%	93%	91%	89%	88%
% Formation Prof. (CAP et BT) de type agricole	4%	4%	5%	6%	8%	9%	10%
% filles industrielle (BT,CAP)	8,5%	9,0%	9,6%	10,1%	12,0%	13,5%	15,1%
% filles Formation Prof. (CAP et BT) de type agricole	14,8%	15,4%	15,5%	15,7%	16,4%	16,9%	19,1%

Apprentissage													
Effectif Traditionnel	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Effectif Dual	1 053	1 447	1 842	2 237	3 421	4 211	5 000						
% filles dans le dual	12,4%	13,9%	15,1%	16,2%	18,1%	19,4%	20,1%						
Formation de courte durée													
Effectif	833	1 250	1 667	2 083	3 333	4 167	5 000						

Indicateurs de suivi – évaluation pour le MESR

	2020	2021	2022	2023	2026	2028	2030
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2025-2026	2027-2028	2029-2030
Nombre d'étudiants	106136	110408	114793	119292	133509	143618	154242
% de filles dans l'enseignement supérieur	29,7%	30,3%	30,8%	31,3%	32,9%	33,9%	35,0%
Nombre d'étudiants / 100 000 habitants	1296	1317	1337	1358	1419	1459	1500
% d'étudiants dans l'enseignement à distance	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Ratio Etudiant/enseignant à l'UK	115	113	112	110	106	103	100
Ratio Etudiant/enseignant à l'UL	103	103	103	102	101	101	100
% d'étudiants dans les filières scientifiques et technologiques (Universités publiques)	20,5%	21,4%	22,4%	23,3%	26,2%	28,1%	30,0%
% d'étudiants dans le domaine agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires	2,0%	2,4%	2,7%	3,1%	4,1%	4,8%	5,5%
% d'étudiants dans le domaine de l'éducation	0,7%	0,9%	1,2%	1,4%	2,1%	2,5%	3,0%
% d'étudiants dans le domaine sante et protection sociale	4,4%	4,6%	4,7%	4,8%	5,1%	5,3%	5,5%
Ratio chercheurs/1 000 000 habitants	116	123	131	139	162	177	192
% des instances de gouvernance opérationnelles	33%	33%	33%	33%	67%	67%	67%

Indicateurs de suivi – évaluation pour l’AENF

	2020	2021	2022	2023	2026	2028	2030
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2025-2026	2027-2028	2029-2030
Education non formelle							
Nombre de centres ENF	5	6	8	9	12	14	17
Nombre d'apprenants	158	193	227	261	363	432	500
Nombre de manuels ENF élaborés	0	1	1	1			
% filles	52%	52%	52%	52%	52%	52%	52%
Alphabétisation de base							
Nombre de centres en alpha de base	446	502	557	612	778	889	1000
Nombre d'alphabétiseurs formés	446	502	557	612	778	889	1000
Nombre d'apprenants en alpha de base	13 387	15 048	16 709	18 371	23355	26677	30000
Nombre de manuels d'apprentissage élaborés	0	3	3	2			
% femmes	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Taux d'achèvement en alphabétisation de base	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Post alphabétisation							
Nombre d'apprenants en post-alpha	5 023	6 420	7 818	9 216	13 409	16 205	19 000
Nombre de centres post-alpha	251	321	391	461	670	810	950
% femmes	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%

5.4. L'ANALYSE DES RISQUES DE MISE EN ŒUVRE ET DES MESURES DE PRÉVENTION

Plusieurs risques peuvent peser sur la mise en œuvre du PSE, dont les plus importants sont résumés dans le tableau suivant ainsi que les stratégies d'atténuation qui leur sont associées :

Tableau 33 : Principaux risques et mesures de prévention

Risques identifiées	Stratégies d'atténuation
Les risques politiques	Les risques externes identifiés sont des risques politiques liés aux élections présidentielles en 2020 qui peuvent avoir tendance à retarder la mise en œuvre du PSE.
Retard dans le renforcement de la coordination sectorielle	Renforcer le plaidoyer pour la révision du Décret 2012-007/PR du 07 mars 2012 fixant le cadre institutionnel de pilotage du PSE et la mise en œuvre des recommandations y afférentes.
Insuffisance des ressources pour le recrutement des enseignant(e)s fonctionnaires	<p>Le principal risque est lié à l'incapacité de disposer des ressources internes suffisantes pour recruter annuellement les enseignant(e)s prévus dans l'optique de ne plus avoir d'enseignant(e)s volontaires dans le système éducatif togolais. En effet, il a été décidé par le gouvernement togolais de recruter 2000 enseignant(e)s chaque année par concours direct, en plus des sortants des ENI et de l'ENS qui sont intégrés directement.</p> <p>Pour respecter son engagement, le Togo fait face à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un salaire moyen des enseignant(e)s fonctionnaires relativement élevé par rapport aux pays de la sous-région ; - des ressources intérieures en hausse mais qui restent limitées ; - une pression du FMI pour limiter l'augmentation des dépenses courantes et notamment les dépenses salariales. <p>Face à cette situation, il est fort probable que les projections envisagées sur le recrutement des enseignant(e)s ne soient pas respectées et que l'ajustement se fasse sur la poursuite du recrutement des enseignant(e)s volontaires en dépit du texte qui interdit leur recrutement.</p> <p>Les plus hautes autorités mèneront un plaidoyer auprès du FMI avec l'appui des PTF pour les sensibiliser sur la situation du système éducatif et l'importance de pouvoir recruter davantage d'enseignant(e)s</p>

Grèves des enseignant(e)s	Le gouvernement togolais a signé un protocole avec les syndicats d'enseignant(e)s afin de répondre au mieux aux préoccupations des enseignant(e)s. Ce protocole sera régulièrement suivi par les parties prenantes afin que chacun respecte les engagements mentionnés.
La faible amélioration de la qualité des apprentissages	La capacité des enseignant(e)s à transformer les ressources dont ils disposent en une amélioration des apprentissages, demeure problématique. L'augmentation de la durée de la formation initiale à deux ans et le développement de la formation continue que ce soit des enseignant(e)s ou des conseillers pédagogiques, devront répondre à ce défi de l'amélioration des acquis scolaires. La multiplication des formations n'est pas une garantie d'une amélioration des pratiques des enseignant(e)s dans la mesure où une des problématiques est l'application des acquis des formations par les enseignant(e)s. Ainsi, pour soutenir les pratiques pédagogiques des enseignant(e)s, des outils numériques seront développés et mis en ligne à travers une plateforme dédiée. Il s'agit notamment du développement de cours modèles sur des thèmes, des disciplines, des niveaux variés en lien avec le programme scolaire.
Faible implication du secteur privé dans l'ETFP	Pour encourager le partenariat public-privé, la charte PPP et son plan d'action seront révisés et largement diffusés tout en renforçant les organes de coordination
Changement climatique, pandémies et autres fléaux sociaux	<p>Les dispositifs nationaux existants ne prennent en compte ni les effets des crises sociales ou naturelles sur le système éducatif, ni le rôle que celui-ci peut jouer dans la prévention et la préparation face aux crises. Le système éducatif, lui non plus, n'a pas encore intégré à sa juste mesure les défis liés aux différentes crises que pourrait connaître le pays, à l'image des inondations, de l'épidémie d'Ebola.</p> <p>Un plaidoyer sera mené avec les PTF afin de former et mettre en place un comité spécifique chargé de la gestion des risques sur le système éducatif.</p> <p>Pour la pandémie à COVID-19, un plan d'atténuation de l'impact sur le secteur de l'éducation a été élaboré et adopté par le gouvernement en mai 2020 et a bénéficié d'un financement de sept millions de dollars US de la part du PME. L'une des composantes de ce plan porte sur le renforcement de la résilience du système.</p>
Retard dans la mise à disposition des ressources extérieures et notamment sur les nouveaux projets	Renforcement de la coordination sectorielle

**LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE NATIONALE
D'ÉLABORATION DU PSE**

NOM ET PRENOMS		FONCTION/STRUCTURE
MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE		
1	M. AMAGLO Kossivi	Directeur des affaires financières
2	M. AGBOMADJI-KOUAKOU Dodji	Chef Division, Direction des affaires financières
3	M. TSALI Kossi Kpomegni	Chef Division Carte Scolaire et Statistiques, Direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation
4	M. TCHEWAFEI Agoura Badja	Chef Division des études prospectives et de l'évaluation
5	M. ALEGBEH Tapha	Directeur de l'enseignement secondaire général
6	M. LANTOMEY Koffi Ouboènàlè	Directeur des enseignements préscolaire et primaire
7	Mme SAMAH Tinka	Point focal Petite enfance à la Direction des enseignements préscolaire et primaire
8	M. BIYAO Kokou Essohana	Directeur des formations
9	M. DARA-AHATO Yawo Dotsè	Directeur des études à la Direction des formations et responsable de l'équipe nationale d'évaluation des acquis scolaires (ENEAS)
10	M. LAWSON Boèvi Dodzi	Directeur des ressources humaines
11	Mme BALI Mèhèza	Coordinatrice du Programme Education et Développement et Point focal éducation inclusive à la DEPP
12	PISSAH Tchilabalo	Chef division Projet d'établissements à la direction de l'enseignement secondaire général
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES		
13	M. ADJAKLO Koku	Directeur adjoint des statistiques, de la recherche et de la prospective
14	M. FOLY-ABOUSSA Situvi	Directeur des affaires communes
15	M. WOLOU DJAMBA Adékoulé	Chargé d'études, Direction des statistiques, de la recherche et de la prospective
16	M. TCHENDO Tchalim	Directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage
17	M. KADARING Kada	Directeur de l'Institut national de formation et de perfectionnement professionnels
18	Mme ADAM-TSAR Essogbarè	Directrice de l'enseignement secondaire technique
19	M. LARE Bassoubinin	Chargé d'études, DSRP

20	M. MENSAH Kwakutse	Chargé d'études, DAC
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ALPHABÉTISATION		
21	M. ABETE Bawoumodom	Directeur général de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
22	Mme KLU-KOEVANU Ayélé	Directrice de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes
23	M. SIGNAN Sama	Directeur de l'éducation non formelle des adolescents
24	M. AGO Machignada Péklé	Chef division partenariat, stratégie du faire faire et suivi-évaluation à la DGAENF
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE		
25	M. ZOGBEMA Jervis	Directeur des bourses et stages
26	M. TCHADOM Agbetetiroo	Directeur de la planification, de la prospective et de l'évaluation
27	M. TCHAKOU Kokou	Directeur des affaires administratives et financières
28	M. TOUGOMA Mazamisso	Chargé d'études, Direction des affaires administratives et financières
29	Prof. JONDO Kofffi	Directeur de l'enseignement supérieur
30	Prof. KOKOU Kouami	Directeur de la recherche scientifique et technologique
31	M. AKOUTOU Kodjo Enyonam	Chef Division Statistiques, Direction de la planification, de la prospective et de l'évaluation
32	M. KOUSSEMA Détéorafida	Chargé d'études, Direction de la planification, de la prospective et de l'évaluation
33	M. KOSSI Dodzi	Chef division, Institut National de la Recherche Scientifique
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE		
34	M. FANTCHEDE Ambroise	Directeur de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles
MINISTÈRE DES FINANCES		
35	M. ABETE Paul	Macro-économiste, Direction générale des études et analyse économique